

AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

Rapport d'activité 2016



SOMMAIRE

4. SIPPEREC

- 6. Le SIPPEREC au service des collectivités
- 8. L'organisation et le fonctionnement du syndicat
- 10. Les temps forts de l'année
- 14. Préparer la ville connectée
- 17. Développer les partenariats avec les acteurs publics

20. ÉNERGIES

- 22. L'actualité de l'énergie
- 26. Un contrôle exigeant de la distribution et de la fourniture d'électricité
- 28. Prolongation du contrat de concession avec ENEDIS et EDF pour favoriser la transition énergétique
- 30. La distribution d'électricité
- 36. Le contrôle de la concession
- 40. Avec le fonds de partenariat, le SIPPEREC accompagne les communes
- 42. Le fonds « transition énergétique »
- 44. L'enfouissement des réseaux, mode d'emploi
- 48. Colonnes montantes : le SIPPEREC commence la rénovation du parc
- 50. La fourniture d'électricité
- 54. L'action du SIPPEREC pour lutter contre la précarité énergétique
- 58. Des services pour accompagner les collectivités
- 62. Une production d'énergies renouvelables en forte progression

78. RÉSEAUX NUMÉRIQUES

- 80. L'actualité des réseaux numériques
- 82. Le SIPPEREC aménage le territoire en très haut débit
- 88. Les réseaux câblés
- 90. Le réseau IRISÉ
- 92. Le réseau SÉQUANTIC
- 94. Le réseau THD EUROP'ESSONNE
- 96. Le réseau OPALYS
- 98. Des services pour accompagner les collectivités

100. ACHATS MUTUALISÉS

- 102. Mutualiser les achats publics
- 104. Le groupement de services de communications électroniques
- 106. Le groupement de commandes systèmes d'information géographique et données
- 108. Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

112. LISTE DES DÉLÉGUÉS

ÉDITO



Jacques J.P. MARTIN,
Président du SIPPEREC,
Maire de Nogent-sur-Marne,
Président du territoire ParisEstMarne&Bois

Le SIPPEREC, aux côtés des collectivités pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et numérique

À l'heure où les enjeux de la transition énergétique et de l'aménagement numérique sont désormais au premier plan, les collectivités territoriales sont des acteurs clés de la décentralisation de la production d'énergies renouvelables et de la couverture en très haut débit de leurs territoires.

Le SIPPEREC accompagne, sur le long terme, les collectivités d'Île-de-France pour mettre en œuvre efficacement et à moindre coût, par la mutualisation, la transition énergétique et l'aménagement numérique. Dans ces domaines, comme dans l'exercice de sa compétence historique d'autorité concédante de la distribution et de la fourniture d'électricité, l'année 2016 a vu le SIPPEREC développer nombre d'actions et de dispositifs nouveaux au bénéfice des collectivités adhérentes.

Le SIPPEREC, autorité concédante exigeante de la distribution et de la fourniture d'électricité

2016 a d'abord été marquée par la signature avec ENEDIS et EDF d'un avenant très important au contrat de la concession d'électricité du SIPPEREC. Celui-ci a prolongé de 10 ans le contrat initial et prévoit une enveloppe de 5,5 millions d'euros par an, pour soutenir les actions des communes adhérentes en faveur de la transition énergétique et financer la rénovation des colonnes montantes. Il intègre également un schéma directeur d'investissement qui sera soumis annuellement au comité syndical.

Le SIPPEREC, premier producteur public local d'énergies renouvelables en Île-de-France

2016 fut, aussi, une année emblématique de la capacité du SIPPEREC à concrétiser des projets performants de transition énergétique. Grâce au passage en production des trois réseaux de chaleur géothermale et l'exploitation de 73 centrales photovoltaïques, le syndicat confirme son rôle de première collectivité productrice d'énergies renouvelables d'Île-de-France.

Le SIPPEREC, acteur public du très haut débit

Dans le domaine numérique, le SIPPEREC a aussi été reconnu comme un acteur essentiel dans le développement du très haut débit en Île-de-France par le rapport de la chambre régionale des Comptes, rendu public en fin d'année 2016, qui a souligné que l'ensemble des réseaux déployés à l'initiative du SIPPEREC étaient bénéficiaires en termes de marge.

Le SIPPEREC, porte d'entrée vers la « ville intelligente »

Par ses interventions, le SIPPEREC vise à améliorer la qualité des réseaux, accroître la production d'énergies locales et à développer des services innovants mutualisés et plus efficaces au service des collectivités. C'est dans cette voie, socle du développement de la ville intelligente, que nous souhaitons, avec le Bureau du SIPPEREC, les équipes du syndicat et leur nouveau Directeur général, Laurent Georges, poursuivent nos actions pour faire bénéficier nos adhérents de toutes les promesses de la transition énergétique et numérique.

PARTENAIRE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LES ÉNERGIES ET LE NUMÉRIQUE

- 
- 6 Le SIPPEREC au service des collectivités
 - 8 L'organisation et le fonctionnement du syndicat
 - 10 Les temps forts de l'année
 - 14 Préparer la ville connectée
 - 17 Développer des partenariats avec les acteurs publics



113

adhérents
dont :



83

adhérents à
la compétence
électricité



76

adhérents à
la compétence
énergies
renouvelables



90

adhérents à
la compétence
réseaux
numériques



LE SIPPEREC

Énergie et numérique sont des services publics essentiels pour la vie quotidienne des habitants et des entreprises. Dans ces secteurs ouverts à la concurrence, les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer pour garantir un service public local de qualité, ouvert à tous, dans un souci d'aménagement du territoire et de développement durable.

Créé en 1924 pour assurer la distribution d'électricité, le SIPPEREC a élargi progressivement son champ d'action aux énergies renouvelables, mais aussi aux réseaux et services numériques pour aider les collectivités à relever les défis de la transition énergétique et numérique.

LE SIPPEREC AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

UNE EXPERTISE MUTUALISÉE POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE FRANCILIEN

Le SIPPEREC accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques dans les domaines des énergies et du numérique. La mutualisation dans le cadre intercommunal permet une plus grande efficacité et un aménagement équilibré du territoire.

UN ACTEUR PUBLIC MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES ET DU NUMÉRIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

Le syndicat gère 24 contrats de concession pour les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité, mais aussi pour le développement des réseaux très haut débit et la création de réseaux de chaleur alimentés par la géothermie. Il contrôle l'activité des entreprises concessionnaires pour garantir la bonne exécution de ces services publics, leur développement et leur modernisation.

Le syndicat dispose d'un patrimoine de réseaux diversifié (réseaux électriques, fibres optiques, réseaux de chaleur...) pour répondre aux besoins du territoire.

113

ADHÉRENTS AU SIPPEREC

24

CONTRATS DE CONCESSION :

3 DSP* en électricité, dont 1 pour les 82 villes adhérentes à la compétence électricité et 2 pour Villiers-sur-Marne

4 DSP en géothermie

13 DSP pour les réseaux câblés

4 DSP pour les réseaux de fibre optique



GROUPEMENTS DE COMMANDES

Électricité et maîtrise de l'énergie : 472 adhérents

Services de communications électroniques : 306 adhérents

Systèmes d'information géographique

et données : 56 adhérents

UNE OFFRE DE SERVICE AUX COLLECTIVITÉS DIVERSIFIÉE POUR :

- **soutenir leurs investissements** grâce aux subventions du fonds de partenariat lié au contrat de concession d'électricité qui permettent de financer les travaux d'enfouissement des réseaux aériens, de rénovation des colonnes montantes et de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'éclairage public ;

- **assurer leurs recettes avec le contrôle et la perception de différentes taxes**, notamment les redevances d'occupation du domaine public, dues par les opérateurs de télécommunications et ERDF, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, mais également la collecte et la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) ;

- **les aider à maîtriser leurs budgets et satisfaire leurs besoins propres** en électricité, maîtrise de l'énergie, services de communications électroniques, systèmes d'information géographique, avec trois groupements de commandes, mais aussi avec le contrôle des propositions techniques et financières émises par ERDF lors du raccordement de tout nouveau bâtiment ;

- **aménager le territoire**, avec la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, la création et la gestion de réseaux de chaleur, mais aussi la gestion des fourreaux de télécommunications.

UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ DE QUALITÉ

À travers son action et ses services aux collectivités, le SIPPEREC vise à garantir aux habitants un service public local de qualité.

Objectifs :

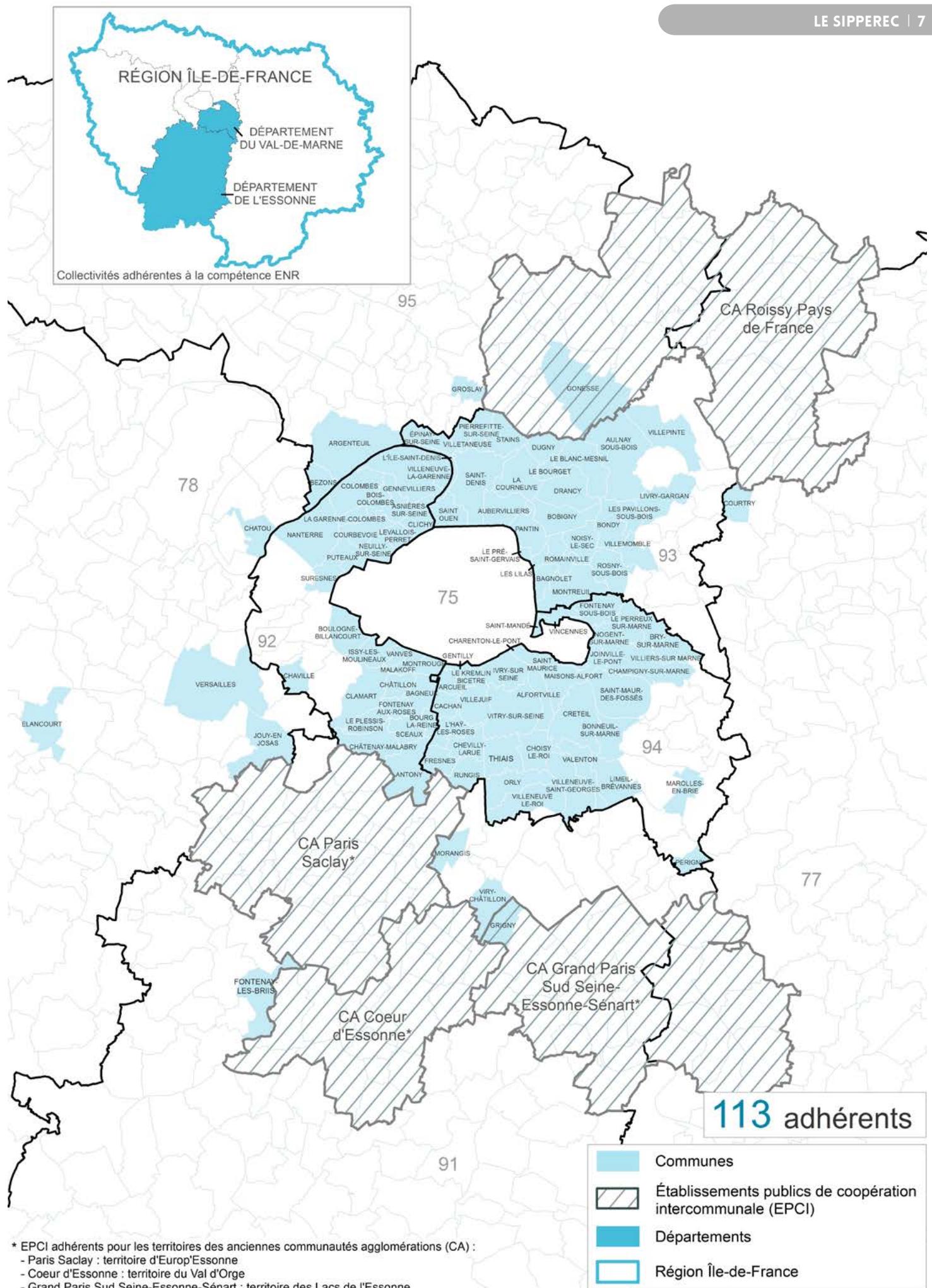
- garantir l'accès de tous au service public de la distribution et de la fourniture d'électricité, protéger les consommateurs, et en particulier les plus vulnérables ;

- permettre l'accès au très haut débit pour tous ;

- maîtriser les coûts et les factures de chauffage en logement collectif, sur le moyen et le long terme, grâce aux réseaux de chaleur utilisant les énergies renouvelables, dans un contexte de volatilité des prix des énergies fossiles.

GLOSSAIRE

*DSP : délégation de service public



* EPCI adhérents pour les territoires des anciennes communautés agglomérations (CA) :

- Paris Saclay : territoire d'Europe'Essonne
 - Cœur d'Essonne : territoire du Val d'Orge
 - Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart : territoire des Lacs de l'Essonne

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

 <p>Jacques J.P. MARTIN, Président, Maire de Nogent-sur-Marne, Président du territoire ParisEstMarne&Bois</p>
 <p>Christian FAUTRÉ, Premier Vice-président, Premier Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne</p>
 <p>Jacques BOUWARD, 2^e Vice-président, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois, Président de la SEM SIPEnR</p>
 <p>Sylvine THOMASSIN, 3^e Vice-présidente, Maire de Bondy</p>
 <p>Bertrand VOISINE, 4^e Vice-président, Maire-adjoint de Vanves</p>
 <p>Daniel BREUILLER, 5^e Vice-président, Maire d'Arcueil</p>
 <p>Patrice CALMEJANE, 6^e Vice-président, Maire de Villemomble</p>
 <p>Thérèse LEROUX, 8^e Vice-présidente, Maire de Villiers-sur-Orge, Vice-présidente de Cœur d'Essonne agglomération, Présidente de la SEER Grigny-Viry</p>
 <p>Stéphane SALINI, 10^e Vice-président, Conseiller municipal de Drancy, Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France</p>
 <p>Gilles GAUCHE-CAZALIS, 11^e Vice-président, Maire-adjoint de Nanterre</p>
 <p>Bernard GAHNASSIA, 12^e Vice-président, Maire-adjoint de Puteaux</p>
 <p>Fatah AGGOUNE, 13^e Vice-président, Maire-adjoint de Gentilly</p>
 <p>Thierry BARNOYER, 14^e Vice-président, Maire-adjoint de Maisons-Alfort</p>
 <p>Samuel BESNARD, Membre du Bureau, Maire-adjoint de Cachan</p>
 <p>Emmanuel GILLES DE LA LONDE, Membre du Bureau, Maire-adjoint de Bry-sur-Marne, Conseiller départemental du Val-de-Marne</p>
 <p>Philippe RIO, Membre du Bureau, Maire de Grigny</p>
 <p>Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau, Conseiller municipal de Sceaux</p>
 <p>Laurent GEORGES, Directeur général</p>



À SAVOIR

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE
Le SIPPEREC compte 70 agents.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU SYNDICAT

Le SIPPEREC ne perçoit pas de recettes fiscales, et les villes adhérentes n'apportent pas de cotisation. Les prestations spécifiques (groupements de commandes, conventions...) sont rémunérées par les bénéficiaires. La plus grande partie des ressources du syndicat provient des contrats de concessions.

En ce qui concerne EDF-ENEDIS, il s'agit du versement de redevances (dénommées R1* et R2*) et du financement du « fonds de partenariat ». Quant aux entreprises concessionnaires des délégations de service public (DSP) de communications électroniques ou de géothermie, elles acquittent des redevances pour frais de contrôle.

En 2016, les recettes du SIPPEREC se sont élevées à 219 millions d'euros, dont 97 millions d'euros de recettes d'investissement.

Quant aux dépenses du syndicat, elles s'élèvent à 215 millions d'euros, dont 110 millions pour les dépenses d'investissement.

Au cours de l'année 2016, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité a représenté un montant de 53,5 millions d'euros versés aux collectivités après collecte par le syndicat. Le SIPPEREC a collecté et intégralement reversé aux communes 8,4 millions d'euros au titre de la redevance d'occupation du domaine public du réseau électrique.

L'enfouissement des réseaux constitue le second poste de dépenses par ordre d'importance, suivi par les subventions apportées aux villes. Celles-ci permettent de financer des travaux liés à l'électricité, notamment à l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, mais aussi depuis l'avenant signé en avril 2016 avec EDF et ENEDIS la rénovation thermique des bâtiments communaux, le passage en LED de l'éclairage public ou l'achat de véhicules électriques pour les communes.

L'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque a pris une importance significative, puisque 73 centrales photovoltaïques sont en exploitation en 2016. Enfin, la réalisation des contrôles techniques et financiers des concessions, pour s'assurer du respect des cahiers des charges de concession et de l'exactitude des informations communiquées par les concessionnaires, représente un autre poste de dépenses important pour le SIPPEREC.

.....

GLOSSAIRE

R1 : redevance dite de fonctionnement

R2 : redevance dite d'investissement

UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) ASSOCIE LES PRÉSENTANTS D'USAGERS

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est une instance obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Le SIPPEREC organise annuellement cette commission, qui regroupe des représentants des associations UFC-Que Choisir Île-de-France, Familles de France, Confédération consommation logement cadre de vie (CLCV) Île-de-France, Confédération nationale du logement et Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92).

La CCSPL examine chaque année le rapport de chacun des délégataires et est consultée pour avis avant tout projet de Délégation de service public. Elle est aussi régulièrement informée des actualités et des rapports d'experts dans les domaines la concernant.

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DU SIPPEREC

Le SIPPEREC a mis en place, dès 2006, un système d'information géographique (SIG) pour ses besoins propres. Il contient les données relatives aux réseaux de distribution d'électricité, de communications électroniques et de chaleur, ainsi que des données de fond de plan permettant de mieux comprendre le territoire.

Ouvert aux adhérents du SIPPEREC et accessible depuis son site Internet, le SIG est un outil essentiel pour la communication avec les villes et les concessionnaires.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le SIPPEREC intègre le développement durable dans ses processus et l'accomplissement de ses missions. Il recourt à la dématérialisation des marchés. Les entreprises peuvent ainsi accéder en ligne aux procédures d'achats publics et remettre leurs offres par voie électronique.

Auprès des élus, le SIPPEREC a également entamé une démarche de dématérialisation des dossiers du Bureau, du Comité et des commissions. L'ensemble des informations pour les collectivités adhérentes est disponible sur le site extranet du syndicat pour réduire les envois papier.

Une démarche interne au SIPPEREC a été lancée pour inciter le personnel du syndicat à développer une politique d'achat écoresponsable : papier recyclé, choix d'un imprimeur labellisé, modes d'exécution des travaux. La valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, et l'utilisation de matériel économique en énergie ont été intégrées dans le cadre du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.

Pour sa gestion propre, le syndicat a défini des indicateurs environnementaux relatifs à la consommation de papier, au coût de l'énergie utilisée par les locaux ou lors des déplacements dans les villes adhérentes.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

UN CONTRAT DE CONCESSION MODERNISÉ

À l'issue de plusieurs mois de négociations, le SIPPEREC a conclu, le jeudi 14 avril 2016, un avenant au contrat de concession avec ENEDIS et EDF. Le contrat est prolongé de dix ans, jusqu'à fin 2029. ENEDIS s'est engagé à investir 369,5 millions d'euros d'ici cette échéance, dans le cadre d'un schéma directeur d'investissement soumis annuellement au Comité syndical, avec, pour objectif, de limiter le temps de coupure annuel à 25 minutes. À la fin du contrat, le réseau électrique aérien sera totalement enfoui.

Dotée de 5,5 millions d'euros par an, une enveloppe dédiée à la transition énergétique est créée. Elle prévoit notamment la rénovation de 500 colonnes montantes chaque année. Elle finance également les aides aux communes pour les travaux de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux et l'éclairage public, ainsi que l'acquisition de véhicules électriques.

En contrepartie de ces efforts d'investissement, le SIPPEREC a accepté la suppression du flux des provisions pour renouvellement.

Côté fourniture d'électricité, l'accord reconduit avec EDF pérennise une enveloppe annuelle de 400 000 euros, consacrée à la lutte contre la précarité énergétique.

“

Cet accord avec les concessionnaires EDF et ENEDIS permet de sécuriser les financements nécessaires pour la qualité du réseau électrique sur près de 15 ans, et ouvre de nouvelles perspectives en faveur de la transition énergétique.

”



Jacques J.P. MARTIN,
Président du SIPPEREC



Jeudi 14 avril 2016, signature de l'avenant au contrat de concession de la distribution et de la fourniture d'électricité

L'HYDROGÈNE ET LA MÉTHANISATION

Depuis 10 ans, le SIPPEREC propose à l'étude une compétence optionnelle « énergies renouvelables », à laquelle adhèrent aujourd'hui 76 collectivités territoriales. Depuis, le syndicat a lancé de nombreuses opérations pour développer un important patrimoine de production locale et renouvelable au bénéfice des territoires franciliens : parc de 73 centrales photovoltaïques, s'ajoutent quatre grands réseaux de géothermie profonde qui alimentent l'équivalent de 41 500 foyers et un vaste portefeuille de projets... En 2016, avec des études dédiées, le SIPPEREC diversifie les options proposées à ses adhérents en préparant l'arrivée de technologies novatrices, comme la production de biométhane et d'hydrogène.

LA GÉOTHERMIE

Après Arcueil/Gentilly, où le réseau de chaleur est en service depuis 2015, ce sont désormais les habitants de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil ainsi que ceux de Bagneux et Châtillon qui bénéficient de chaleur géothermale. À Grigny et Viry-Châtillon, les travaux se poursuivent, assortis d'un vaste de plan de réhabilitation de Grigny 2. À terme, l'équivalent de plus de 40 000 logements sera raccordé à ces différents réseaux. Devant le succès de ces opérations, d'autres collectivités ont sollicité le SIPPEREC pour leurs projets de géothermie.



Lancement officiel du forage à Grigny le 3 octobre 2016

LA GESTION DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Sept communes (Antony, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Fontenay-lès-Briis, Les Lilas, Nogent-sur-Marne, Romainville) et le conseil régional d'Île-de-France ont adhéré en 2016 à la compétence énergies renouvelables, portant à 76 le nombre d'adhérents à cette compétence optionnelle. Dans ce cadre, le Conseil régional a confié au SIPPEREC la gestion de ses installations (notamment dans sept lycées) et le pilotage de ses projets à venir. La région prévoit aussi de développer sa production dans les lycées, pour l'injecter dans le réseau ou l'utiliser en autoconsommation.

UNE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE RENFORCÉE

L'expertise reconnue du SIPPEREC facilite sa collaboration avec d'autres collectivités locales dans des domaines d'activité novateurs. Il a été partie prenante d'une étude sur les données de l'énergie, lancée par la Caisse des dépôts et associant plusieurs métropoles. Dans le domaine des énergies renouvelables, des collaborations sont en cours avec le syndicat d'énergies des Yvelines pour développer des centrales photovoltaïques. Il en va de même pour sa SEM SipeEnR, qui intervient également dans d'autres territoires.

LES MOBILITÉS PROPRES

Le SIPPEREC aide ses adhérents à développer la mobilité propre. En complément du fonds de transition énergétique adossé au contrat de concession d'électricité qui attribue des subventions pour l'acquisition de bornes de charges et de véhicules électriques ou hybrides, le syndicat propose également à ses adhérents du groupement de commandes électrification différents modèles de véhicules, y compris des utilitaires et deux roues, avec des remises substantielles.



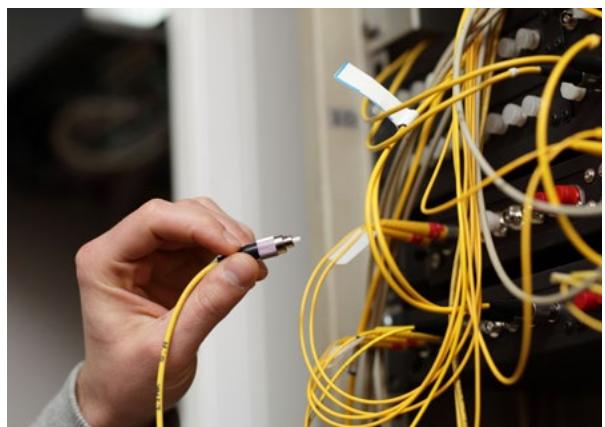
CRÉATION DE LA COMMISSION SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le SIPPEREC a lancé, en décembre 2016, la commission consultative « transition énergétique » pour développer de nouveaux partenariats avec les intercommunalités présentes sur son territoire. Son objectif : animer une approche partenariale et coopérative sur les enjeux énergétiques d'Île-de-France. Espace d'échange et de débat ouvert, cette commission doit permettre de favoriser les coopérations et l'émergence de propositions innovantes. Cette première réunion a été l'occasion, pour les intercommunalités présentes, de faire part de leurs projets en cours dans les domaines des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, mais aussi d'exprimer leurs attentes vis-à-vis de cette commission consultative paritaire.

Le SIPPEREC souhaite apporter une réponse concrète pour favoriser l'autonomie énergétique de la région en développant la production locale d'énergies renouvelables.

UNE ACTION EN FAVEUR DU TRÈS HAUT DÉBIT SALUÉE PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC)

L'action du SIPPEREC a été saluée dans un rapport de la CRC, publié début 2017. Elle rappelle que le SIPPEREC est un « acteur majeur du très haut débit en Île-de-France », avec des réseaux desservant 4,1 millions d'habitants, soit un tiers de la population de la région. Déployés très tôt, complémentaires à ceux des opérateurs privés, ces réseaux présentent des résultats financiers satisfaisants, sans impact sur les finances publiques. La chambre observe que le SIPPEREC a opté pour la « délégation de service public, modèle concessif aux risques et périls du concédant », qui permet également de « garantir la cohérence entre la construction et l'exploitation ainsi que l'évolutivité des compétences du personnel ».



ANTICIPER POUR RENOUVELER LES CONCESSIONS

Dans le numérique, le renouvellement de deux délégations de service public est proche. La concession dite « plaque sud » et celle d'IRISÉ arrivent à expiration en 2019. Pour s'y préparer, le SIPPEREC a entrepris un vaste état des lieux (analyse financière, patrimoniale, technique et commerciale) des réseaux concédés. En complément, il conduit, avec la Caisse des dépôts, une étude destinée à évaluer l'intérêt des différents scénarios envisageables.

LE TRÈS HAUT DÉBIT AU CŒUR DES FOYERS FRANCIENS

Comme l'a souligné la CRC, le SIPPEREC gère désormais des réseaux très haut débit pour le tiers de la population francilienne. Trois des réseaux développés par le syndicat sont constitués de fibre optique de bout en bout : IRISÉ, SÉQUANTIC et THD EUROP'ESSONNE. S'y ajoutent 13 réseaux câblés, offrant des débits « descendants » de 100 Mbit/s et « remontants » de 10 Mbit/s. ALTICE a annoncé son intention de moderniser à nouveau ces réseaux, afin de porter le débit à 1 Gbit/s, soit une qualité de service équivalente à celle de la fibre. Cette offre séduit de plus en plus de particuliers, d'entreprises et d'acteurs publics, l'accès au très haut débit se généralisant d'autant plus aisément que les réseaux du SIPPEREC offrent une multiplicité de services et de gammes de prix.

SUCCÈS DES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Le développement des groupements de commandes se poursuit et témoigne de l'intérêt suscité par l'achat mutualisé, garant de prix optimisés et d'un suivi de qualité. Avec la fin des tarifs réglementés de vente dans l'électricité, le SIPPEREC coordonne désormais les achats d'énergie de plus de 472 acteurs publics. Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques compte 306 adhérents, et le groupement de commandes pour les systèmes d'information géographique et données en réunit 56.

NOUVELLE COMPÉTENCE GAZ

Le SIPPEREC a élargi ses compétences à la distribution et fourniture de gaz. Nombre de communes, notamment dans le Val-de-Marne et dans l'Essonne, sont en effet encore isolées. Cette nouvelle compétence se traduira par un renforcement des complémentarités de travail avec le SIGEIF, déjà actif dans les compétences gaz et électricité.

RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LES GRANDS SYNDICATS

Les grands syndicats urbains se sont associés, afin de participer au salon de l'association des maires d'Île-de-France, en mars 2016, comme ils l'avaient déjà fait lors de la COP 21. Aux côtés du SIPPEREC étaient représentés le SEDIF, le SIGEIF, le SIAAP et le SYCTOM, qui ont animé un stand dédié aux « services publics urbains du Grand Paris », afin d'incarner leur engagement de services publics en faveur d'une métropole plus durable. L'opération a été une nouvelle fois renouvelée en mars 2017 pour le salon des maires d'Île-de-France.

En outre, les syndicats d'énergie franciliens (SIGEIF, SIPPEREC, SDESM, SEY, SMDEGTV) ont créé, en mars 2017, un « pôle énergie Île-de-France », une entente destinée à renforcer les échanges d'expériences et mutualiser certaines actions.



De gauche à droite : Jacques J.P. Martin, Président du SIPPEREC, Hervé Marseille, Président du SYCTOM, Belaïde Bedreddine, Président du SIAAP, André Santini, Président du SEDIF et Jean-Jacques Guillet, Président du SIGEIF



PRÉPARER LA VILLE CONNECTÉE

Open data, objets connectés, *smart grids*... : le rôle croissant de la gestion des données dans les politiques publiques conduit le SIPPEREC à créer et développer un pôle de compétences « ville connectée ». Progressivement, des services adaptés et évolutifs sont proposés par le syndicat aux collectivités pour les accompagner dans leurs démarches. Des matinées d'information sont également organisées sur cette thématique, afin de cerner les enjeux et partager les expériences innovantes des autres collectivités.

PRÉPARER LA VILLE DE DEMAIN

À la croisée des enjeux de la révolution numérique et de la transition écologique, la ville connectée est un sujet qui suscite de nombreuses attentes. Les collectivités y voient un moyen de rationaliser les dépenses publiques en optimisant l'organisation interne et les services rendus à la population, mais il s'agit également de garder la maîtrise de la planification de la ville en assurant le contrôle des données du territoire et de l'utilisation qui en est faite.

Conscient de la complexité de l'écosystème entourant la ville connectée (nombreux acteurs, technologies nouvelles, transversalité...), le SIPPEREC facilite les démarches des collectivités en assurant une veille active, mais également en organisant, depuis 2014, des rencontres sur ce thème (gouvernance et gestion des données en juin 2016, ouverture et mutualisation des données en février 2017).

L'objectif du SIPPEREC est clair : favoriser le partage de données et l'émergence de cas d'usages communs, pour permettre à tous de s'engager dans la ville connectée à moindre coût.

LA DONNÉE, UNE RICHESSE À EXPLOITER

Du fait de l'informatisation croissante de nombreux secteurs d'intervention des collectivités, celles-ci génèrent des données multiples avec l'activité de leurs services, de leurs délégataires et des usagers. Mais ces données « dormantes » n'ont pas de valeur en soi. Elles prennent de la valeur et peuvent devenir utiles au suivi et à l'amélioration d'une mission de service public à partir du moment où elles sont diffusées, étudiées et croisées avec d'autres données.

C'est pour aider les collectivités à les exploiter que le SIPPEREC a mis en œuvre un marché de services et un marché d'accompagnement autour des services de diffusion et d'exploitation des données. Ces marchés proposent aux collectivités un accompagnement spécifique sur la gouvernance et la gestion des données ainsi qu'un outil complet facilitant le recueil, le contrôle, l'analyse croisée et la diffusion des données permettant de :

- Se mettre en conformité à moindre coût avec les obligations sur la diffusion de données (loi NOTRe, loi Transition énergétique pour la croissance verte, loi pour une République numérique) ;
- Créer les conditions d'une exploitation mutualisée et encourager l'analyse et la réutilisation des données pour favoriser l'innovation territoriale ;
- Mieux connaître leur territoire, à travers l'analyse de données, notamment en termes de gestion de services techniques impliquant des tiers (délégations de service public, marchés publics...).



Deux petits-déjeuners « ville connectée » ont eu lieu en juin 2016 et février 2017.

DES OUTILS ET UNE APPROCHE MUTUALISÉS

Pour aider les collectivités à bâtir une politique de ville connectée, le SIPPEREC propose de mutualiser les outils et services qui favorisent synergies et économies d'échelle, en respectant l'autonomie de chaque adhérent.

Dans un domaine encore émergent, l'approche du SIPPEREC est pragmatique. Il s'agit de recenser les solutions existantes, de mesurer leur intérêt pour les collectivités et les habitants, puis d'évaluer les possibilités de mutualisation, pour rendre possible leur déploiement au moindre coût. En permettant l'accès à des outils diversifiés, les groupements de commandes s'avèrent particulièrement efficaces et génératrices d'importants gains financiers, avec des marchés permettant aux collectivités d'acquérir les premières briques de la ville connectée (outils de relation citoyens, objets connectés, plateforme de données, plateforme SIG...)

En parallèle, à travers un groupe de travail dédié aux données regroupant différentes collectivités, le SIPPEREC travaille la normalisation et la mutualisation des approches sur la ville connectée : créer un « entrepôt » commun des données ; dresser un inventaire des réseaux de capteurs des collectivités ; construire une plateforme en *open data* ; identifier des applications communes autour de jeux de données identifiés.



Les comptes rendus des petits-déjeuners du 1^{er} juin 2016 et du 21 février 2017 sont téléchargeables sur le site www.SIPPEREC.fr.



COMMISSION « VILLE CONNECTÉE »

COMPOSÉE DE :

Jackie BOULAY,
Délégué titulaire de Châtillon

Karim EL BACTANY,
Délégué titulaire de Colombes

José GUNTZBURGER,
Délégué titulaire de Fontenay-aux-Roses

Daouda KEITA,
Délégué titulaire de Bagnolet

Patrice KONIECZNY,
Délégué suppléant d'Épinay-sur-Seine

Ghania LATEB,
Déléguée titulaire du Kremlin-Bicêtre

Philippe LE GORGEU,
Délégué suppléant de Bois-Colombes

Maryse LEMMET,
Déléguée titulaire d'Antony

Patrick LEROY,
Délégué titulaire de Rungis

Nathalie NICODEME-SARADJIAN,
Déléguée suppléante de Chaville

Patrick RATTER,
Délégué titulaire de Valenton

Philippe ROBERT,
Délégué suppléant du Bourget

Pierre-Yves ROBIN,
Délégué suppléant de Cachan

Philippe SAJHAU,
Délégué suppléant de Nogent-sur-Marne

Arnold VOILLEMIN,
Délégué titulaire de Livry-Gargan

Romain ZAVALLONE,
Délégué titulaire d'Ivry-sur-Seine

OPTIMISER LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES AVEC LES DONNÉES DE LINKY

Dans une contribution à une consultation de la CRE consacrée aux données, le SIPPEREC a demandé que l'ensemble des données collectées par le compteur Linky et relatives au fonctionnement du réseau de distribution public d'électricité soit accessible, sans limitation, aux agents asservis des autorités concédantes. Ces données permettront de mieux apprécier les besoins d'investissement dans le réseau. Mais aussi d'accompagner ou de porter les politiques de transition énergétique et de lutte contre la précarité.

INTERNET DES OBJETS : CONSULTATION DE L'ARCEP

Le SIPPEREC soutient l'ARCEP* dans son ambition de créer les conditions du développement de l'Internet des objets en France. Le syndicat est en effet directement concerné par le sujet, pour son propre développement ou pour accompagner ses collectivités adhérentes, au travers des groupements de commandes (communications électroniques et électricité) et de la mise en œuvre dans la stratégie « ville connectée ». Le syndicat partage la volonté de l'ARCEP de promouvoir les infrastructures passives existantes pour la création de nouveaux réseaux, dont ceux destinés à l'Internet des objets.



GLOSSAIRE

***ARCEP** : autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

UNE ÉTUDE SPÉCIFIQUE SUR LES DONNÉES DE L'ÉNERGIE

Avec les métropoles de Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier et la Caisse des dépôts, le SIPPEREC a pris part à une étude mutualisée sur les données de l'énergie. Cette étude se situe dans un contexte nouveau : explosion des données collectées grâce à « l'intelligence » des réseaux, la transition écologique, la numérisation, les transferts de compétences aux métropoles... Les données apparaissent comme un outil clé de l'aménagement du territoire : production d'énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, distribution, autoconsommation, efficacité énergétique...

L'étude met en exergue plusieurs positionnements possibles pour les collectivités, depuis un simple rôle d'administrateur local jusqu'à celui d'opérateur de confiance (gestion des données privées, en liaison avec d'autres territoires), en passant par des approches de coopération ou d'incitateur (pour faciliter la réutilisation de la donnée par des tiers).

Les collectivités ont souhaité prolonger les conclusions de cette étude en s'attachant à des actions concrètes comme la rénovation thermique des bâtiments ou les coûts de raccordement au réseau électrique.



DÉVELOPPER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS PUBLICS

Par sa double expertise dans l'énergie et le numérique, le SIPPEREC est un acteur public de référence en matière de transition énergétique et d'aménagement numérique en Île-de-France. À ce titre, le syndicat développe activement ses partenariats avec les autres acteurs publics pour porter les intérêts de ses collectivités adhérentes.

LE SIPPEREC, UN PARTENAIRE PUBLIC ESSENTIEL POUR LES COLLECTIVITÉS D'ÎLE-DE-FRANCE

Le territoire d'action du SIPPEREC s'étend bien au-delà de celui de la métropole. Avec les groupements de commandes, le syndicat fédère les besoins de plus de 550 collectivités franciliennes (43 000 points de livraison pour l'électricité). En se dotant d'une société d'économie mixte (SEM), il peut désormais investir en dehors de ses frontières historiques, comme en témoigne la prise de participation dans le parc éolien d'Avessac en Loire-Atlantique. Du fait de ses liens étroits avec l'ADEME et la région, le SIPPEREC est devenu le premier partenaire public des collectivités d'Île-de-France pour la production d'énergies renouvelables. Enfin, ses actions relatives à la ville connectée montrent aussi la pertinence d'un partage des compétences et des besoins dans un cadre intercommunal.



À SAVOIR

AGIR AVEC LA RÉGION POUR RÉNOVER LES « PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES »

Le SIPPEREC est actionnaire de la société d'économie mixte (SEM) Énergies POSIT'IF. Créée par la région Île-de-France, cette SEM assure la rénovation énergétique de logements très mal isolés dans les copropriétés du parc privé. Pour faciliter le montage financier, Énergies POSIT'IF recourt au tiers financement. Encouragé par la loi de transition énergétique, ce mécanisme consiste à verser les fonds nécessaires aux travaux. Le résultat des économies d'énergie réalisées permet ensuite le remboursement.

LE SIPPEREC, UN PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE

- de l'ADEME et de l'État pour réaliser la transition énergétique ;
- de la région Île-de-France pour développer ses projets d'énergies renouvelables et en particulier dans le photovoltaïque ;
- des collectivités franciliennes pour développer les énergies renouvelables et le numérique.

DE NOMBREUX PARTENARIATS AVEC LES AUTRES SYNDICATS

Les partenariats avec les autres grands syndicats ont nettement progressé en 2016. Le SIGEIF et le SIPPEREC travaillent conjointement à la collecte des certificats d'économies d'énergie (CEE). Le SIPPEREC accompagne également le syndicat d'énergies des Yvelines (SEY) pour la création de centrales photovoltaïques. Enfin, des discussions sont en cours avec le syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise (SMDEGTV0), qui regroupe plus de 180 communes.

DES PROJETS AVEC LE SIAAP ET LE SYCTOM

Le SIPPEREC a signé une convention de partenariat avec le SIAAP et le SYCTOM, à la fois pour mener ensemble des réflexions et opérations relatives à la transition énergétique, mais aussi échanger sur ces sujets avec d'autres collectivités, en France comme à l'étranger. Cette convention recense également les efforts à mener en faveur de la transition énergétique, notamment pour ce qui ressort des évolutions en cours comme la méthanisation ou la récupération de chaleur des eaux usées. De plus, des conventions particulières ont été signées avec le SYCTOM, consacrées notamment à la mise en commun des données et à la production d'énergies renouvelables. À cet effet, le SIPPEREC accompagne le SYCTOM dans la mise en œuvre et le suivi à distance de centrales solaires photovoltaïques dans le cadre de rénovations de centres de tri situés à Saint-Ouen, mais aussi dans les 15^e et 17^e arrondissements de Paris. Le SYCTOM a, par ailleurs, procédé à une prise de participation dans le capital de la SEM SIEPenR, société d'économie mixte initiée par le SIPPEREC et spécialisée dans la réalisation de projets de développement des énergies renouvelables.

L'IMPLICATION DU SIPPEREC DANS LA CONSTRUCTION MÉTROPOLITAINE

Le SIPPEREC contribuera aux futurs schémas de distribution d'énergie et d'aménagement numérique du Grand Paris. Adhérent de l'atelier parisien d'urbanisme (APUR), le SIPPEREC participe ainsi aux réflexions que celui-ci conduit pour la métropole du

Grand Paris dans les domaines de l'énergie (PCAEM, schémas directeurs de réseaux), de la mobilité (bornes de charge pour véhicules électriques...), du numérique (déploiement de la fibre) et le schéma de cohérence territoriale (SCOT). Le SIPPEREC participe également au comité de pilotage du plan climat air énergie métropolitain. Lors d'une rencontre avec les grands syndicats intercommunaux franciliens, le préfet de région a souligné que les compétences du SIPPEREC seraient un point d'appui pour les futures démarches métropolitaines sur ces domaines de l'action publique. De fait, le SIPPEREC est en mesure d'accueillir de nouveaux adhérents, y compris dans sa compétence historique, afin de renforcer la coopération intercommunale et la bonne coordination des différents réseaux.

PROTOCOLE STRATÉGIQUE DE COOPÉRATION AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Fruit des différents échanges qui ont débuté fin 2016, la métropole du Grand Paris et les grands syndicats intercommunaux franciliens ont signé un protocole stratégique de coopération englobant plusieurs domaines d'intervention lors du salon de l'AMIF. Les documents de planification seront élaborés conjointement, visant la logistique urbaine, la « ville intelligente », l'adaptation au changement climatique, les grands équipements... Les solutions retenues s'inscrivant dans les compétences de chaque syndicat, celles du SIPPEREC concernent la couverture très haut débit, l'exploitation des ressources géothermiques, les actions de maîtrise de l'énergie, la généralisation des installations photovoltaïques sur les bâtiments neufs...



De gauche à droite : Jacques J.P. Martin, Président du SIPPEREC, Hervé Marseille, Président du SYCTOM, Patrick Ollier, Président de la métropole du Grand Paris, Frédéric Molossi, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs, André Santini, Président du SEDIF, Jacques Kossowski, Président du SIFUREP et Serge Carbonnelle, Premier Vice-président du SIGEIF.

CRÉATION DU PÔLE ÉNERGIE ÎLE-DE-FRANCE

Au cours de l'année 2016, les principaux syndicats intercommunaux d'énergie (SIPPEREC, SIGEIF, SMDEGTVO, SDESM, SEY*) se sont rapprochés, afin de créer une entente régionale destinée à optimiser et coordonner leurs actions dans leurs territoires respectifs, au service des communes. Le pôle énergie Île-de-France organisera des formations pour les élus, facilitera les échanges d'expérience, mais aussi la connaissance et la planification des investissements, renforcera les actions de contrôle des concessionnaires. Enfin, il présente désormais à la région, chef de file de la transition énergétique, un éventail de compétences diversifiées, doté d'une forte implantation locale.



De gauche à droite : Laurent Richard, Président du Sey 78, Serge Carbonnelle, Premier Vice-président du SIGEIF, Jacques J.P. Martin, Président du SIPPEREC, Pierre Yvroud, Président du SDESM et Daniel Desse, Président du SMDEGTVO.



Les cinq syndicats intercommunaux d'énergie en Île-de-France :

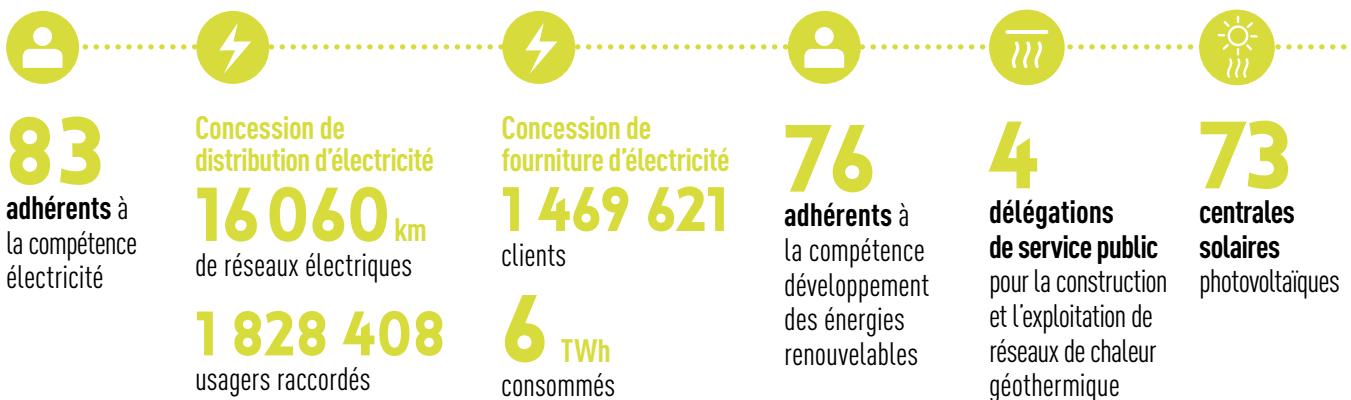
le **SIPPEREC** (syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication), le **SIGEIF** (syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France), le **SMDEGTVO** (syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise), le **SDESM** (syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne) et le **SEY 78** (syndicat d'énergie des Yvelines).

PREMIÈRE COMMISSION PARITAIRE DE « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Conformément à la loi du 17 août 2015, le SIPPEREC a organisé la première commission consultative paritaire de « transition énergétique » en décembre 2016. Cet espace d'échanges et de dialogue entre collectivités renforce les liens entre les intercommunalités de services (tel le SIPPEREC) et les EPCI, notamment afin d'élaborer les plans climat air énergie territoriaux (PCAET). En Île-de-France, où 90 % de l'énergie consommée est importée, cette commission paritaire formulera des propositions concrètes de développement des énergies renouvelables.

FAIRE DES COLLECTIVITÉS DES ACTEURS À PART ENTIÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 22 L'actualité de l'énergie
- 26 Un contrôle exigeant de la distribution et de la fourniture d'électricité
- 28 Prolongation du contrat de concession avec ENEDIS et EDF pour favoriser la transition énergétique
- 30 La distribution d'électricité
- 36 Le contrôle de la concession
- 40 Avec le fonds de partenariat, le SIPPEREC aide les communes à investir
- 42 Le fonds transition énergétique
- 44 L'enfouissement des réseaux, mode d'emploi
- 48 Colonnes montantes : le SIPPEREC commence la rénovation du parc
- 50 La fourniture d'électricité
- 54 L'action du SIPPEREC pour lutter contre la précarité énergétique
- 58 Des services pour accompagner les collectivités
- 62 Une production d'énergies renouvelables en forte progression





ÉNERGIES

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et a placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales.

Les communes se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux, comme le SIPPEREC, pour gérer cette compétence. Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture d'électricité pour les clients aux tarifs réglementés sont deux services publics locaux, respectivement concédés à ENEDIS (ex-ERDF) et EDF (Électricité de France).

Le SIPPEREC dispose également de la compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables ». Il met à disposition des collectivités son savoir-faire, de l'étude des projets à la réalisation et l'exploitation pour toute production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables locales.

L'ACTUALITÉ DE L'ÉNERGIE

Le monde de l'énergie est en pleine mutation, et 2016 a confirmé que le développement de la concurrence et la digitalisation du secteur bouleversent le marché.

FIN DES TARIFS «JAUNE» ET «VERT»

Prévue par la loi NOME de décembre 2010, la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) « jaune » et « vert » est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, concernant quelque 468 000 sites en France, dont 28 500 sur le territoire du SIPPEREC. Un tiers de ces sites n'ont pu faire jouer la concurrence en temps voulu, et sont donc soumis à une offre transitoire, supérieure de 5 % environ aux anciens tarifs réglementés. Cette ouverture à la concurrence a conduit de nombreux acheteurs à grouper l'achat d'électricité. Il semble que la fin des TRV ait d'abord profité à DIRECT ÉNERGIE, très actif dans le marché de détail, et à ENGIE. EDF est parvenue, néanmoins, à préserver environ deux tiers de ses anciens clients. Dans le gaz, la concurrence est bien plus forte, ENGIE ne conservant désormais que la moitié de sa clientèle professionnelle (sites consommant plus de 30 GWh par an).

Les prix de marché étant bas, le mouvement d'érosion des tarifs « bleu » se poursuit. Fin mars 2017, la Commission de régulation de l'énergie (CRE), en électricité, a constaté que 4 878 000 sites sur un total de 32,1 millions avaient opté pour une offre de marché, contre 3 846 000 un an auparavant. Presque tous ont choisi un fournisseur alternatif. En gaz naturel, 5 266 000 sites sur un total de 10,6 millions sont désormais en offre de marché, soit plus de la moitié des sites résidentiels.

ERDF DEVIENT ENEDIS

Afin de se conformer à une décision du comité de règlement des différends et des sanctions (CORDIS) de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui lui a demandé de se différencier de sa maison mère, ERDF a changé de nom et d'identité visuelle, devenant ENEDIS à compter du 31 mai 2016. Le coût de ce changement est estimé à 25 millions d'euros.



La centrale nucléaire de Tricastin



BAISSE DU NUCLÉAIRE, HAUSSE DU RENOUVELABLE

La production totale d'électricité en France a connu une baisse de 2,8 % en 2016. Ce repli s'explique par la chute de près de 8 % de la production nucléaire. La production d'énergies renouvelables a, en revanche, progressé, permettant de couvrir près de 20 % de la consommation d'électricité.

La production nucléaire a subi, en 2016, l'arrêt pour maintenance et contrôles de plusieurs réacteurs. Faisant craindre pour la sécurité d'approvisionnement de la France, jusqu'à 21 des 58 réacteurs français avaient été stoppés fin 2016 par EDF, notamment afin de procéder à des contrôles. La France a même connu un déficit d'offre en janvier 2017, avec 90 000 MW de capacité de production face à une consommation de 93 000 MW.

Ce repli du nucléaire, qui reste la principale source de production électrique dans l'Hexagone avec une part de 72,3 %, a été partiellement compensé par une envolée du gaz (+ 60,8 % à 35,3 TWh) et la montée en puissance des énergies renouvelables (+ 4,8 %), qui ont couvert près de 20 % de la consommation française d'électricité.

Dans le détail, la production éolienne s'est repliée de 1,8 % à 20,7 TWh, mais celle d'origine solaire a bondi de 11,3 % à 8,3 TWh grâce à des conditions météo favorables, de même que la production hydraulique (+ 8,2 % à 63,9 TWh). Au total, le vent et le soleil ont généré respectivement 3,9 % et 1,6 % de la production électrique française, et le gaz 6,6 %.

LES RÉSULTATS DU GROUPE EDF...

EDF, dont le premier actionnaire est l'État (85,6 %), a publié un résultat 2016 toujours bénéficiaire (2,9 milliards d'euros), mais en partie assuré par l'allongement de 40 à 50 ans de la durée de vie de 33 réacteurs nucléaires (sur 58) et par un rattrapage tarifaire de près d'un milliard d'euros en France.

La cause première de cette dégradation du résultat courant est la chute des prix des marchés de gros depuis deux ans. Or, du fait, notamment, de la fin des tarifs réglementés de vente « jaune » et « vert », qui a occasionné une perte d'activité de 25 % auprès des gros consommateurs, EDF indique être trois fois plus exposée qu'il y a 18 mois à la faiblesse des prix de gros. Les ventes annualisées ont reculé en 2016 de 5 % à 10 % dans presque tous les pays. À ces effets largement structurels s'est ajouté, fin 2016, l'arrêt conjoncturel de centrales nucléaires à la demande de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), qui a généré une perte de recettes estimée entre 500 millions d'euros et un milliard d'euros pour l'énergéticien.

... ET CEUX D'ENEDIS

Avec un chiffre d'affaires net en 2015 de 10,2 milliards d'euros, ENEDIS affiche des résultats en repli de 38 %, à 374 millions d'euros. Mais ceux-ci sont grevés par des éléments exceptionnels, dont l'amortissement accéléré du système d'information des compteurs Linky. Hors ces charges non récurrentes, le résultat s'établirait à 850 millions d'euros. Cette rentabilité exceptionnelle ne profite que peu à ENEDIS, puisque le bénéfice est absorbé à 78 % par l'impôt et les dividendes versés à EDF. En outre, ENEDIS fait bénéficier sa maison mère de son excédent structurel de trésorerie (3,6 milliards) qui est déposé dans ses comptes. À titre de comparaison, cette trésorerie représente plus d'un an d'investissement dans les réseaux. Cette situation améliore considérablement la situation financière du groupe, en allégeant sa dette de près de 10 %, et représente 22 % de son excédent brut d'exploitation.

DÉPLOIEMENT DE LINKY

ENEDIS a commencé le déploiement des compteurs évolués Linky, avec pour objectif d'en poser dans 90 % des foyers français d'ici 2021, soit 35 millions d'unités. Le coût de cette vaste opération est estimé par ENEDIS à 5,5 milliards d'euros, financés par un complément du Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE*) dédié. D'autres estimations, dont celle de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), évoquent un coût global de 8 à 10 milliards d'euros.

Les compteurs font partie intégrante du réseau et sont, à ce titre, propriété des autorités concédantes. Les communes ne peuvent cependant pas, juridiquement, s'opposer au déploiement du compteur Linky qui a été prévu par la loi de transition énergétique.

En mai 2016, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a publié un rapport de mesures des rayonnements électromagnétiques induits par la télérelève des compteurs Linky, observant des valeurs très inférieures aux valeurs limites réglementaires. Par ailleurs, dans un rapport publié en décembre, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a conclu « à une faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les compteurs communicants sans la configuration de déploiement actuelle engendre des effets sanitaires à court ou long terme ».

En outre, faisant suite aux observations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui estime qu'une « courbe de charge avec un pas de temps dix minutes permet de déduire de très nombreuses informations relatives à la vie privée », ENEDIS a mis en place un nouveau système de collecte et de gestion des données, validé par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Sur le territoire du SIPPEREC, le déploiement est en cours dans les communes d'Alfortville, Asnières-sur-Seine, Bondy, Colombes, Gennevilliers, Maisons-Alfort, Montreuil, Pavillons-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen...

GLOSSAIRE

TURPE : Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

ADOPTION DU TURPE 5

Afin d'élaborer le futur Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE), couvrant la période du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2021, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a lancé une consultation publique en mai 2016. Le SIPPEREC a fait valoir ses propositions dans ce cadre, réaffirmant son attachement à la péréquation tarifaire et prônant un lissage des évolutions tarifaires, notamment pour ne pas pénaliser les ménages équipés de chauffage électrique.

La CRE a publié sa décision le 17 novembre 2016. Son mode de calcul est conforme à la décision du Conseil d'État du 28 novembre 2012, exigeant une approche qui prenne en compte à la fois les coûts du distributeur et la particularité du régime français des concessions.

Le 17 janvier, la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a demandé à la CRE de surseoir à sa décision et de proposer une nouvelle délibération, reprenant le modèle dit « économique », plus favorable à ENEDIS dans la mesure où, était-il précisé, il ne « prend pas en compte le régime juridique d'exploitation des réseaux d'électricité et ses conséquences comptables dans le périmètre de calcul du coût du capital investi par les gestionnaires de réseaux ». Le 19 janvier, la CRE a refusé de répondre favorablement à cette demande, en indiquant qu'elle entraînerait une rémunération excessive du capital d'ENEDIS, avec, à la clé, une hausse du tarif de 3 % pour les particuliers (contre 2 % dans sa délibération).

La CRE a également signifié que le TURPE relève, depuis 2011, de sa compétence exclusive. Le ministère de l'Environnement, ENEDIS et la CFE-Énergies ont depuis saisi le Conseil d'État, le distributeur posant également une question prioritaire de constitutionnalité qui n'a pas été retenue.



À SAVOIR

Le nouveau tarif prévoit une augmentation moyenne des tarifs de transport de + 6,76 % et de distribution de 2,71 % au 1^{er} août 2017.

Dans la distribution, la hausse est répercutée différemment selon les puissances raccordées :

- clients raccordés (ancien tarif « vert ») en moyenne tension (HTA) : baisse moyenne de 0,64 % ;
- clients raccordés en basse tension (au-delà de 36 kVA, soit l'ancien tarif réglementé « jaune ») : hausse de 1,37 % ;
- clients raccordés en basse tension (en dessous de 36 kVA, tarif réglementé « bleu ») : hausse de 3,94 %.



DÉCRET SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ

Le décret du 21 avril 2016 définit le contenu des comptes rendus d'activité (CRAC) des concessionnaires de distribution et fourniture d'électricité. Il prévoit la transmission de quelques informations nouvelles, notamment un compte de résultat complet. Mais les éléments à produire par le concessionnaire demeurent limités par rapport à la décision de la cour d'appel de Paris de mars 2013.

TOTAL RACHÈTE LAMPIRIS

Déjà actif dans le pétrole, le gaz, les batteries (rachat de SAFT) et les énergies renouvelables, TOTAL s'implante dans le marché de l'électricité en rachetant LAMPIRIS, un fournisseur d'énergie d'origine belge, qui compte plus d'un million de clients en Belgique et en France. Outre les particuliers, TOTAL vise désormais le marché des entreprises et collectivités.

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PRÉCARITÉ

Élargissant le programme des certificats d'économies d'énergie (CEE), la France impose désormais la collecte de CEE en lien direct avec la précarité énergétique. Entré en vigueur début 2016, un décret impose un volume de 150 TWh cumac, en sus des 700 TWh cumac de la troisième période (2015-2017). Ces CEE visent les ménages fragiles, y compris dans les logements sociaux, avec des primes pour ceux en situation de très grande précarité.

DIRECTIVE ÉNERGIES RENOUVELABLES

En novembre, la Commission européenne a publié un projet de révision de la directive sur les énergies renouvelables. Ce texte pourrait notamment modifier les dispositifs d'aides à la chaleur renouvelable : obligation d'interaction avec les réseaux électriques, facilitation du « dé-raccordement » en cas de réseaux non vertueux, augmentation du taux de chaleur renouvelable... Son examen est prévu fin 2017.

GLOSSAIRE

ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

AODE : autorités organisatrices de la distribution d'énergie

CFE-Énergies : fédération qui représente les agents de maîtrise, les techniciens, techniciens supérieurs, ainsi que les cadres du secteur énergétique (électricité, gaz)

CRE : Commission de régulation de l'énergie

RTE : Réseau de transport d'électricité

UN CONTRÔLE EXIGEANT DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Autorité concédante, le SIPPEREC contrôle le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par ENEDIS et EDF. Le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension et la rénovation des colonnes montantes.

L'avenant au contrat de concession d'avril 2016 permet au SIPPEREC de participer à l'investissement des collectivités en faveur de la transition énergétique en subventionnant des travaux de maîtrise de l'énergie pour l'éclairage public, de rénovation énergétique dans les bâtiments, mais aussi l'achat de bornes de recharge et de véhicules électriques ou hybrides. Il propose différents services aux collectivités, en particulier pour maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique des nouveaux bâtiments. Le syndicat gère et contrôle la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la redevance d'occupation du domaine public (RODP). Enfin, il aide financièrement les centres communaux d'action sociale (CCAS) dans leurs actions de lutte contre la précarité énergétique.



**LA COMMISSION
« CONCESSION DE LA DISTRIBUTION
ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ »**

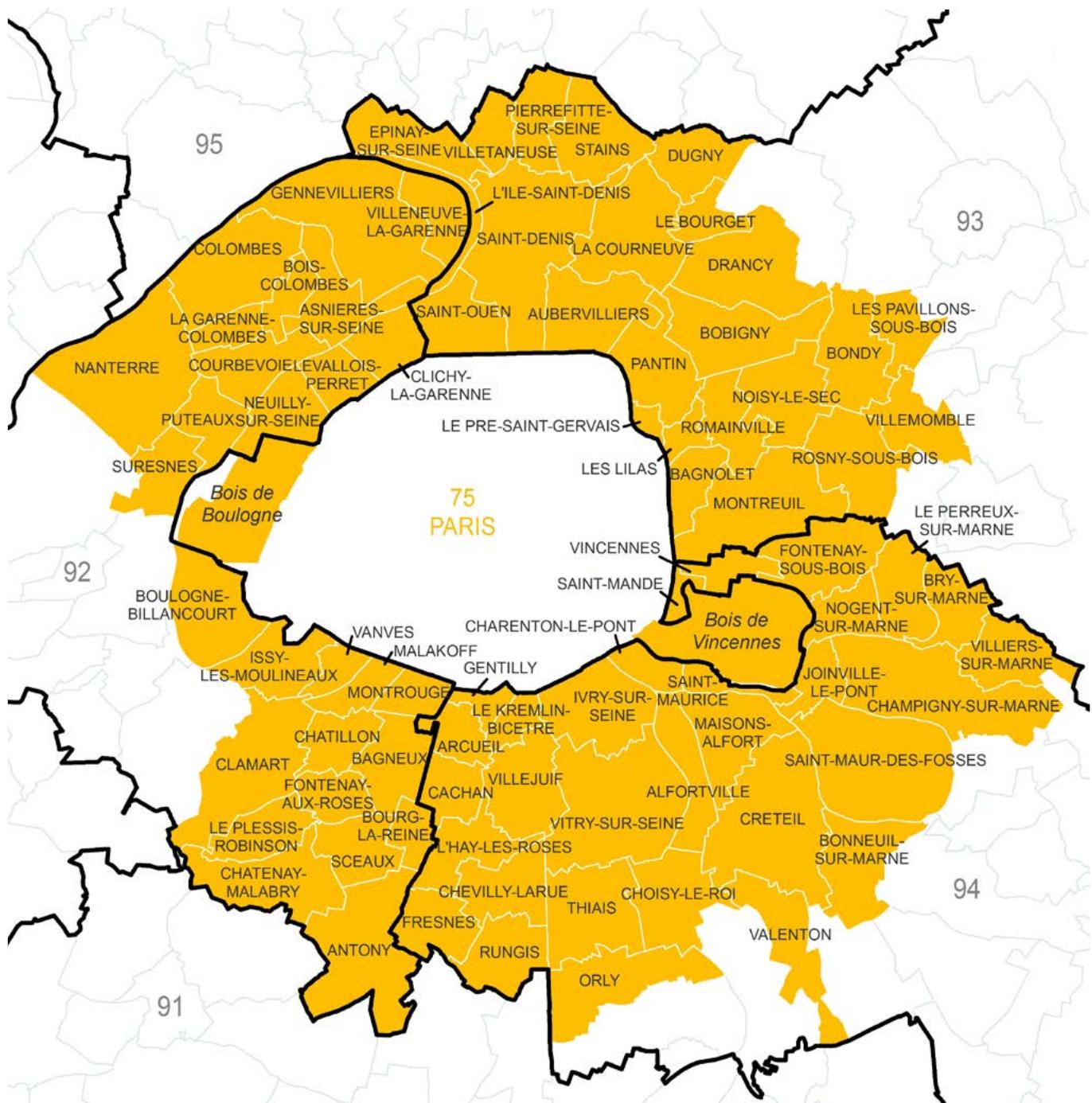
COPRÉSIDÉE PAR :

Christian FAUTRÉ,
Premier Vice-président,
Premier Adjoint au Maire de Champigny-sur-Marne
Jean-Pierre RIOTTON,
Membre du Bureau, Délégué de Sceaux

COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, Délégué de Dugny
André DELUCHAT, Délégué de Chevilly-Larue
Jean-Jacques GRESSIER, Délégué de Joinville-le-Pont
José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses
Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE, Déléguée de Châtillon
Maryse LEMMET, Déléguée d'Antony
Patrick LEROY, Délégué de Rungis
Rachid MAIZA, Délégué de La Courneuve
Patrick RATTER, Délégué de Valenton
Marc SUJOL, Délégué des Pavillons-sous-Bois
Dominique VERGNE, Délégué du Perreux-sur-Marne





83 COMMUNES ADHÉRENTES

À LA COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ DONT PARIS POUR LES BOIS
DE BOULOGNE ET DE VINCENNES, REPRÉSENTANT LES INTÉRÊTS
DE 1 828 408 USAGERS

PROLONGATION DU CONTRAT DE CONCESSION AVEC ENEDIS ET EDF POUR FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 14 avril 2016, à l'issue de 18 mois de négociation, le SIPPEREC a prolongé le contrat de concession d'ENEDIS, pour la distribution d'électricité, et d'EDF pour la fourniture, jusqu'en 2029. Cet avenant préserve l'équilibre de la concession et favorise la mise en œuvre de la transition énergétique dans les communes.

LES FLUX FINANCIERS SONT SÉCURISÉS

Ce prolongement du contrat de concession d'électricité avec EDF et ENEDIS prévoit d'importantes avancées, notamment pour sécuriser les flux financiers dont bénéficie la concession avec un impact patrimonial limité. Les provisions pour renouvellement du précédent contrat sont conservées et les investissements sont désormais garantis. Les redevances sont augmentées du fait de l'allongement du contrat. Plusieurs taux de subvention sont significativement relevés : enfouissement du réseau torsadé, maîtrise de l'énergie pour les bâtiments et l'éclairage public. Un fonds « transition énergétique » est créé, et des travaux de rénovation des colonnes montantes peuvent maintenant être réalisés par le SIPPEREC.

En maintenant un « ticket de sortie » (indemnité de fin de contrat due par ENEDIS) significatif, l'avenant permet à l'autorité concédante de rester maîtresse de ses choix, au terme du contrat, quel que soit le contexte juridique et économique.

LES INVESTISSEMENTS SONT SOUMIS AU COMITÉ

L'avenant au contrat de concession comprend également des engagements importants du concessionnaire en matière d'investissements. Les investissements sont réalisés au titre du schéma directeur d'investissement, désormais adossé au contrat. Ils s'établissent au minimum à 369 millions d'euros d'ici 2029, sur des objets ciblés : renouvellement du réseau moyen tension et basse

tension, sécurisation face au risque de crue et de l'alimentation des postes source, effacement des réseaux aériens vétustes... Afin de suivre plus régulièrement l'application de ce dispositif, des programmes annuels et pluriannuels d'investissement (PPI d'une durée de quatre ans) seront soumis à l'accord du comité syndical. La bonne réalisation de ces programmes est garantie par des engagements financiers d'ENEDIS et une clause de séquestre (7 % du montant des travaux non réalisés avec un plafond de 3 millions d'euros). À chaque PPI, le diagnostic technique du réseau est actualisé. L'objectif du schéma directeur est de parvenir à un temps de coupure maximal de 25 minutes à l'issue du contrat de concession.

UN FONDS DÉDIÉ À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EST CRÉÉ

Avec ce fonds de 5,5 millions d'euros, le SIPPEREC peut soutenir financièrement ses communes adhérentes pour mener des opérations de rénovation thermique dans les bâtiments communaux, de construction de bornes de recharge, d'achats de véhicules électriques ou hybrides, de financement d'un éclairage public « basse consommation ». Des expérimentations relatives aux réseaux intelligents à l'initiative du distributeur seront également soutenues.

Intégrée à ce fonds, la maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC est désormais étendue à la rénovation des colonnes montantes en vue de leur intégration au patrimoine de la concession.

L'ACCORD EN BREF*

POUR LE CONTRAT DE CONCESSION

- Prolongation du contrat de concession de dix ans, jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- Mise en œuvre d'un schéma directeur d'investissements de 369 millions d'euros comportant des engagements du concessionnaire, en contrepartie de l'abandon des dotations aux provisions pour le renouvellement des ouvrages de la concession. Ce schéma est soumis chaque année à l'approbation du comité syndical et est garanti par un séquestre ;
- Maintien de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) reversée aux communes (8,5 millions d'euros par an) jusqu'au terme du contrat ;
- Relèvement de 10 % de la redevance de fonctionnement R1 et forfaitisation de la part relative à l'éclairage public de la redevance d'investissement R2 ;
- Intégration de la commune de Valenton au contrat du SIPPEREC avec, notamment, accès au mécanisme des subventions ;
- Engagement d'EDF de proposer un conseil volontariste aux usagers en situation de précarité énergétique, dont le tarif n'est pas adapté aux besoins.

POUR LA CONVENTION DE PARTENARIAT

- Traitement de la fraction du fonds finançant les travaux sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS (6 millions d'euros par an pour l'enfouissement des réseaux électriques en fil nu) comme financements du concessionnaire ;
- Augmentation du taux de subvention en matière d'éclairage public de 20 à 30 % et assouplissement des conditions de versement ;
- Financement d'actions en matière de transition énergétique intégrant, outre l'éclairage public, le financement des véhicules électriques et des bornes de recharge ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
- Possibilité de financer la rénovation de 500 colonnes montantes par an sous maîtrise d'ouvrage du syndicat ;
- Maintien de 90 % de l'enveloppe du Fonds solidarité précarité et efficacité énergétique financé par EDF et de l'essentiel des actions du fonds, soit 400 000 euros.

* Signé le 14 avril 2016



Yannick DUPORT, Directeur commercial Île-de-France d'EDF, Jacques J.P. MARTIN, Président du SIPPEREC et Stéphan PAGES, Directeur régional d'ENEDIS Île-de-France Est, ont signé, le jeudi 14 avril 2016, au siège de l'association des maires de France, un avenant au contrat de concession de la distribution et de la fourniture d'électricité, en présence d'Henri LAFONTAINE, Directeur exécutif du Groupe EDF et de Philippe MONLOUBOU, Président du directoire d'ENEDIS.

LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le réseau de distribution est la partie du réseau électrique qui dessert les consommateurs. Il s'agit des ouvrages à moyenne et basse tension dont les compteurs sont la propriété du SIPPEREC, pour le compte des collectivités adhérentes. L'exploitation est concédée aux gestionnaires du réseau de distribution : ENEDIS et la coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ?

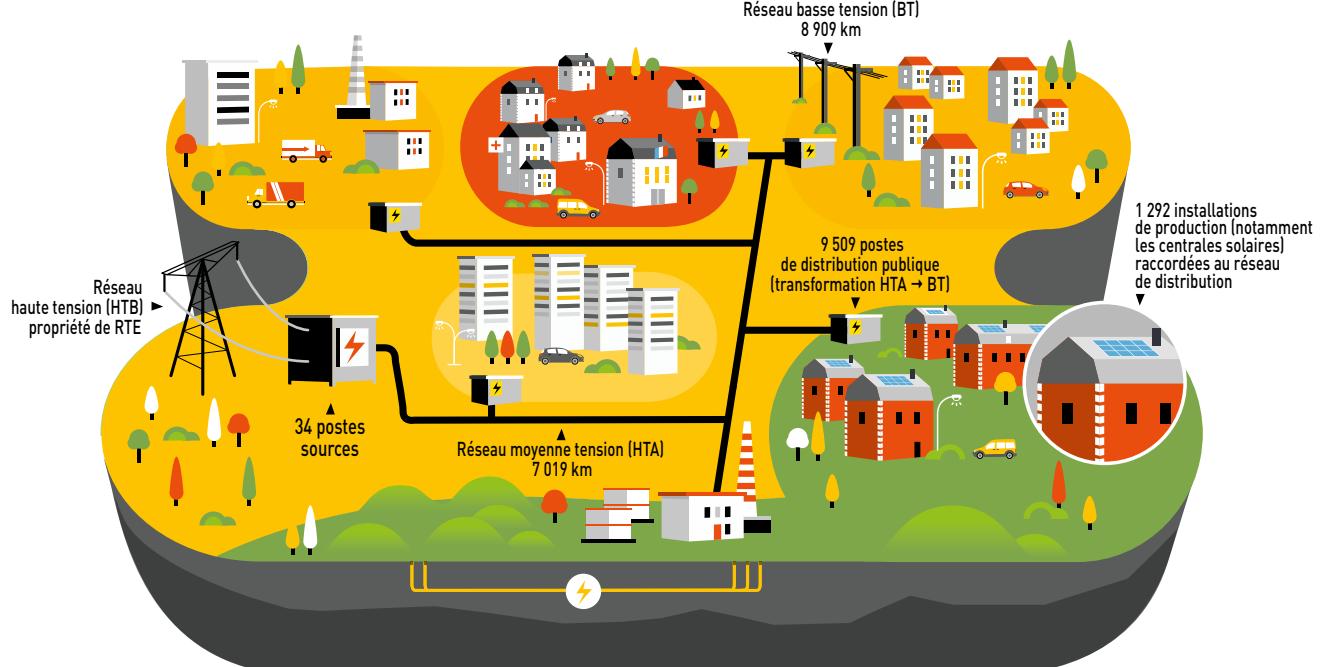
LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

L'électricité est un bien essentiel pour les particuliers et les entreprises, dont l'accès, la qualité et le prix jouent un rôle primordial dans le développement du territoire. Une solide connaissance des éléments techniques et financiers des concessions est indispensable au bon fonctionnement du service public local de distribution. Le SIPPEREC a en charge le contrôle de l'activité d'ENEDIS et de la coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne (CEV) : développement et maintien du patrimoine, qualité de l'électricité distribuée, économie de la concession, et services aux usagers.

LE RÔLE DES CONCESSIONNAIRES

ENEDIS et la CEV gèrent le réseau d'électricité : ils en assurent le développement, le renouvellement et l'entretien. Les concessionnaires desservent tous les particuliers, entreprises et administrations, et assurent la continuité du service public. Ils rendent compte de leur activité au SIPPEREC au cours de réunions mensuelles, dans le compte rendu annuel d'activité, ou lors de contrôles diligentés par le syndicat.

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION



LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION DU SIPPEREC

1 828 408 usagers raccordés (+ 1,2 %),
dont 80 % sont restés aux tarifs réglementés de vente

16 531 GWh acheminés (- 0,3 %)

1 292 installations de production raccordées dont :

- **1 266 sites en photovoltaïque**, pour une puissance de 9,51 mégawatts
- **26 sites en biogaz, biomasse ou cogénération** pour une puissance de 117,25 mégawatts

15 928 km de réseau, dont :

- **7 019 km de réseau moyenne tension HTA** (100 % souterrain)
- **8 909 km de réseau basse tension (BT)**

Il restait encore **470 km** de réseau basse tension en aérien (soit 8,7 % du réseau BT) selon les données fournies par ENEDIS

9 509 postes de transformation HTA/BT

34 postes source

Durée moyenne de coupure (critère B) :

34,9 minutes

Investissements **133 724 000 €**

Recettes d'acheminement **612 126 000 €** (+ 2,4 %)

Valorisation **2,077 milliards d'euros**



**LA CONCESSION DU SIPPEREC
EST LA PLUS IMPORTANTE DE FRANCE
PAR LE NOMBRE DE CLIENTS
ET PAR LA CONSOMMATION.**

4,5 %

**DU CHIFFRE
D'AFFAIRES D'ENEDIS**

4 %

**DU POIDS DES OUVRAGES
DANS L'ACTIF BRUT D'ENEDIS**

5 %

**DE LA CONSOMMATION
D'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE**



LES CHIFFRES CLÉS POUR VILLIERS-SUR-MARNE

CONCESSION DE LA COOPÉRATIVE DE VILLIERS-SUR-MARNE :

11 417 usagers raccordés

73 GWh acheminés

28 installations de production raccordées

85,3 km de réseau basse tension (BT)

Il reste encore **20,2 km** de réseau basse tension en aérien (soit 23,7 % du réseau BT) selon les données fournies par la CEV.

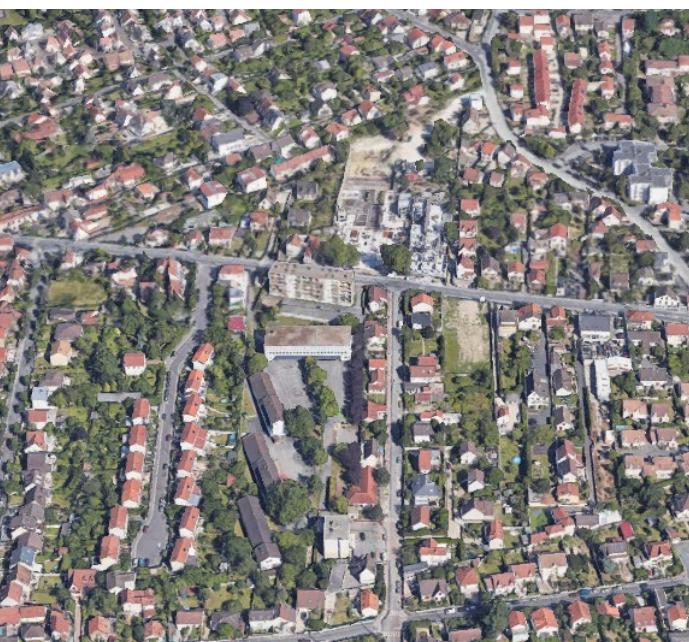
60 postes de transformation HTA/BT

Durée moyenne de coupure (critère B) :

10,72 minutes

Investissements **499 000 €**

Recettes d'acheminement **2 213 000 €**



À SAVOIR

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune de Villiers-sur-Marne adhère au SIPPEREC pour la compétence électricité. Cette ville a deux concessionnaires pour la distribution : ENEDIS pour le réseau HTA et une partie du réseau BT, la coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne (CEV) pour la majeure partie du réseau BT. Pour la fourniture, ce sont EDF et la CEV qui fournissent l'électricité au tarif réglementé de vente « bleu ».

CONCESSION ENEDIS DE VILLIERS-SUR-MARNE

1 911 usagers raccordés

89 GWh acheminés (dont 73 à la CEV)

1 installation de production raccordée

39 km de réseau moyenne tension

8 km de réseau basse tension (BT)

16 postes de transformation HTA/BT

Durée moyenne de coupure (critère B) :

9,9 minutes

Investissements **94 000 €** (252 000 euros en 2015)

Recettes d'acheminement **1 971 000 €**



UNE STABILISATION DE LA QUALITÉ

Sur la concession du SIPPEREC, le temps de coupure s'établit à 34,9 minutes et reste stable par rapport à 2015 (35,7 minutes). Les coupures résultent à 71 % d'incidents et, pour 28 %, des travaux conduits par ENEDIS.

Dans le détail, le temps de coupure dû à des incidents dans la partie moyenne tension (HTA) s'inscrit en progrès de 0,4 minute. En revanche, dans la partie basse tension, il s'inscrit en hausse de deux minutes. Dans la plupart des cas, ces incidents affectent des câbles souterrains d'ancienne technologie. Le renouvellement de ces réseaux a été identifié par le SIPPEREC et ENEDIS, et constitue un objectif spécifique du schéma directeur.

Par ailleurs, la crue de juin 2016 n'a eu qu'un impact limité sur le critère B, puisqu'elle n'a contribué qu'à 1,5 minute du critère B total du SIPPEREC. L'essentiel des villes touchées fut en bord de Marne, notamment Alfortville et Saint-Maur.

**DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS
DE LA CONCESSION DU SIPPEREC (EN MINUTES)**



133,7 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS

En 2016, ENEDIS a investi 133,7 millions d'euros sur la concession du SIPPEREC, essentiellement dans l'amélioration du patrimoine (87,9 millions), le raccordement (37,8 millions) et le déploiement de LINKY (7,1 millions). Les investissements bruts poursuivent leur croissance entamée depuis 2006 avec, en 2016, une progression de 3 % qui suit une hausse de 11 % en 2015, et de 18 % en 2014.

Les dépenses consacrées à la performance du réseau se maintiennent à près de 50 % du volume total des investissements. Une part importante de ces dépenses concerne les postes source, afin de répondre à l'augmentation des puissances appelées et de renouveler les ouvrages vétustes pour améliorer la qualité et la sécurité de la desserte.

BAISSE ATTENDUE DES INVESTISSEMENTS D'ENEDIS

Faisant le point sur ses investissements, ENEDIS a indiqué que ceux-ci avaient connu un pic en 2016, lié à la modernisation du réseau HTA, mais qu'ils allaient baisser à partir de 2017 pour la partie réseau, le déploiement de LINKY concentrant désormais une part significative des dépenses.



À SAVOIR

27 693 usagers ont subi plus de six heures de coupures consécutives.

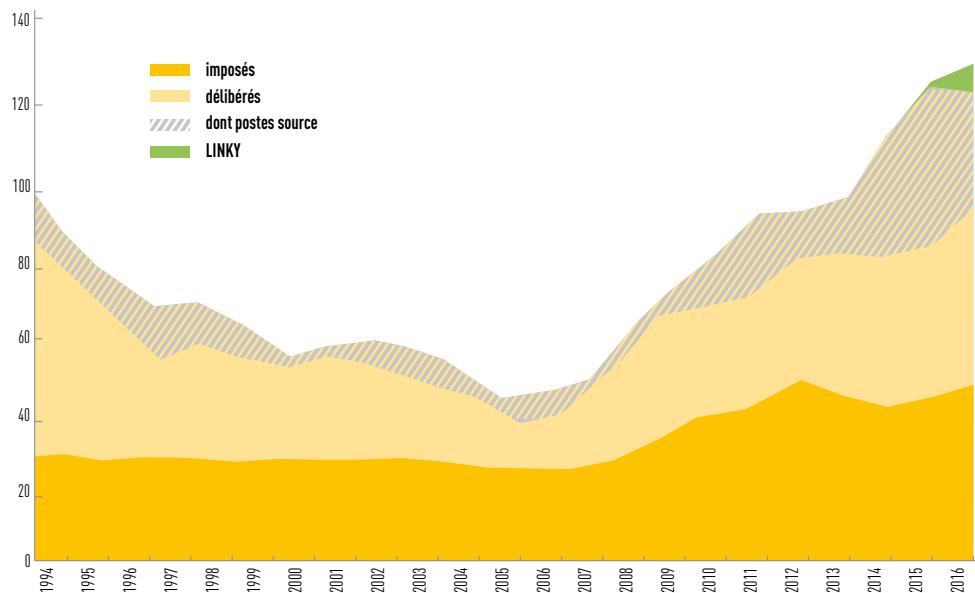
302 usagers ont été affectés par plus de six coupures longues (supérieures à 3 min), toutes causes confondues.

29 incidents ont affecté plus de 5 000 usagers, résultant le plus souvent de défauts de protection ou de la vétusté des ouvrages.



À SAVOIR

En novembre, ENEDIS a présenté le premier schéma directeur résultant de l'avenant signé en avril 2016. Le concessionnaire prévoit un investissement de 41,3 millions en 2016, puis de 43,9 millions en 2017, ce qui permettrait de réaliser 72 % du programme pluriannuel d'investissement 2016-2019.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS (EN MILLIONS D'EUROS)**RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (EN MILLIONS D'EUROS)****L'ANALYSE DU SIPPEREC**

Les investissements sont globalement en hausse, mais on constate une légère diminution sur les investissements hors Linky, en baisse de 1,4 million d'euros, l'investissement dans les postes source ayant diminué de 11,5 millions d'euros. Les investissements sont présentés de manière brute, ce qui empêche de distinguer les recettes perçues (par exemple, lors d'un raccordement) des efforts en propre du concessionnaire. Les perspectives 2017 et 2018 semblent conformes à la programmation pluriannuelle des investissements.

UNE CONCESSION DYNAMIQUE

En 2016, ENEDIS a reçu 612,13 millions d'euros de recettes d'acheminement, auxquelles s'ajoutent les prestations non couvertes par le TURPE*. Son chiffre d'affaires global s'établit à 654,45 millions d'euros. Les autres produits (reprises sur amortissements et provisions, production stockée...) s'élèvent à 97,39 millions d'euros. Les charges du distributeur sont en hausse et atteignent 587,59 millions d'euros (554,15 millions d'euros en 2015). Dans le cadre de la péréquation nationale, ENEDIS a financé la contribution à l'équilibre national à hauteur de 94,43 millions d'euros.

Les éléments transmis par le concessionnaire prennent davantage en compte l'échelle territoriale de la concession, mais une majorité des charges reste encore répartie par clé (ramenées au prorata du nombre d'usagers ou du territoire).

VALORISATION DU RÉSEAU

La valeur brute comptable du réseau du SIPPERC (valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût de production) est estimée à 2,077 milliards d'euros. Les provisions pour renouvellement ont commencé à diminuer en 2016 : 348,51 millions d'euros, contre 365,96 en 2015.

GLOSSAIRE

TURPE : Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité



LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION

Afin d'assurer un service public de qualité aux 3,6 millions d'habitants desservis, le SIPPEREC mène régulièrement un contrôle des activités du concessionnaire ENEDIS, à partir de documents techniques et financiers, mais aussi des investigations de terrain.

LE SIPPEREC ASSURE UN CONTRÔLE RIGOUREUX DES INCIDENTS

L'avenant du 14 avril 2016 entraîne de nouvelles obligations pour ENEDIS, qui doit désormais rendre compte précisément au SIPPEREC des incidents de grande ampleur*. Le concessionnaire doit, en effet, informer le syndicat, dans un délai de 24 heures, de l'incident, puis rendre un rapport détaillé sous deux mois. 18 incidents ont été répertoriés en 2016 depuis l'entrée en vigueur de cet accord, pour un impact estimé de quatre minutes dans le temps de coupure moyen par usager (critère B). ENEDIS ne respecte que partiellement ses obligations, puisqu'il a été constaté que plus de 70 incidents majeurs ont eu lieu en 2016 (après la signature de l'avenant). En outre, les délais de transmission des rapports ne sont pas toujours respectés, et la qualité des informations reçues varie sensiblement d'un incident à l'autre.

Le SIPPEREC observe également une nette dissymétrie entre les directions régionales d'ENEDIS : 17 incidents ont été notifiés par la direction Île-de-France Ouest, un seul par celle de l'Île-de-France Est.

Certains comptes rendus appellent des investigations complémentaires. En mars 2017, le SIPPEREC a décidé de contrôler *a posteriori* les incidents tel celui survenu à Saint-Mandé le 20 février (explosion d'un poste, avec intervention des pompiers). En effet, le rapport d'ENEDIS ne permettait pas de comprendre les causes ni le déroulé de cet incident. Un autre contrôle a été lancé, visant un incident touchant le réseau HTA à Arcueil et Gentilly (mars 2017). Le SIPPEREC entend ainsi analyser les causes de la lenteur de la réalimentation, certains usagers ayant été privés d'électricité durant 10 h, et la similarité avec d'autres incidents survenus au printemps 2016 sur le centre-ville d'Arcueil.

Note : Un incident est qualifié de grande ampleur quand il atteint ou dépasse 100 000 clients.minutes ou NiTi. Le NiTi représente le nombre de clients coupés multiplié par le temps de coupure.

ENTRETIEN DES POSTES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DU SIPPEREC À AMÉLIORER

Le 3 février 2016, le SIPPEREC a notifié à ENEDIS une mission de contrôle concernant les postes de distribution publique situés sur son territoire. Cette mission de contrôle *in-situ* a concerné un échantillon représentatif d'environ 200 ouvrages.

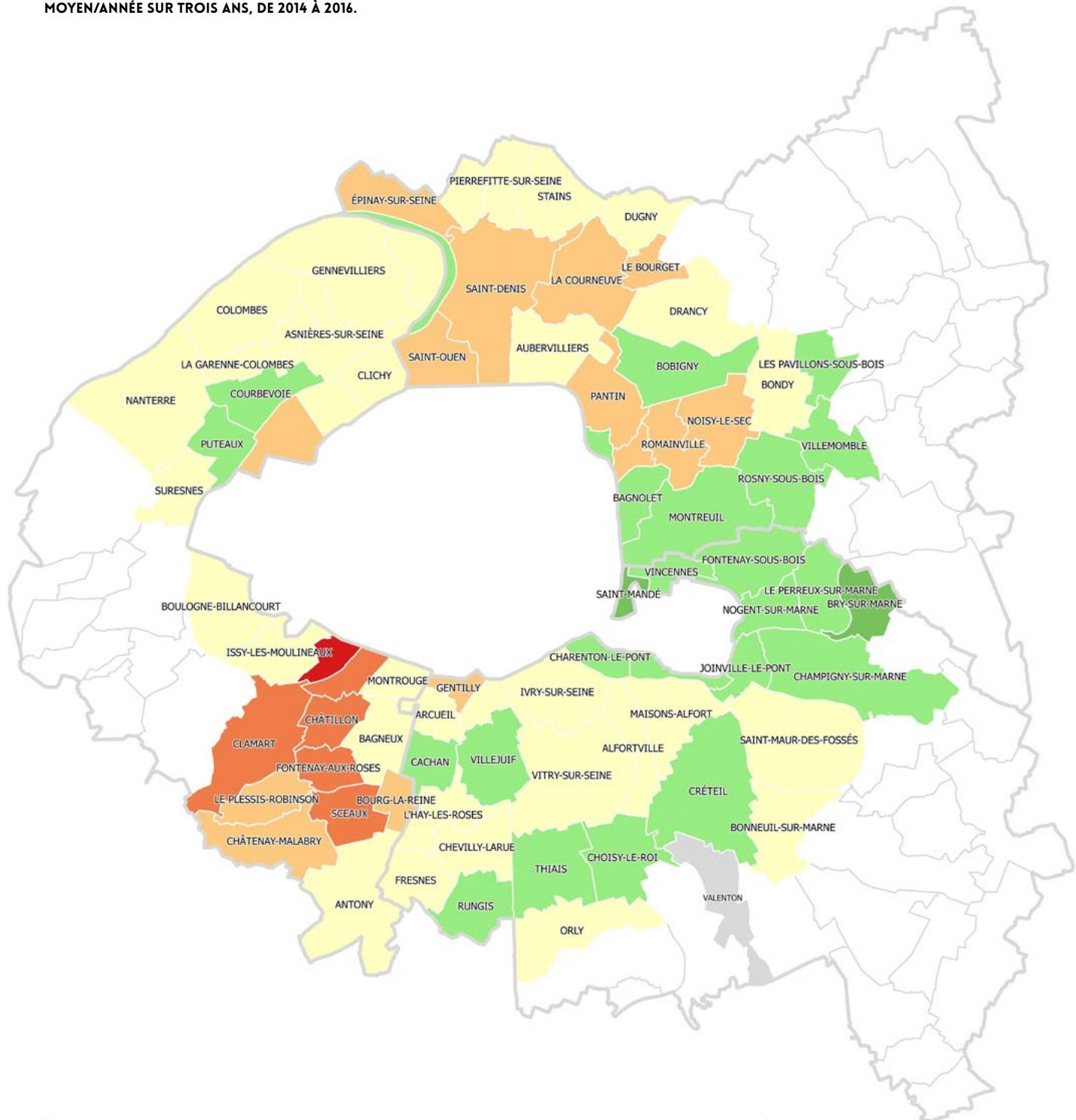
Ce contrôle est notamment à mettre en relation avec le schéma directeur des investissements d'ENEDIS sur la concession du SIPPEREC, dont l'un des objectifs est la réhabilitation de 1 100 postes HTA/BT sur la période 2016-2029.

Le rapport de contrôle définitif, présenté au comité du 23 mars 2017, conclut que le fonctionnement électrique des installations est satisfaisant. En revanche, les constats opérés montrent que l'état des postes de distribution publique sur le territoire de la concession du SIPPEREC est préoccupant (structure du bâti dégradée, absence d'entretien récurrent, problématiques d'affichage...). Ont également été signalées certaines situations pouvant comporter des risques potentiels pour les intervenants (circuit de terre défectueux, cosses cassées, absence de protection sur les éléments électriques...).

Enfin, des incohérences ont été observées lors d'un rapprochement entre les puissances installées dans les postes et les puissances renseignées dans l'outil informatique de gestion de réseau d'ENEDIS.

Le comité de mars 2017 a demandé au concessionnaire d'indiquer les suites qu'il entend donner à cette mission de contrôle, notamment les éventuelles inflexions de sa politique d'entretien et de maintenance qu'il prévoit de mettre en œuvre, ainsi que les orientations envisagées pour les investissements sur les ouvrages concédés. À cette date, ENEDIS n'a pas répondu au SIPPEREC sur ces points.

CRITÈRE B : TEMPS DE COUPURE
MOYEN/ANNÉE SUR TROIS ANS, DE 2014 À 2016.



Temps de coupure :

- | | | | |
|--------------------|------------------------|----------------|--------------------------------------|
| [Dark Green Box] | Entre 0 et 5 minutes | [Orange Box] | Entre 40 minutes et 1 heure |
| [Medium Green Box] | Entre 5 et 10 minutes | [Red Box] | Entre 1 heure et 1 heure 30 minutes |
| [Light Green Box] | Entre 10 et 25 minutes | [Dark Red Box] | Entre 1 heure 30 minutes et 2 heures |
| [Yellow Box] | Entre 25 et 40 minutes | | |

Sources : SIPPEREC, ENEDIS. Version 22/09/2017

Contrôles en cours

TEMPS DE COUPURE

Un contrôle technique sur les coupures réseau et leur remontée dans le calcul du temps de coupure (critère B) a été lancé au printemps 2016. Ce contrôle est notamment à mettre en relation avec le schéma directeur des investissements d'ENEDIS sur la concession du SIPPEREC signé en avril 2016, le concessionnaire s'étant engagé à un temps de coupure maximum de 25 minutes à l'issue du contrat de concession en 2029.

Le rapport définitif concernant ce contrôle sera présenté lors d'un prochain comité.

TERRAINS DU SERVICE PUBLIC CONCÉDÉ

Un contrôle patrimonial et administratif portant sur les terrains occupés ou acquis pour le service public de distribution d'électricité sur le territoire du SIPPEREC a été lancé en mars 2017.

L'enjeu de ce contrôle est de s'assurer que le concessionnaire ENEDIS a une gestion correcte des terrains, que ces terrains soient des biens immobilisés comme propriété du SIPPEREC ou propriété de tiers et exploités via des conventions.

L'AUDIT DU BILAN D'ENFOISSEMENT DU RÉSEAU EN FIL NU A PERMIS DE CORRIGER DES INCOHÉRENCES

À la suite d'un audit du SIPPEREC, le comité syndical du SIPPEREC du 22 juin 2017 a validé le bilan 2015 corrigé des opérations d'enfouissement de réseau basse tension en fil nu sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ENEDIS. Ce bilan concerne 12,44 km de réseaux effacés (et non 18,28 km) pour une dépense de 4,053 millions d'euros sur le fonds de partenariat (au lieu de 5,097 millions d'euros), soit un écart en faveur du SIPPEREC de plus d'un million d'euros par rapport à une première version du rapport communiquée par ENEDIS presque un an auparavant. La part financée par les fonds propres d'ENEDIS n'a pas fait l'objet d'un contrôle par le SIPPEREC.



LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

AVEC LE FONDS DE PARTENARIAT, LE SIPPEREC ACCOMPAGNE LES COMMUNES

Directement lié au contrat de concession du SIPPEREC, le fonds de partenariat finance l'enfouissement des réseaux électriques, la rénovation des colonnes montantes, et aide les communes qui s'engagent dans la transition énergétique. En 2016, le SIPPEREC a financé sur le fonds de partenariat 10,9 millions d'euros d'opérations sur le territoire de ses communes adhérentes. Pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, 4,6 millions d'euros ont également été apportés sur ses fonds propres.

UN ÉLARGISSEMENT DES ACTIONS FINANCIÉES PAR LE FONDS DE PARTENARIAT

L'avenant d'avril 2016 signé avec ENEDIS et EDF a ouvert au SIPPEREC la possibilité de financer de nouvelles actions :

- Rénovation des colonnes montantes sous maîtrise d'ouvrage du syndicat ;
- Opérations de maîtrise de l'énergie et de développement durable dans les bâtiments communaux et l'éclairage public (études et travaux) ;
- Achat de véhicules électriques et de bornes de recharge (études, achat, travaux).

Le SIPPEREC continue par ailleurs de financer l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

15,5 MILLIONS D'EUROS DE SUBVENTIONS ONT ÉTÉ ACCORDÉS EN 2016, FINANÇANT 268 DOSSIERS, NOTAMMENT :

- des études et travaux d'enfouissement des réseaux de distribution sous maîtrise d'ouvrage des collectivités à hauteur de 10,9 millions d'euros (70 %) ;
- des études et travaux de rénovation des colonnes montantes d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du syndicat à hauteur de 1,2 million d'euros (8 %) ;
- des subventions sur la maîtrise de l'énergie et la mobilité propre 3,3 millions d'euros (21 %).

15,5 MILLIONS D'EUROS APPORTÉS PAR LE SIPPEREC AUX COMMUNES

Pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage du syndicat, le fonds de partenariat couvre une partie significative des travaux. Le reste est couvert par le SIPPEREC sur ses fonds propres.



10,9 MILLIONS D'EUROS

apportés par le fonds de partenariat

4,6 MILLIONS D'EUROS

apportés par le syndicat sur ses fonds propres



À SAVOIR

Depuis le début de l'actuel contrat de concession, 273,12 millions d'euros ont été reversés aux communes pour financer des travaux liés à l'électricité, principalement des travaux d'enfouissement de réseaux, d'amélioration de l'éclairage public ou de maîtrise de l'énergie.

QUELLES SONT LES SUBVENTIONS PROPOSÉES PAR LE SIPPEREC ?

MAÎTRISE D'OUVRAGE ET FINANCEMENT PAR LE SIPPEREC

ENFOISSEMENT

	TAUX MAXIMUM*
Financement et réalisation par le SIPPEREC des études et des travaux d'enfouissement du réseau de distribution public d'électricité (réseau torsadé)	 100% <i>pris en charge par le SIPPEREC</i>
Subvention pour l'enfouissement coordonné du réseau électrique basse tension avec le réseau d'éclairage public	 50% <i>pour la partie réseau d'éclairage public</i>

SUBVENTIONS DU SIPPEREC

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

	TAUX MAXIMUM*
Études (éclairage public et bâtiment)	 30%
Travaux d'éclairage public** éligibles aux CEE	 30%
Travaux dans les bâtiments communaux (dont OPH de moins de 7000 logements) éligibles aux CEE	 30%
Petits travaux d'alimentation de mobilier urbain en énergie photovoltaïque	 20%

COLONNES MONTANTES

	TAUX MINIMUM
Financement et réalisation par le SIPPEREC de la rénovation des colonnes montantes (antérieures à 1995)	 65%

BORNES ET VÉHICULES ÉLECTRIQUES

	TAUX MAXIMUM*
Étude d'implantation de bornes de recharge et diagnostic de la flotte de véhicules	 60%
Acquisition et implantation de bornes de recharge	 60%
Achat de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (à hauteur de 20 % maximum du parc communal)	 30%

* Les taux maximums peuvent être plafonnés.

** Cumulable avec les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public lors de travaux coordonnés avec l'enfouissement ou le renouvellement du réseau d'électricité

LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ / LE FONDS DE PARTENARIAT

LE FONDS «TRANSITION ÉNERGÉTIQUE»

Le fonds « transition énergétique » permet aux communes d'obtenir des aides pour leurs opérations de maîtrise de la demande d'énergie sur les bâtiments ou l'éclairage public dès lors qu'elles sont éligibles aux CEE, l'acquisition de véhicules électriques ou encore des actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie.

Afin de répartir au mieux ces aides entre les 82 communes adhérentes à la compétence électricité, des enveloppes ont été attribuées pour chaque ville par le comité du 8 décembre 2016. Ces dotations annuelles, qui prennent en compte la population et la superficie des communes, vont de 50 000 euros à 160 000 euros.



MOBILITÉ PROPRE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée en août 2015 impose aux collectivités d'acquérir ou d'intégrer 20 % de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de leur flotte.

Le SIPPEREC souhaite accompagner ses communes adhérentes à la compétence électricité dans la réalisation de cet objectif. Les aides permettent de financer :

- Les diagnostics de flotte de véhicules, afin d'identifier la possibilité d'optimisation du nombre de véhicules, les études destinées à l'implantation de bornes de recharge dans l'enceinte des terrains et bâtiments de la commune - taux de subvention maximum : 60 % ;
- L'achat de véhicules à faibles émissions (électriques ou hybrides rechargeables) – taux de subvention maximum : 30 % ;
- L'implantation de bornes de recharge dont la puissance est inférieure à 7,5 kVA – taux de subvention maximum : 60 %.

Véhicules électriques / bornes de recharge : le SIPPEREC accompagne la ville de Clamart à relever le défi de la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée en août 2015, qui impose aux collectivités d'intégrer 20 % de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de leur flotte. La ville a acheté six véhicules électriques et 17 bornes de recharge, soit une subvention de 21 557,47 euros.



126 000 € DE SUBVENTIONS ONT ÉTÉ APPORTÉS EN 2016 PAR LE SIPPEREC CONCERNANT LA MOBILITÉ PROPRE ET LES BORNES DE RECHARGE, PRÉSENTANT 22 DOSSIERS.



RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Pour encourager l'isolation thermique des bâtiments communaux, le SIPPEREC propose des subventions à ses communes adhérentes pouvant couvrir jusqu'à 30 % des études et travaux éligibles aux certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les aides du SIPPEREC couvrent :

- les diagnostics de patrimoine ainsi que les études de performance énergétique ;
- les travaux d'isolation (murs, fenêtres, portes...) ou l'installation de matériel plus performant.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En Île-de-France, près de 40 % des luminaires ont 40 ans ou plus. Pour aider les communes à les remplacer et moderniser l'éclairage public, le SIPPEREC leur propose des subventions pouvant couvrir jusqu'à 30 % des études et travaux éligibles aux certificats d'économies d'énergie (CEE), avec une aide allant jusqu'à 435 euros par point lumineux.

Les aides du SIPPEREC couvrent :

- les diagnostics de patrimoine ainsi que les études de performance énergétique ;
- les travaux de remplacement des luminaires.

En cas de travaux d'enfouissement coordonnés avec ceux du réseau de distribution d'électricité, la subvention peut également couvrir 50 % du coût de la rénovation du réseau d'éclairage public.

Bâtiments communaux : la ville des Lilas engagée dans la transition énergétique a déjà lancé sur l'année 2016 un programme de rénovation énergétique sur trois bâtiments communaux (scolaire, sportif, administratifs / sociaux).

Le montant total des subventions accordées à la ville pour réaliser ces travaux est de 59 014,99 euros.



1 323 000 € DE SUBVENTIONS ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS EN 2016 PAR LE SIPPEREC CONCERNANT LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX, REPRÉSENTANT 37 DOSSIERS.



1 964 000 € DE SUBVENTIONS ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS EN 2016 PAR LE SIPPEREC CONCERNANT L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, REPRÉSENTANT 58 DOSSIERS.

LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ / LE FONDS DE PARTENARIAT

L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX, MODE D'EMPLOI

Pour accompagner les villes dans leurs programmes d'enfouissement des réseaux aériens, le SIPPEREC finance et assure – en coordination avec ENEDIS – la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux électriques. Il assure également la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement coordonné des réseaux d'éclairage public et de communications électroniques.

ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU AÉRIEN

ENEDIS a procédé à l'enfouissement de 29,2 km de réseau aérien en 2016. S'y ajoute l'enfouissement de 34 km de réseaux enfouis sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC. Le réseau aérien en fil nu a diminué de 12 %, le réseau torsadé de 4,2 %. Au total, les lignes aériennes diminuent de 6 %. À fin 2016, il reste encore 470 km de réseaux d'électricité basse tension en aérien (soit 8,7 % du réseau basse tension).

DE NOUVELLES VILLES SANS RÉSEAU AÉRIEN

14 villes n'ont déjà plus de réseaux aériens et 15 villes n'auront plus de réseaux aériens d'ici fin 2017. 51 villes ont engagé des programmes pluriannuels d'enfouissement, à l'image de Rosny-sous-Bois où les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications seront entièrement enfouis d'ici 2020. Les travaux sont estimés à 24 millions d'euros, dont 10 millions financés par le SIPPEREC. Depuis 2016, l'enfouissement du fil nu est réalisé sur fonds propres d'ENEDIS. L'objectif est d'achever en totalité l'enfouissement du réseau fil nu d'ici 2027.



À SAVOIR

En 1995, au début de l'actuel contrat de concession, il restait environ 2 000 km de réseaux aériens de distribution publique d'électricité, dont 1 050 km en fil torsadé et 950 km en fil nu (réseau toiture et sur supports). Depuis 2011, plus de 460 km de réseaux de distribution électriques sur poteaux ont été enfouis, dont 285 km résultant des efforts conjugués des communes et du syndicat. Il reste, à ce jour, 470 km de réseaux aériens sur le territoire de la concession du SIPPEREC.

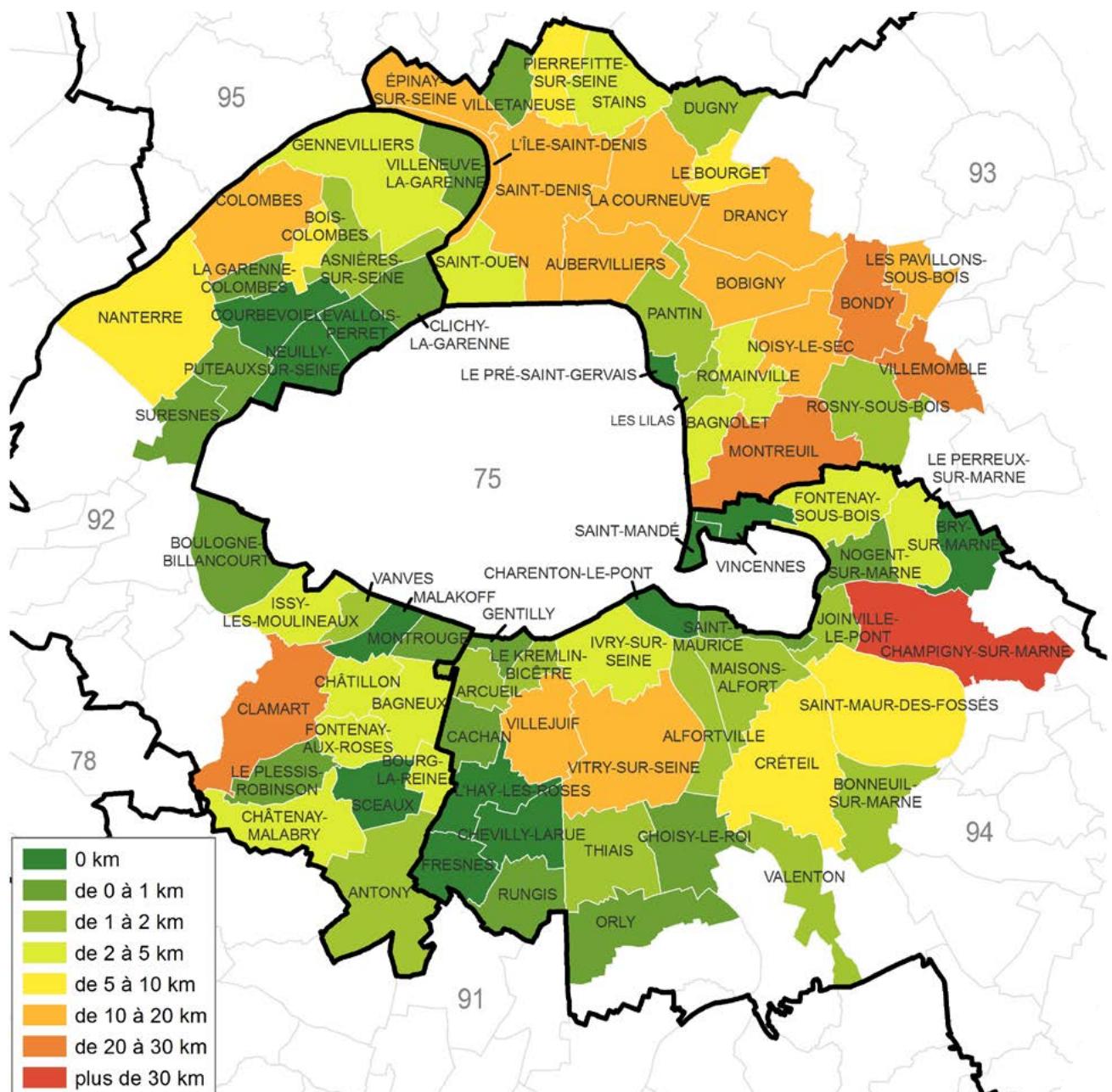


29 km de réseaux en fil nu enfouis par ENEDIS

34 km de réseaux en fil torsadé enfouis sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC

14 COMMUNES
sans réseaux aériens
sur le domaine public :
Arcueil, Boulogne-Billancourt,
Charenton-le-Pont,
Chevilly-Larue, Courbevoie,
La Garenne-Colombes,
Levallois-Perret, Malakoff,
Montrouge, Neuilly-sur-Seine,
Rungis, Saint-Mandé, Thiais
et Vincennes

51 COMMUNES
ont engagé un programme pluriannuel pour enfouir leurs réseaux électriques aériens en totalité.



TROIS BONNES RAISONS D'ENFOUIR LES RÉSEAUX

1 SÉCURITÉ

Par son obsolescence, le réseau aérien, en particulier en fil nu, peut s'avérer dangereux : chute, courts-circuits, incidents notamment lors de l'élagage des arbres. La diminution du nombre de poteaux et supports va dans le sens du respect des normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) en facilitant la circulation sur les trottoirs.

2 ESTHÉTIQUE

L'amélioration de l'espace public est rendue possible grâce à l'embellissement du cadre urbain, à l'aménagement des trottoirs et à la circulation facilitée pour les piétons et les PMR.

3 TECHNIQUE

L'optimisation de la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau neuf, souterrain et à l'abri des intempéries permet de réduire les temps de coupure et les zones accidentogènes.

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR LES COMMUNES

- L'enfouissement des réseaux électriques réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS ou du SIPPEREC est pris en charge financièrement à 100 %.
- En cas d'enfouissement coordonné, les opérateurs télécoms contribuent à l'enfouissement des autres réseaux pour les études, la fourniture du matériel génie civil et le câblage. Le reste étant à la charge de la commune.
- La ville peut bénéficier d'un préfinancement par le SIPPEREC pour accélérer l'enfouissement des autres réseaux.

ENFOUSSEMENT COORDONNÉ : TROIS POSSIBILITÉS

- Soit la ville décide d'enfouir les réseaux télécoms et d'éclairage public sur ses fonds propres.
- Soit la ville décide d'utiliser la solution de préfinancement proposée par le SIPPEREC pour enfouir de façon coordonnée ses réseaux de communication. Le remboursement des emprunts souscrits est alors assuré par une partie des recettes reversées à la commune par le syndicat au titre de la concession électricité (taxe sur l'électricité, redevance d'occupation du domaine public).
- Soit la ville décide de laisser tout ou partie des autres réseaux en aérien, le SIPPEREC et ERDF engageant les travaux d'enfouissement des seuls réseaux électriques.



À SAVOIR

Il est désormais possible de financer 50 % du montant HT des travaux de génie civil liés à l'éclairage public dans le cas de travaux coordonnés avec l'enfouissement du réseau électrique.



À SAVOIR

Dans le cadre des opérations d'effacement des réseaux aériens, le département des Hauts-de-Seine apporte son soutien financier pour les travaux sur les réseaux électriques à hauteur de 15 % sur les voies communales et à hauteur de 30 % sur les voies départementales. Il finance également à hauteur de 30 % les travaux sur les réseaux aériens de communications électroniques sur les voiries départementales, à l'exclusion des dépenses pour les études.

DÉLAIS POUR OBTENIR D'ENEDIS LA MISE EN EXPLOITATION DES OUVRAGES RÉALISÉS PAR LE SYNDICAT

Le SIPPEREC a constaté un allongement très significatif des délais nécessaires pour obtenir des équipes d'ENEDIS la mise sous tension des câbles électriques posés dans le cadre d'opérations d'enfouissement, cet allongement pouvant parfois atteindre plusieurs mois supplémentaires.

Cette situation s'est traduite, en 2016, par des arrêts de chantiers importants, avec la présence de fouilles restant ouvertes, qui gênait la circulation piétonne et pouvait constituer des risques pour la sécurité des riverains. Elle a engendré des surcoûts de chantier importants et de forts mécontentements des habitants et des collectivités. En août 2016, le SIPPEREC a écrit à ENEDIS en demandant la réduction de ces délais, qui ont amené des perturbations dans plusieurs communes adhérentes.

Mise en souterrain
des réseaux de
distribution électrique et
de téléphonique

Adresse des travaux
Rue Victor Hugo, ROSNY-SOUS-BOIS

Maître d'ouvrage
SIPPEREC

Financement
Coût Total de l'opération : 793 515,00 € TTC
Coût des travaux électriques : 398 097,00 € TTC
Pris en charge par la SIPPEREC (60%) et ENEDIS (40%)
Coût des travaux Autres réseaux : 395 418,00 € TTC
Pris en charge par la Ville
(avec la participation aux travaux des opérateurs de
télécommunications)

Maître d'œuvre
PERPETUDES
33 Rue de la Régie
77181 COURTRY
Tél. : 01 60 20 52 46

Entreprise attributaire
SGP
Rue des Graviers, BP255
91160 SAULX LES CHARTREUX
Tél. : 01 64 49 03 40

Démarrage des travaux
03 Octobre 2016
Durée prévisionnelle : 20 Semaines

Ville de Rosny-sous-Bois
ENEDIS
SIPPEREC

LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ / LE FONDS DE PARTENARIAT

COLONNES MONTANTES : LE SIPPEREC COMMENCE LA RÉNOVATION DU PARC

L'accord d'avril 2016 prévoit la rénovation, par le SIPPEREC, de 500 colonnes montantes chaque année, financées à 65 % par le fonds de partenariat. 86 000 colonnes montantes ont été recensées dans la concession, dont 60 000 antérieures à 1965. À la suite de la signature de l'accord, une démarche de rénovation des colonnes montantes a été engagée par le SIPPEREC. De janvier à septembre 2017, une centaine d'ouvrages ont été rénovés. Le syndicat souhaite atteindre un rythme de 400 à 500 colonnes montantes rénovées par an dès 2018.

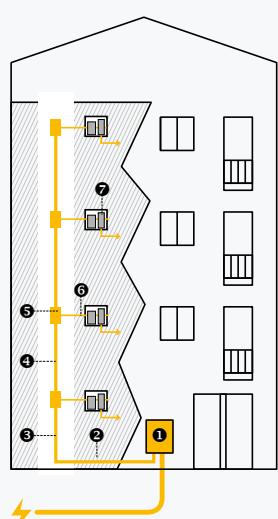
UN CONTRÔLE DE TERRAIN RÉALISÉ PAR LE SYNDICAT CONFIRME LA VÉTUSTÉ DE CERTAINES COLONNES MONTANTES

Le SIPPEREC a publié, en 2015, une étude analysant l'état physique et patrimonial des colonnes montantes de la concession, à partir d'un échantillon de 200 colonnes sur le territoire de Plaine Commune. 26 % des colonnes montantes visitées ont été jugées dangereuses : absence de porte ou de capot, fils nus, début d'incendie... De plus, dans la majorité des cas, l'accès du concessionnaire aux ouvrages pose question. Pour autant, près d'une colonne sur trois a fait l'objet d'un renouvellement partiel depuis sa mise en service avant 1995, date de l'actuel contrat de concession. Enfin, les deux tiers des ouvrages ont plus de 40 ans, alors que les états patrimoniaux d'ENEDIS ne mentionnent aucune colonne totalement amortie. La comptabilité de la concession sera donc fortement impactée à l'issue d'un futur inventaire. Le parc du SIPPEREC est en effet estimé à 86 000 colonnes.

QU'EST-CE QU'UNE COLONNE MONTANTE ?

Les colonnes montantes d'électricité sont présentes dans les parties communes des immeubles et permettent l'acheminement de l'électricité jusqu'aux dérivation individuelles qui alimentent les logements. À ce titre, elles font partie du réseau de distribution publique d'électricité.

- ❶ - Coffret de coupure
- ❷ - Liaison entre l'organe de coupure et le premier distributeur
- ❸ - Gaine de la colonne
- ❹ - Colonne électrique
- ❺ - Distributeurs d'étages
- ❻ - Déivation individuelle
- ❼ - Compteur d'électricité





AVANT : exemple de coffret de coupure de colonne, dont les pièces sous tension sont directement accessibles, et sur laquelle un départ d'incendie s'est présenté.



APRÈS : exemple d'une colonne montante rénovée.

LE DÉBAT SUR LA PROPRIÉTÉ DES COLONNES MONTANTES TOUJOURS OUVERT

Colonnes montantes et patrimoine concédé

Les colonnes montantes font bien partie du patrimoine concédé. Le SIPPEREC et le Médiateur national de l'énergie partagent une même approche de la situation juridique de ces ouvrages. De fait, le Médiateur a publié sur son site, en mars 2017, une analyse soulignant que le décret d'application de la loi de 1946 visait, dans l'esprit de ses rédacteurs, à intégrer les colonnes dans les concessions, sauf en cas d'opposition des propriétaires des logements concernés, ces cas restant marginaux. Cette analyse s'appuie notamment sur l'exposé des motifs du Conseil d'État présentant le projet de décret au Gouvernement.

Rapport du Gouvernement

Le rapport du Gouvernement sur les colonnes montantes devait être remis aux parlementaires au plus tard en août 2016. Il a été remis au président du Sénat fin avril 2017. Ce rapport formule quatre principales préconisations :

- La réalisation par le gestionnaire de réseau d'un inventaire des colonnes montantes « en concession », cet inventaire permettant par la suite de statuer sur le parc « hors concession ». Cette méthode semble discutable, puisqu'elle part du postulat de départ que la distinction entre les notions de « en concession » et « hors concession » est aisée. Cette méthode est également susceptible de conduire à une sous-estimation du parc, étant donné que les colonnes montantes « en concession » sont généralement des colonnes montantes récentes et ne sont pas représentatives du parc.
- La possibilité d'abandon des colonnes montantes ferait l'objet d'un encadrement législatif et serait conditionnée à une remise aux normes préalable. Cette proposition limiterait fortement la capacité des propriétaires d'immeuble à abandonner les colonnes montantes, pourtant prévue actuellement par les contrats de concession et confirmée par plusieurs décisions judiciaires récentes.
- Le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) prendrait en charge 40 % du coût de rénovation des colonnes montantes. Cette part serait dégressive dans le temps, la maîtrise d'ouvrage n'étant pas précisée. Le rapport statue par ailleurs sur un besoin en renouvellement relativement faible (9 000 ouvrages par an) au regard du parc total (1,5 million d'ouvrages). L'impact sur le TURPE serait donc très limité (0,28 % du TURPE distribution). Il y a lieu, toutefois, de s'interroger sur les raisons pour lesquelles le TURPE ne pourrait pas couvrir l'intégralité des travaux de remise aux normes.
- L'aide aux copropriétés en difficulté reposerait sur les dispositifs déjà existants.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Le SIPPEREC est l'autorité concédante pour la fourniture d'électricité, pour le compte de 1,5 million d'usagers. Il contrôle l'activité de son concessionnaire EDF pour garantir un service public de qualité.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ?

Le service public de fourniture d'électricité repose sur une offre aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces tarifs sont fixés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et sont uniquement proposés par les fournisseurs historiques, comme EDF et la coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne (CEV).

Depuis l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence le 1^{er} juillet 2007, les consommateurs peuvent conserver cette offre aux TRV ou opter pour une offre de marché dont le prix est fixé par le fournisseur (EDF, la CEV ou tout autre opérateur alternatif) dans le contrat. Depuis le 1^{er} janvier 2016, avec la disparition des tarifs réglementés pour les puissances supérieures à 36 kVA, le périmètre de la concession de fourniture d'électricité comprend uniquement les clients restés au tarif réglementé de vente dit « bleu ».

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente est un service public placé sous la responsabilité des collectivités locales. Le SIPPEREC est l'autorité concédante pour le compte de 1 469 230 usagers (- 2,7 %), dont 169 590 bénéficiant du tarif de première nécessité (TPN) à fin 2016. À Villiers-sur-Marne, 12 608 usagers ont souscrit une offre au tarif « bleu ». À ce titre, le SIPPEREC assure le contrôle de l'activité des fournisseurs d'électricité au tarif réglementé.

Le SIPPEREC a mis en place, avec EDF, dans le cadre d'une convention de partenariat, un Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), qui aide les communes à mener des actions préventives et curatives auprès de publics en précarité énergétique.

LE RÔLE DES CONCESSIONNAIRES

EDF, dans 82 communes, et la CEV, à Villiers-sur-Marne, sont concessionnaires du service public de la fourniture d'électricité. À ce titre, elles sont chargées de livrer de l'électricité aux tarifs réglementés de vente « bleu » auprès des particuliers et des professionnels, pour des puissances jusqu'à 36 kVA. Elles délivrent également le tarif social dit « Tarif de première nécessité » (TPN), également proposé par les autres fournisseurs d'énergie.



CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION DU SIPPEREC

1 469 230	clients aux tarifs réglementés de vente « bleu », soit une baisse de 2,8 %, dont :
1 321 728	usagers au tarif « bleu » résidentiel (chiffre d'affaires : 511 430 253 euros)
130 537	usagers au tarif « bleu » non résidentiel (chiffre d'affaires : 128 523 101 euros)
169 590	clients bénéficiant du tarif de première nécessité.
6 TWh consommés	
639 953 354 €	de recettes (tarifs réglementés « bleu », particuliers, professionnels, éclairage public)

LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION DIMINUE

Les sites dont la puissance raccordée est supérieure à 36 kVA (ex-tarifs « jaunes » et « verts ») ont l'obligation de souscrire une offre à prix de marché depuis le 1^{er} janvier 2016. Tous les sites concernés sont donc sortis du périmètre de la concession à cette date.

En 2015, les recettes d'EDF sur la concession de fourniture aux tarifs réglementés de vente du SIPPEREC s'établissaient à 1,2 milliard d'euros, pour un volume de 12,7 TWh. Elles ont presque diminué de moitié en 2016, tombant à 640 millions d'euros pour un volume consommé de 6 TWh. Cette très forte diminution s'explique par un changement mécanique du périmètre concédé, avec la fin des tarifs réglementés de vente « jaune » et « vert » pour les sites supérieurs à 36 kVA. En outre, du fait de conditions de marché favorables, l'érosion touchant le nombre de consommateurs aux tarifs réglementés « bleu » se poursuit : 211 103 clients (+ 16 %) ont résilié leur contrat, tandis que 173 410 nouveaux sites ont opté pour le tarif réglementé (+ 13 %). À périmètre égal (tarifs « bleu »), l'énergie facturée continue donc de diminuer (5,998 TWh, soit une baisse de 3,5 % par rapport à 2015) et il en est de même pour le chiffre d'affaires (- 4,4 %).



À SAVOIR

Le groupement de commandes du SIPPEREC a accompagné de nombreux acteurs publics concernés par la fin des tarifs réglementés « jaune » et « vert », pour les aider à se mettre en conformité avec la loi et obtenir des offres attractives pour leur fourniture d'électricité.

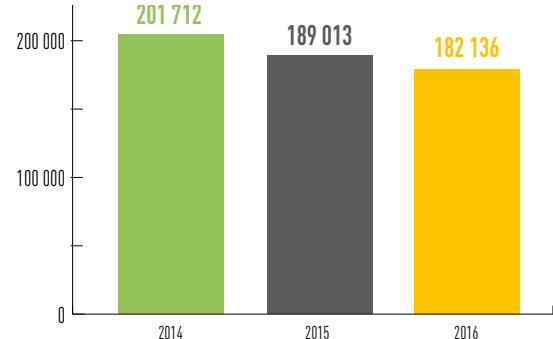
L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE EDF

SERVICES : PROGRESSION DE LA MENSUALISATION ET BAISSE DES CONSEILS TARIFAIRES

EDF indique que 352 120 usagers supplémentaires reçoivent une facture électronique (hausse de 26,6 %). 808 104 d'entre eux sont mensualisés (61,1 %). EDF a délivré 182 136 conseils tarifaires en 2016, ce service consistant à proposer le contrat de fourniture le plus adapté au client sur la base d'une estimation de consommation ou de la consommation réelle.

Pour effectuer un conseil tarifaire, EDF utilise un outil de diagnostic construit à partir de l'analyse de clients « types ». Sur la base des informations transmises par le client, EDF le conseille sur le tarif et l'option les plus adaptés à sa situation lors d'une mise en service ou lors d'une modification de contrat.

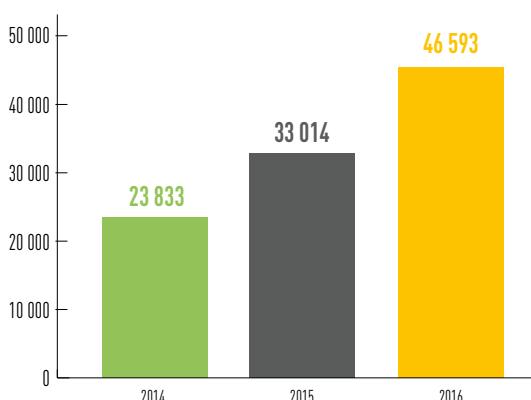
NOMBRE DE CONSEILS TARIFAIRES



FORTE PROGRESSION DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGIE

Ce conseil permet d'apporter une solution personnalisée (incluse dans le tarif réglementé de vente) à tout client qui informe EDF de sa difficulté à payer sa facture d'électricité.

NOMBRE DE CLIENTS BÉNÉFICIAIRES

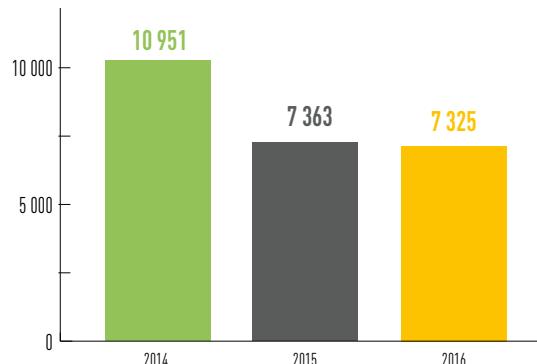


STABILISATION DES RÉDUCTIONS DE PUISSANCE

EDF utilise le service minimum, appelé SMI, qui réduit la puissance entre 1 et 3 kVA selon les cas, pour les clients qui n'ont pas réglé leur facture ou qui ont fait l'objet d'un déplacement pour impayé.

EDF a procédé à 7 328 réductions de puissance pendant la période hivernale, le cumul annuel atteint les 15 077 usagers affectés.

NOMBRE DE CLIENTS BÉNÉFICIAIRES



BAISSE DES AIDES DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

L'année 2016 est, une nouvelle fois, marquée par une baisse du nombre de dossiers aidés et une baisse des montants moyens des aides du Fonds de solidarité logement (FSL).

	2015	2016
Nombre de dossiers aidés	19 462	17 638
Montant total attribué, en M€	2,6	2,4



À SAVOIR

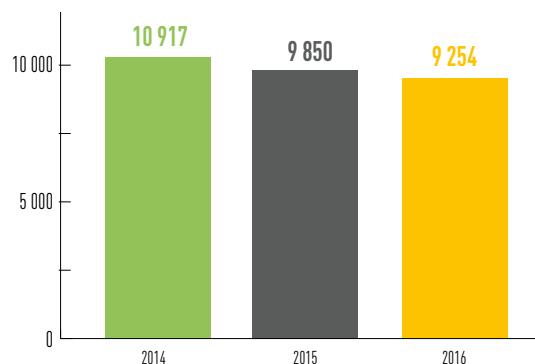
Comment sont appliquées les réductions de puissance ?

- 1 kVA : hors trêve hivernale, clients non présents lors du déplacement pour impayé
- 2 kVA : trêve hivernale, clients hors tarifs sociaux ou FSL, dont l'alimentation est égale à 3 kVA
- 3 kVA : trêve hivernale, clients hors tarifs sociaux ou FSL, dont l'alimentation est supérieure à 3 kVA

BAISSE DES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ EFFECTIVES POUR IMPAYÉS

EDF a demandé 47 219 coupures pour impayés au gestionnaire de réseau, soit une hausse de 36,7 %. Dans ce cadre, 9 254 coupures ont été effectivement réalisées. Par ailleurs, 3 887 contrats ont été résiliés à l'initiative d'EDF, suite à des impayés, soit une diminution de 9,9 %.

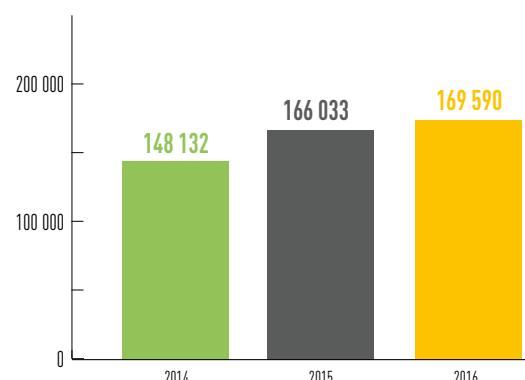
NOMBRE DE COUPURES EFFECTIVES RÉALISÉES PAR LE GESTIONNAIRE DE RÉSEAU



LÉGÈRE HAUSSE DES BÉNÉFICIAIRES DU TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Après plusieurs années de très forte hausse, le nombre de bénéficiaires continue de croître, mais plus modestement. 169 590 usagers bénéficiaient du tarif de première nécessité (TPN) en 2016, un chiffre en légère hausse par rapport à l'année précédente. Ce nombre total représente 11,6 % des clients au tarif réglementé de la concession. Les flux d'entrées et sorties du TPN s'équilibrivent.

NOMBRE DE CLIENTS BÉNÉFICIAIRES DU TPN





L'ACTION DU SIPPEREC POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

LE CONTRÔLE SUR L'APPLICATION DU TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

En liaison avec le SIGEIF, le SIPPEREC a contrôlé l'application du tarif de première nécessité (TPN) de l'électricité, par trois fournisseurs : Direct Énergie, EDF et ENGIE. Ceux-ci appliquent correctement les réductions correspondant au tarif, mais aucun n'a mis en place l'automatisation de la gratuité et des abattements sur les frais de déplacements pour impayés, pourtant prévus dans la loi.



Un petit-déjeuner a été organisé par le SIPPEREC le 5 juillet 2017 sur la précarité énergétique. Le compte rendu est téléchargeable sur le site Internet : www.SIPPEREC.fr.

LE CHÈQUE ÉNERGIE SUSCITE DES INTERROGATIONS

Destiné à remplacer le tarif de première nécessité (TPN), un « chèque énergie » devrait commencer à être distribué aux ménages précaires début 2018. De l'ordre de 150 euros par an, ce chèque énergie permettra de payer tout ou partie de sa facture d'électricité, de gaz, mais aussi de bois, de fioul ou même des travaux de rénovation énergétique. Afin d'analyser ce nouveau dispositif, sa diffusion a commencé à titre expérimental dans plusieurs départements : Ardèche, Côtes-d'Armor, Aveyron...

Le SIPPEREC a fait part au Médiateur national de l'énergie de ses préoccupations quant à la généralisation du chèque énergie. Avec la fin des tarifs sociaux pour le gaz naturel et l'électricité, les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) seront désormais privées d'importantes informations relatives à la précarité énergétique, et n'exerceront plus le contrôle qu'elles effectuaient à ce titre. La généralisation du dispositif à tous les fournisseurs engendre un risque significatif de désintérêt de leur part, avec une moindre implication à effectuer des optimisations tarifaires ou à alerter les services sociaux.



À SAVOIR

La région Île-de-France a lancé un Grenelle de la précarité énergétique. Selon l'INSEE, 452 600 ménages franciliens, soit 8,8 % du total, sont concernés, consacrant plus de 10 % de leurs revenus à leur facture d'énergie. En associant l'ensemble des parties prenantes, ce « Grenelle » entend résorber la précarité, notamment en proposant des solutions concrètes portées par le Conseil régional.

LE FONDS SOCIAL PRÉCARITÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le SIPPEREC aide les communes à lutter contre la précarité énergétique, avec un fonds dédié, le Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), doté de 400 000 euros par an.

L'accord d'avril 2016 avec EDF a défini l'aide au paiement de factures comme domaine d'intervention prioritaire. Ainsi, les actions autres que l'aide au paiement des factures sont plafonnées à 40 % du montant annuel de la dotation. En 2016, 430 926,67 euros ont été versés aux CCAS et structures bénéficiant de l'agrément maîtrise d'ouvrage et insertion.

Le FSPEE permet d'accompagner :

- les villes et les centres communaux d'action sociale (CCAS) dans leur mission auprès des familles ayant des difficultés à payer leur électricité et pour agir sur l'efficacité énergétique en proposant le remboursement des ampoules basse consommation, LED et des diagnostics thermiques ;
- les structures bénéficiant de l'agrément « maîtrise d'ouvrage insertion » pour la réalisation de travaux de rénovation ou de réhabilitation énergétique qui bénéficient aux personnes en situation de précarité énergétique.



CHIFFRES CLÉS

430 927 €

**montant consommé
du FSPEE en 2016,**
avec la répartition suivante :

74 %
pour l'aide au paiement
des factures

26 %
pour les autres actions



400 000 €

À UTILISER POUR PRÉVENIR LA PRÉCARITÉ

Le nouvel avenant, signé en avril 2016, a permis de conserver une dotation annuelle du Fonds social fixée à 400 000 euros par an. Cette dotation est indexée sur le chiffre d'affaires de la concession de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés dits « bleu ». Le report des montants du fonds non utilisés ne sera désormais plus possible.

Les actions conservées sont :

- l'aide au paiement des factures d'électricité des foyers en difficulté ;
- l'achat d'ampoules basse consommation par le SIPPEREC ou par les CCAS dans le cadre d'actions de sensibilisation menées par les CCAS ou les villes en direction des familles en précarité énergétique ;
- le financement de diagnostics thermiques pour les clients démunis ;
- l'aide à la rénovation énergétique ou à la réhabilitation des logements de foyers en situation de précarité ;
- la participation à la publication de documents de sensibilisation aux économies d'énergie à destination des personnes en précarité.

L'ACCOMPAGNEMENT DU SIPPEREC POUR AIDER LES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le SIPPEREC finance jusqu'à 80 % les programmes engagés par les collectivités pour le repérage et l'accompagnement personnalisé de ménages en situation de précarité énergétique. Les communes qui déploient un programme SLIME (service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) avec le CLER (réseau pour la transition énergétique) peuvent aussi percevoir des certificats d'économies d'énergie précarité, dont le SIPPEREC peut assurer la valorisation pour leur compte.

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES

Devant l'accroissement du nombre de foyers en situation de précarité énergétique, le SIPPEREC a décidé de consacrer la quasi-totalité de l'enveloppe FSPEE à l'aide au paiement de factures pour venir en aide aux familles en difficulté. La répartition des aides dans les communes tient compte à la fois de la population et du taux de chômage, avec un plancher fixé à 3 000 euros. Au total, 64 villes ont sollicité cette aide pour un montant total de 317 874 euros en 2016. 393 000 euros seront consacrés à ce dispositif en 2017.

FINANCEMENT D'AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET LED

Dans le cadre d'actions de sensibilisation, sept villes (Arcueil, Champigny-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Nanterre, Orly, Romainville et Vitry-sur-Seine) ont bénéficié de l'aide à l'achat d'ampoules basse consommation et LED en 2016, pour un montant total de 11 830 euros.

PRÉVENTION ET SOLIDARITÉ

Le SIPPEREC mène de nombreuses opérations pour lutter contre la précarité énergétique et aider les usagers à maîtriser leur consommation. Le syndicat diffuse notamment un guide coédité avec EDF, consacré aux droits des consommateurs en matière d'accès à l'électricité. Il permet de répondre aux questions des personnes en situation de précarité énergétique, afin d'éviter les coupures d'électricité. Un autre guide « Élec'Onomy » délivre de nombreux conseils pour maîtriser et réduire sa consommation, décrypter sa facture, acheter des appareils électroménagers économiques en énergie... Ces guides sont disponibles sur simple demande à l'adresse : communication@SIPPEREC.fr.



Expo Élec'Onomy



Les différents outils édités par le SIPPEREC, afin de lutter contre la précarité énergétique

RÉHABILITATIONS THERMIQUES POUR LES PERSONNES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le succès de ce fonds ne se dément pas. Dix dossiers ont été déposés en 2016, dont :

- deux dossiers gérés par la FREHA à Montreuil et Noisy-le-Sec ;
- six dossiers gérés par la Fondation pour le logement social à Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne, Colombes, Courbevoie et Saint-Denis ;
- deux dossiers gérés par Solidarités nouvelles pour le logement (SNL) à Choisy-le-Roi et Vincennes.

Le Président a décidé d'attribuer des subventions pour ces dix projets pour un montant total de 81 427 euros.

TRAVAUX D'ISOLATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET LOGEMENTS SOCIAUX

Le SIPPEREC a versé, en 2016, une subvention de 29 176,05 euros au bailleur social associatif FREHA pour la construction d'une pension de famille et d'un accueil de jour situés à Pantin. Cette structure, gérée par l'association Le Refuge, permettra de loger 28 personnes en situation de grande exclusion, et d'accueillir quotidiennement des dizaines de personnes sans domicile.



DES SERVICES POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

En complément de son rôle d'autorité concédante, le SIPPEREC propose différentes mises à disposition de services pour aider les collectivités à maîtriser leurs budgets et sécuriser leurs recettes.

LA MAÎTRISE DES COÛTS DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Depuis 2009, les collectivités chargées de l'urbanisme supportent 60 % de la part extension du coût du raccordement au réseau d'électricité. Le SIPPEREC propose aux collectivités concernées un conseil et un accompagnement pour analyser les propositions techniques et financières (PTF), ainsi que les devis adressés par ENEDIS pour le raccordement de bâtiments au réseau public de distribution électrique.

L'ASSISTANCE DU SIPPEREC

Lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, ENEDIS peut être amené à demander une contribution aux collectivités chargées de l'urbanisme pour la part « extension » du raccordement du projet à l'électricité. Le SIPPEREC apporte un conseil à ses communes adhérentes pour analyser les demandes de contributions du concessionnaire, vérifiant notamment l'adéquation de la puissance de raccordement demandée, la conformité de l'opération proposée par ENEDIS à l'opération la moins chère, ou encore le respect du barème de raccordement validé par la Commission de régulation de l'énergie.

Des missions complémentaires sont instituées à la demande des communes, comme la participation aux réunions avec le concessionnaire ou l'étude de la desserte électrique des zones d'aménagement.

Les coûts de renforcement du réseau pour le raccordement des nouveaux utilisateurs étant couverts par le Tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité (TURPE), seules les extensions au sens « allongement » du réseau sont à la charge de la collectivité.

DES CONTRÔLES PROBANTS AVEC D'IMPORTANTES ÉCONOMIES POUR LES COLLECTIVITÉS

En 2016, ENEDIS a appelé 13,8 millions d'euros auprès des tiers pour les raccordements sous sa maîtrise d'ouvrage. Le SIPPEREC analyse chaque proposition et adresse aux collectivités un avis motivé. Une expertise d'autant plus importante que le barème de raccordement a augmenté et pèse sur les budgets communaux. L'analyse des devis par le SIPPEREC conduit à observer d'importants écarts.

En vérifiant si la collectivité chargée de l'urbanisme est le bon tiers payeur, le SIPPEREC fait réaliser des économies significatives aux collectivités qui lui ont confié cette mission.





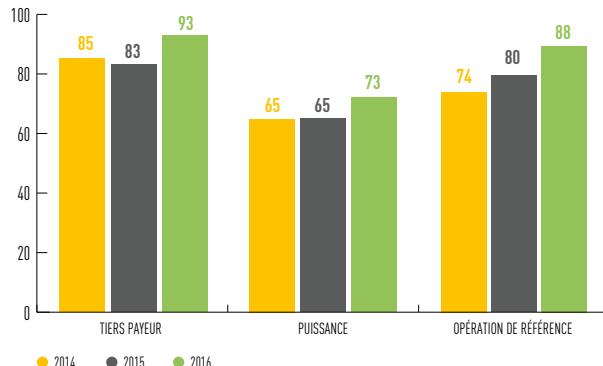
CHIFFRES CLÉS

44 COMMUNES, dont Paris, bénéficient du service raccordement proposé par le SIPPEREC.

108 PROPOSITIONS de raccordement analysées en 2016 avec un taux de conformité de 1 %

1 123 709 € c'est l'écart entre le chiffrage initial d'ENEDIS (1 280 181 euros) et celui du SIPPEREC (156 472 euros).

TAUX DE NON-CONFORMITÉ CONSTATÉS SUR L'ENSEMBLE DES PTF ANALYSÉES

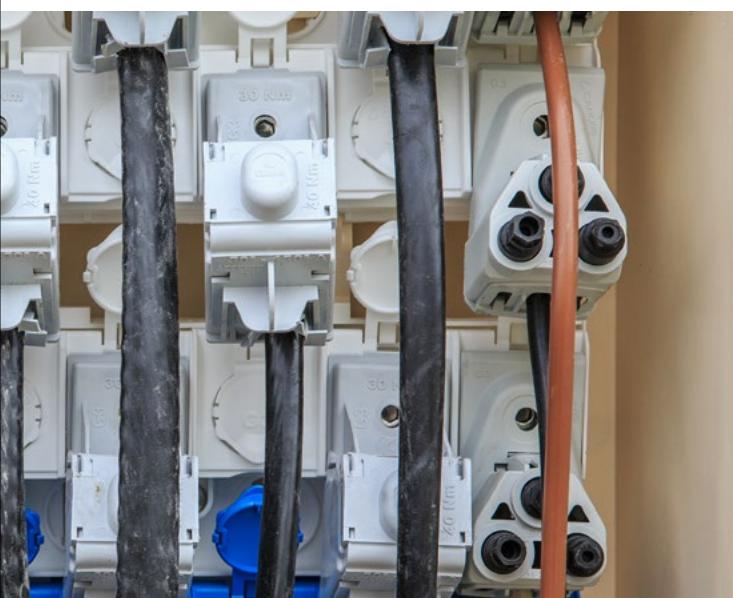


À SAVOIR

La Commission de régulation de l'énergie a publié, début mai 2017, une consultation publique portant sur les conditions de raccordement aux réseaux d'électricité. Le syndicat avait déjà été consulté préalablement à la consultation publique par les services de la Commission, gage de reconnaissance de l'expertise du SIPPEREC sur le sujet.

Le syndicat a répondu à la consultation publique, en appuyant notamment son argumentation sur les points suivants :

- Les gestionnaires de réseaux doivent renforcer leur rôle de conseil aux demandeurs de raccordement, notamment pour définir la puissance de raccordement adéquate et éviter un surdimensionnement du réseau ;
- Dans un souci de transparence, les gestionnaires de réseaux doivent publier leurs canevas techniques, sur lesquels est fondée la majorité de leurs devis adressés aux collectivités ;
- Le raccordement au réseau de distribution public faisant partie des activités concédées par chaque contrat de concession de distribution électrique, il est nécessaire que :
 - Les bilans de raccordement (communiqués à la CRE à la maille nationale) soient communiqués aux AODE qui en formulent la demande ;
 - Les AODE soient consultées lors de l'élaboration d'un nouveau barème de raccordement par leurs concessionnaires ;
- Enfin, le SIPPEREC alerte sur l'absence de réglementation encadrant la relation entre les collectivités chargées de l'urbanisme et ENEDIS, et propose donc de régir cette relation dans le code de l'énergie. Plusieurs points doivent être traités, comme les délais de traitement, la position du point de raccordement, le règlement des différends, etc.



LE PARTENARIAT SIPPEREC/SIGEIF POUR LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

Avec le SIPPEREC et le SIGEIF, les collectivités et bailleurs sociaux franciliens peuvent se regrouper pour valoriser leurs travaux de maîtrise d'énergie, et atteindre le seuil nécessaire pour vendre les CEE au meilleur prix sur le marché. À ce jour, 179 acteurs publics bénéficient de ce dispositif.

LES CEE, UNE AIDE FINANCIÈRE SOUS CONDITIONS

Le dispositif des CEE permet de valoriser financièrement des travaux dont l'objectif est de réduire durablement les consommations d'énergie (travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries dans les bâtiments publics, opérations de modernisation de l'éclairage public, etc.). Une part des CEE est désormais dédiée à des opérations de lutte contre la précarité énergétique.

SIPPEREC/SIGEIF : UN DISPOSITIF COMMUN SÉCURISÉ

Le SIPPEREC et le SIGEIF proposent aux collectivités, aux bailleurs sociaux, et établissements publics éligibles de les accompagner et de se regrouper pour fédérer leurs travaux, afin d'atteindre plus facilement le seuil de dépôt de dossiers. Les deux syndicats disposent d'une plateforme commune pour faciliter le montage des dossiers et le suivi des demandes. Il est notamment possible d'y faire des simulations, afin de connaître le montant estimé de la vente des CEE.

DE NOMBREUSES OPÉRATIONS OUVRENT DROIT AUX CEE

Un catalogue d'opérations standardisées d'économie d'énergie définit les opérations qui peuvent bénéficier des CEE. Ces opérations sont répertoriées sous forme de fiches d'opérations standardisées* qui permettent de calculer rapidement et de façon forfaitaire le nombre de kilowattheures cumac générés suite aux travaux. De nouveaux CEE ciblent la réduction de la précarité énergétique soit via des travaux à destination des ménages en situation de précarité, soit via des « programmes d'information, de formation et d'innovation » à destination de ces ménages dont le programme SLIME (Services locaux pour la maîtrise de l'énergie) porté par le CLER (Réseau pour la transition énergétique).

.....

* <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees>



CHIFFRES CLÉS

179 ÉLIGIBLES FRANCILIENS
ont confié la collecte et la valorisation de leurs CEE au SIPPEREC/SIGEIF.

20 DOSSIERS DÉPOSÉS

738 GWh
cumac « classique » de CEE

10 GWh
cumac « précarité énergétique » de CEE

1 066 002 €
versés aux signataires



+ D'INFOS

Consultez les fiches pratiques CEE et CEE précarité énergétique.
Simulez vos économies et déposez vos CEE en ligne sur la plateforme dédiée :
www.cee-SIPPEREC-sigef.fr.

LA PROCÉDURE D'OUVERTURE
DE DROITS AUX CEE



À SAVOIR

La convention proposée par le SIPPEREC et le SIGEIF permet de valoriser à la fois les CEE « classiques », les CEE « précarité énergétique » et les CEE « programme » (TEPCV).

LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Afin de préserver les finances communales, le SIPPEREC collecte, contrôle et reverse aux communes la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Calculée sur les quantités d'électricité consommées, cette taxe est une recette importante pour les communes. 53,5 millions d'euros ont été reversés aux communes par le syndicat après collecte et contrôle au titre des consommations de l'année 2016.

REVERSEMENT DE LA TCCFE PAR ANNÉE



33

FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ
ONT ÉTÉ CONTRÔLÉS EN 2016
PAR LE SIPPEREC.

GLOSSAIRE

PNCEE : Pôle national des certificats d'économie d'énergie

UNE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EN FORTE PROGRESSION

À la demande de ses adhérents, le SIPPEREC développe des moyens de production à partir d'énergies renouvelables. De nombreuses réalisations (centrales photovoltaïques, réseaux de chaleur alimentés par la géothermie, etc.) ont déjà vu le jour. Du développement à la réalisation des projets, l'expertise du SIPPEREC est reconnue par les villes et les partenaires institutionnels (région Île-de-France, DRIEE*, ADEME*...), ce qui fait de lui le premier partenaire public des collectivités d'Île-de-France pour la production locale d'énergies renouvelables.

L'Île-de-France importe 90 % de son électricité et consomme bien plus d'énergie qu'elle n'en produit. Les énergies renouvelables y sont encore marginales, couvrant à peine 5 % de sa consommation énergétique. Pour y remédier, la région Île-de-France a fixé un objectif de couverture de 11 % des consommations d'énergie grâce au développement des énergies renouvelables d'ici à 2020 (45 % en 2050), qui repose sur une forte implication des collectivités locales. Le SIPPEREC est l'un des acteurs identifiés par la région et l'ADEME pour permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le schéma régional climat air énergie (SRCAE).

La compétence (optionnelle) « développement des énergies renouvelables » du SIPPEREC vise en priorité le solaire photovoltaïque, la méthanisation et la chaleur renouvelable (géothermie). De l'étude d'opportunité à la production, en passant par les financements, le SIPPEREC donne aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre les solutions qui leur conviennent. Elles peuvent aussi, après inventaire et analyse, confier des moyens de production existants en exploitation au syndicat.

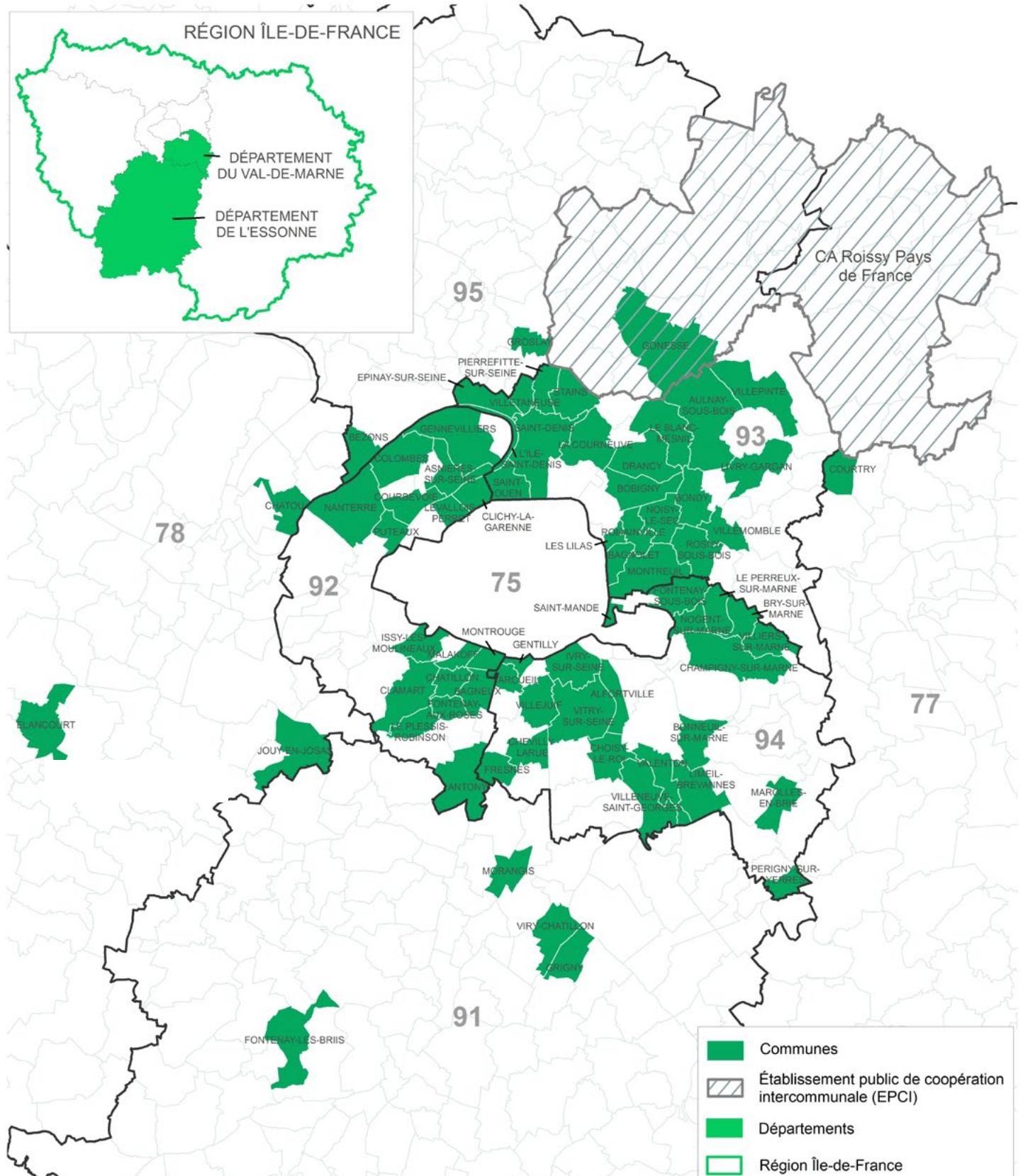
Le SIPPEREC exploite 73 centrales photovoltaïques, réalisées dans 35 villes. Précurseur de la relance de la géothermie en Île-de-France, il pilote quatre réseaux de chaleur renouvelable, pour le compte de neuf villes. À terme, ceux-ci produiront 420 GWh chaque année, pour alimenter l'équivalent de 40 000 logements. Tous les logements alimentés par le réseau de chaleur bénéficient d'un taux de TVA réduit à 5,5 %.



GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

DRIEE : la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie est un service déconcentré du ministère de la Transition écologique et solidaire.



76 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

À LA COMPÉTENCE « DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES »
DONT, DÉSORMAIS, LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, ANTONY, AULNAY-SOUS-BOIS,
BAGNOLET, FONTENAY-LÈS-BRIIS, LES LILAS, NOGENT-SUR-MARNE, ROMAINVILLE

DE NOUVEAUX RÉSEAUX PUBLICS DE CHALEUR GÉOTHERMQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

Depuis 2013, le SIPPEREC construit des réseaux de chaleur reposant sur des opérations de géothermie profonde. Trois réseaux sont désormais opérationnels, et un quatrième est en cours de construction. De nouveaux projets se dessinent, dans l’Essonne, en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine.

LE SIPPEREC, ACTEUR DU RENOUVEAU DE LA GÉOTHERMIE

Le schéma régional climat air énergie (SRCAE) a fixé, en 2012, l’objectif de doubler le nombre de réseaux de chaleur alimentés par la géothermie en Île-de-France d’ici 2020. Précurseur d’une vaste relance de la géothermie en Île-de-France, le SIPPEREC pilote le développement de quatre réseaux distribuant plus de 50 % de chaleur géothermique (eau chaude puisée dans l’aquifère du Dogger à 1 800 m de profondeur), pour le compte de neuf villes. Trois de ces réseaux sont exploités en délégation de service public, le quatrième par une société publique locale (SPL).

Le SIPPEREC procède au montage des opérations sur le plan administratif, technique et financier, puis assure le suivi de sa mise en œuvre (travaux et exploitation) et du contrat de délégation de service public, en lien avec les villes qui lui ont délégué leur compétence. Il s’appuie sur l’expertise de l’AGEMO, et bénéficie du soutien de la région et de l’ADEME.

CHALEUR RENOUVELABLE ET TVA RÉDUITE

À l’enjeu environnemental s’ajoute un enjeu social, notamment pour les logements collectifs : en distribuant plus de 50 % d’énergie renouvelable, les réseaux de chaleur géothermique garantissent aux consommateurs un taux de TVA réduit à 5,5 % et un prix de la chaleur stable dans la durée, inférieur à celui des chaufferies au gaz naturel sur 30 ans. Ces réseaux desservent de très nombreux logements sociaux, apportant ainsi une réponse durable aux enjeux de précarité énergétique.

TROIS RÉSEAUX DÉJÀ EN SERVICE

Les travaux de construction des trois premiers réseaux ont porté leurs fruits. À Arcueil et Gentilly (ArGéo), le réseau est entré en service pour la saison de chauffe 2015/2016. À Bagneux et Châtillon ainsi qu’à Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil, les mises en service ont eu lieu avant l’hiver 2016/2017.

À Grigny et Viry-Châtillon, une société publique locale (SPL) a été créée pour réaliser le projet. Le démarrage des travaux de forage a été lancé à l’été 2016 en vue d’une mise en service pour la saison de chauffe 2017/2018.

DES ÉTUDES DE POTENTIEL PROMETTEUSES

Afin d’évaluer le potentiel géothermal des territoires, le SIPPEREC déjà a conduit plusieurs études d’opportunité à l’échelle départementale, dans l’Essonne, le Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis. Ces études ont permis d’identifier de nombreuses perspectives de développement. Le SIPPEREC analyse actuellement le potentiel géothermal des Hauts-de-Seine, avec le soutien de l’ADEME et de la région. L’étude s’attache à prendre en compte les enjeux techniques, environnementaux et économiques. Conforme aux objectifs du schéma régional climat air énergie (SRCAE), elle optimise la complémentarité et la densification des réseaux.





L'intérieur de la centrale de géothermie à Rosny-sous-Bois



LA COMMISSION MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

COPRÉSIDÉE PAR :

Patrice CALMEJANE,
Vice-président, Délégué de Villemomble

Gaylord LE CHEQUER,
Vice-président, Délégué de Montreuil

COMPOSÉE DE :

Michel BECQUET, Délégué de Morangis

Sabine BRUNET-DINE, Déléguée de Fresnes

David CHAULET, Délégué de Pierrefitte-sur-Seine

Pierre CULOT, Délégué de Clichy-la-Garenne

Sophie DESCHIENS, Déléguée de Levallois-Perret

Karim EL BACTANY, Délégué de Colombes

José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses

Karim HAMRANI, Délégué de Noisy-le-Sec

Jean-François JACQ, Délégué de Périgny-sur-Yerres

Maryse LEMMET, Déléguée d'Antony

Patrick LEROY, Délégué de Rungis

Christiane RANSAY, Déléguée d'Arcueil

Jean-Pierre ROMPILLON, Délégué de Villeneuve-le-Roi

Frédéric SITBON, Délégué d'Asnières-sur-Seine

Dominique TINEL, Délégué de Saint-Mandé



LA COMMISSION GÉOTHERMIE

COPRÉSIDÉE PAR :

Jacques BOUWARD,
Vice-président, Délégué de Rosny-sous-Bois

Gaylord LE CHEQUER,
Vice-président, Délégué de Montreuil

COMPOSÉE DE :

José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses

Jean-François JACQ, Délégué de Périgny-sur-Yerres

Rachid MAIZA, Délégué de La Courneuve



À SAVOIR

Des schémas directeurs pour développer la géothermie

Les trois réseaux ArGéo, Bagéops et YGéo pourraient, à terme, s'étendre au-delà de leur périmètre initial, afin d'accompagner le développement des territoires, notamment les projets d'aménagement portés par les villes. Pour cela, l'ADEME exige des schémas directeurs comportant un état des lieux juridique, économique et technique, mais aussi précisant les évolutions attendues : raccordements potentiels, impact des travaux de rénovation énergétique. Les études seront cofinancées par le SIPPEREC, l'ADEME et la région.



L'intérieur de la centrale de géothermie d'Arcueil-Gentilly

ARGÉO, LE RÉSEAU DE CHALEUR D'ARCUEIL ET DE GENTILLY

Attribué à Cofely Réseaux (groupe ENGIE) dans le cadre d'une délégation de service public, le réseau de chaleur des villes d'Arcueil et Gentilly a livré plus de 65 000 MWh en 2016 (soit l'équivalent de la consommation de 7 500 logements). Le doublet de géothermie, mis en service en 2015, couvre 66 % de la production de la chaleur. Le réseau continue son développement et alimentera, à terme, 10 000 foyers.

LA SIGNATURE DES ABONNEMENTS ET LES RACCORDEMENTS SE POURSUIVENT

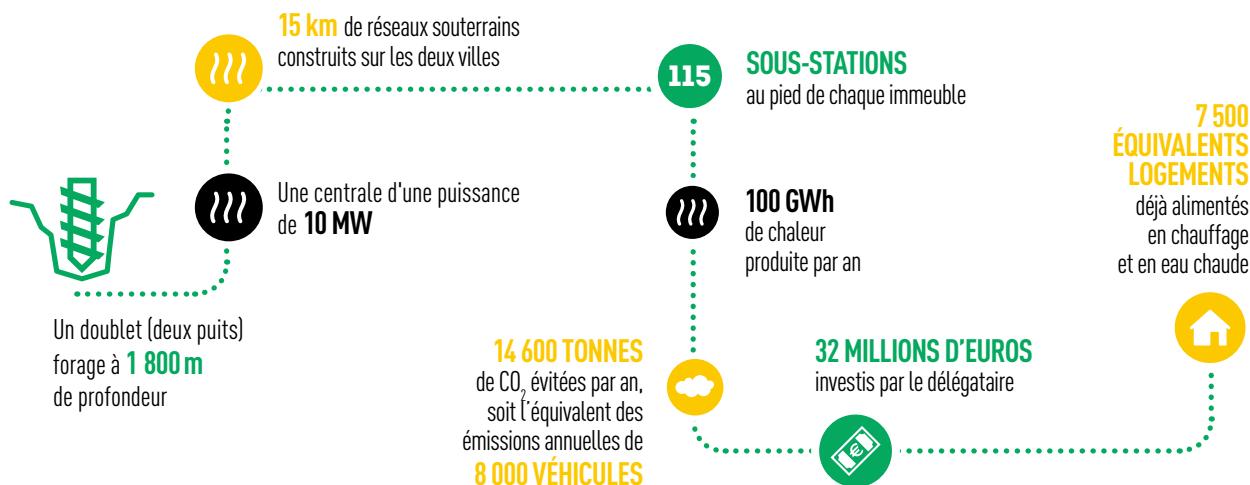
Avec 85 % des abonnements souscrits à fin 2016, le développement du réseau se poursuit malgré le contexte économique difficile (prix du gaz bas). Une douzaine de sous-stations supplémentaires ont été raccordées en 2016.

SCHÉMA DIRECTEUR ET CLASSEMENT DU RÉSEAU

À l'issue de deux années complètes de fonctionnement, le SIPPEREC a décidé de lancer, en 2017, le schéma directeur du réseau. L'objectif est de réaliser, avec les acteurs locaux, un exercice de projection à l'horizon 2030 qui intégrera les évolutions des besoins des abonnés actuels, et une démarche prospective en vue de densifier le réseau. En outre, le SIPPEREC se fondera sur cet exercice pour proposer le classement du réseau et ainsi favoriser son développement.

UNE AIDE AUX ABONNÉS PRÉCAIRES

La convention de délégation de service public prévoit la constitution d'un fonds de solidarité, baptisé « chèques chaleur », versé par le concessionnaire au SIPPEREC et à destination des CCAS des communes sur lesquelles le réseau est déployé et réparti en fonction de la puissance souscrite dans chaque ville. En année pleine, ce fonds « chèques chaleur » sera doté de 30 000 euros, dont 20 000 euros reversés aux CCAS des villes pour l'aide au paiement des factures pour les usagers les plus précaires et 10 000 euros consacrés annuellement à des actions de sensibilisation aux éco-gestes.



YGÉO, LE RÉSEAU DE CHALEUR DE ROSNY-SOUS-BOIS, NOISY-LE-SEC ET MONTREUIL

Attribué à Cofely Réseaux (groupe ENGIE) dans le cadre d'une délégation de service public, le réseau YGéo est entré en service. À Rosny-sous-Bois, la centrale de géothermie profonde du réseau YGéo a été inaugurée le 7 décembre 2016.

LE RÉSEAU A ÉTÉ MIS EN SERVICE POUR LA SAISON DE CHAUFFE 2016/2017

La construction du réseau de chaleur est désormais achevée. Les travaux de construction de la chaufferie gaz d'appoint et de secours vont débuter pour une mise en service avant le démarrage de la saison de chauffe 2018/2019. YGéo alimentera en eau chaude et chauffage l'équivalent de 10 000 logements, répartis dans trois communes : Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil. S'y ajouteront, à terme, 1 500 logements montreuillois ainsi que des équipements publics, dont une crèche à la ZAC Boissière Acacia.

En assurant 60 % des besoins à partir de la chaleur renouvelable, l'impact sur la production de gaz à effet de serre est également considérable, avec 15 000 tonnes de CO₂ évitées chaque année, soit l'équivalent des émissions annuelles de 8 600 véhicules.

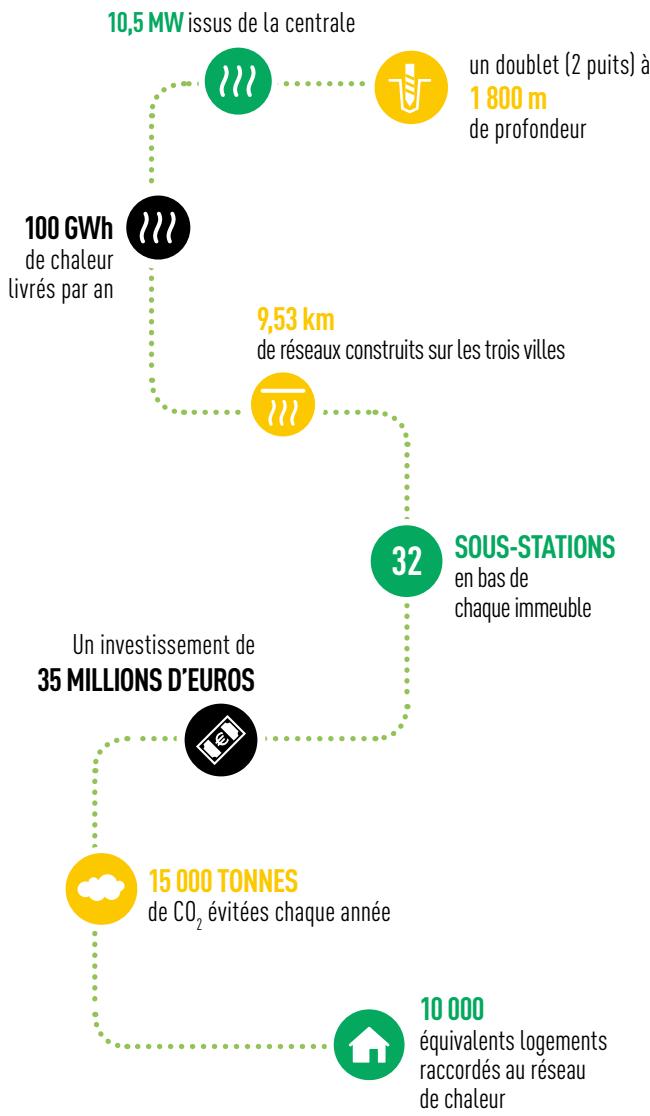
La commercialisation a commencé, avec 146 270 unités de répartition forfaitaire (URF) signées fin 2016, soit 71 % des objectifs de la délégation de service public. Au-delà du périmètre initial, divers établissements sont d'ores et déjà intéressés par un raccordement à YGéo : hôtels, foyers, OPH, ZAC...

LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CHAUFFERIE D'APPOINT-SECOURS

YGéo va lancer les travaux de construction d'une chaufferie gaz, qui sera implantée sur la commune de Rosny-sous-Bois. Le rôle de cette chaufferie sera d'assurer l'appoint et le secours du réseau de chaleur à base de géothermie et ainsi garantir la continuité de service à l'ensemble des usagers du réseau. Le début des travaux est programmé fin 2017, et sa mise en service s'effectuera pour le démarrage de la saison de chauffe 2018/2019. Le permis de construire délivré par la ville de Rosny-sous-Bois porte sur une surface plancher du bâtiment de 227 m². Le projet architectural a fait l'objet d'un travail entre YGéo, le SIPPEREC et les services de la ville, afin de permettre la meilleure intégration possible dans son environnement proche avec 200 m² réservés aux accès et à la végétalisation.



De gauche à droite : Laurent RIVOIRE, Maire de Noisy-le-Sec, Stéphane SALINI, Vice-président de la région Île-de-France, Claude CAPILLON, Maire de Rosny-sous-Bois, Jacques J.P. MARTIN, Président du SIPPEREC, Gaylord LE CHEQUER, Adjoint au Maire de Montreuil, Pierre HOURCADE, Président d'YGéo et Stefan LOUILLAT, responsable transition énergétique à l'ADEME Île-de-France, lors de l'inauguration officielle de la centrale de géothermie YGéo, le 7 décembre 2016



LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION GÉOTHERMIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS, NOISY-LE-SEC ET MONTREUIL

PRÉSIDÉ PAR :

Patrice CALMEJANE,
Vice-président, Délégué de Villemomble

COMPOSÉ DE :

Jean-Pierre BOYER,
Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois

André DELUCHAT,
Maire-adjoint de Chevilly-Larue

Jean-Paul FAUCONNET,
Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois

Bernard GIRAUT,
Maire-adjoint de Noisy-le-Sec

Jean-Jacques GRESSIER,
Maire-adjoint de Joinville-le-Pont

José GUNTZBURGER,
Délégué de Fontenay-aux-Roses

Karim HAMRANI,
Maire-adjoint de Noisy-le-Sec

Marie-Rose HARENGER,
Maire-adjointe de Noisy-le-Sec

Pierre MANGON,
Conseiller municipal de Rosny-sous-Bois

Alain MILLOTTE,
Conseiller municipal de Montrouge

Pierre POINSIGNON,
Conseiller municipal de Rosny-sous-Bois

Julien RAGAZ,
Conseiller municipal de Noisy-le-Sec



VIDÉO

L'inauguration du réseau de chaleur
YGéo en images sur www.SIPPEREC.fr

BAGÉOPS : LE RÉSEAU DE BAGNEUX ET CHÂTILLON

Attribué à Dalkia (groupe EDF) dans le cadre d'une délégation de service public, le réseau Bagéops est entré en service en juillet 2016. Il desservira l'équivalent de 10 000 logements.

LES TRAVAUX SONT TERMINÉS

Les travaux ont été conduits d'octobre 2015 à septembre 2016, la mise en service des pompes à chaleur intervenant mi-novembre. L'extension vers Châtillon est également achevée. Les travaux des chaufferies (Pyramides Aful sud, Pierre plate Aful nord) ont suivi, puis le concessionnaire a entrepris la remise en état et la renaturation du site utilisé pour les travaux de forage. Le raccordement au réseau de Châtillon Cocharec est en cours, la mise en service étant attendue en septembre 2017, après le remplacement des sous-stations. Une fois celui-ci intégré, le réseau Bagéops courra sur 15,2 km.

Conformément au calendrier initial, la mise en service est intervenue avant l'hiver 2016/2017.

INAUGURATION DE LA CENTRALE

La centrale a été inaugurée le 11 octobre 2016, en présence des maires de Bagneux et Châtillon, des présidents du SIPPEREC, de l'ADEME et d'une représentante du Conseil régional.

COMMERCIALISATION DYNAMIQUE

La commercialisation s'avère satisfaisante avec des contrats signés représentant une puissance de 38 MW, souscrits par les communes de Bagneux et Châtillon, Domaxis, IDF Habitat, France habitat, Efidis... Soit 85 % de l'objectif initial, fixé à 45 MW. Le développement attendu du quartier des Mathurins permettrait d'ajouter 6 à 8 MW de puissance souscrite. Le classement du réseau devrait favoriser ce raccordement. Des permis de construire ont été déposés, avec la géothermie en source d'énergie, et d'autres projets portent les mêmes ambitions, visant notamment les copropriétés (Bouygues, Sarail...).

LE SIPPEREC CONTRÔLE LA CONCESSION

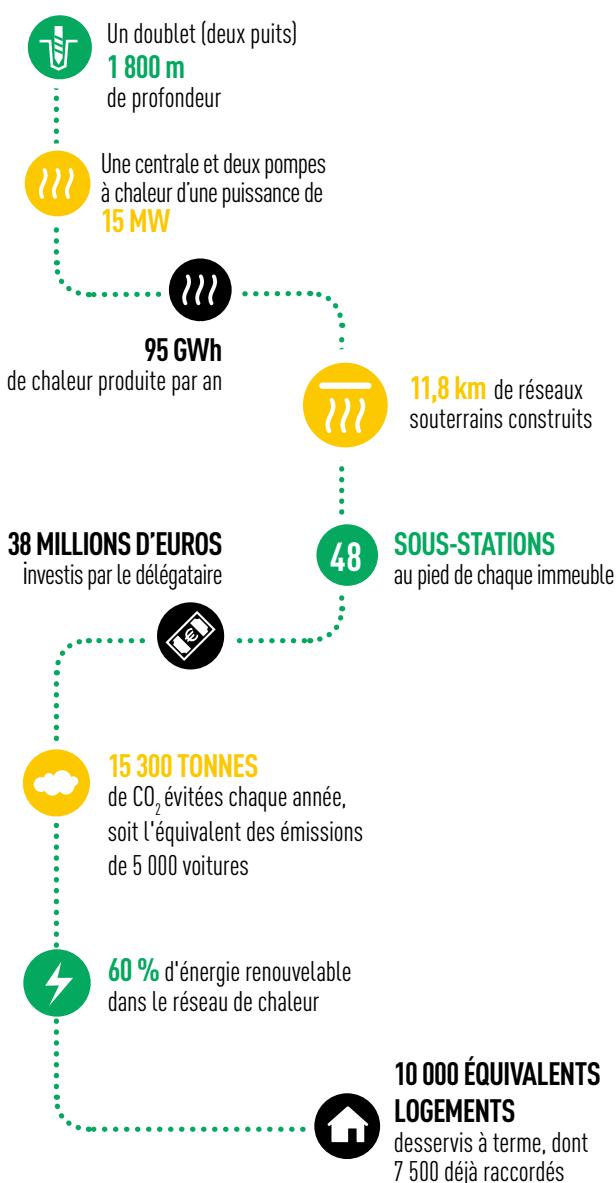
En complément de l'analyse du rapport d'activité, le SIPPEREC a lancé, fin 2016, un audit financier et patrimonial de Bagéops.



De gauche à droite : Jean-Michel Mazalérat, PDG de Dalkia, Jean-Pierre Schosteck, Maire de Châtillon, Charlotte Baelde-Baldit, Conseillère régionale, Marie-Hélène Amiable, Maire de Bagneux, Bruno Lechevin, Président de l'ADEME, Jacques J.P. Martin, Président du SIPPEREC, Yasmine Boudjenah, Adjointe au Maire de Bagneux, Pascale Meker, Adjointe au Maire de Bagneux et Jean-Philippe Buisson, Directeur régional Île-de-France chez Dalkia, lors de l'inauguration officielle de la centrale de géothermie de Bagneux, le 11 octobre 2016

UN FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES PLUS DÉMUNIS

La convention de délégation de service public prévoit la constitution d'un fonds de solidarité, abondé par le concessionnaire et versé aux CCAS des villes. Doté en 2017 de 42 000 euros, il est réparti en fonction de la puissance souscrite dans chaque ville, et s'inscrit en nette augmentation par rapport à l'année 2016 (31 500 euros).



LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION GÉOTHERMIQUE DE BAGNEUX-CHÂTILLON

PRÉSIDÉ PAR :

Fatah AGGOUNE,
Vice-président, Délégué de Gentilly

COMPOSÉ DE :

Yasmine BOUDJENAH,
Déléguée de Bagneux

Jackie BOULAY,
Déléguée de Châtillon

Jacques BOUWARD,
Vice-président, Délégué de Rosny-sous-Bois

Sidi DIMBAGA,
Maire-adjoint de Bagneux

Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE,
Déléguée de Châtillon

Pascale MEKER,
Maire-adjointe de Bagneux

Alain MILLOTTE,
Délégué de Montrouge

Jean-Pierre RIOTTON,
Membre du Bureau, Délégué de Sceaux

Philippe RIO,
Membre du Bureau, Délégué de Grigny

Bruno TUDER,
Maire-adjoint de Bagneux

VIDÉO

L'inauguration du réseau de chaleur Bagéops en images sur www.SIPPE-REC.fr

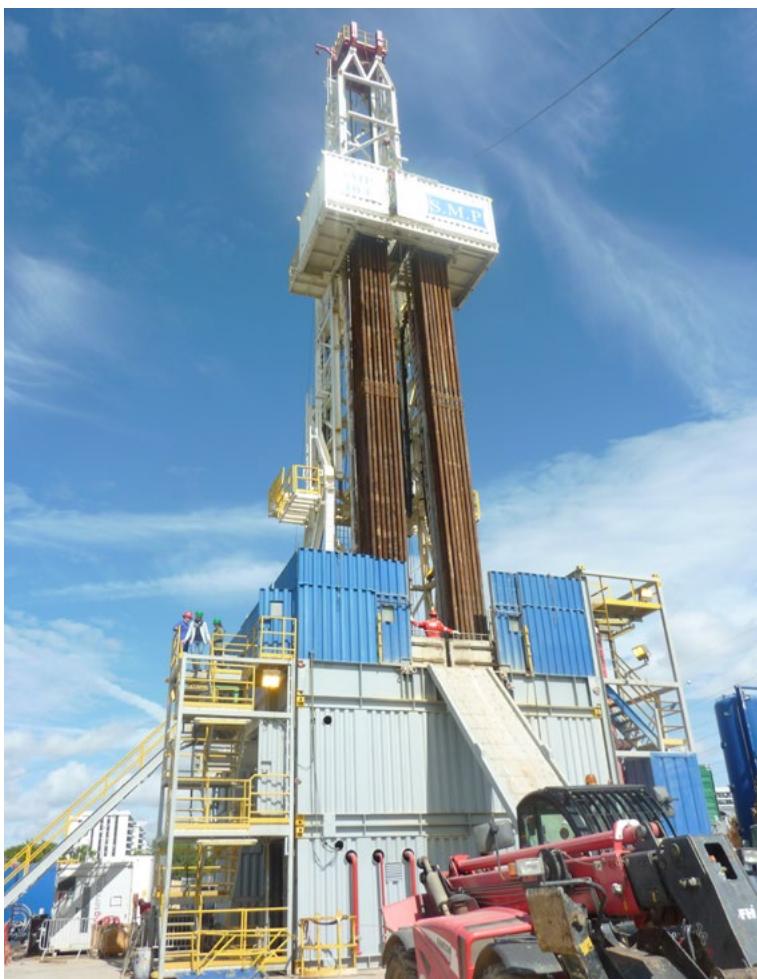
LE RÉSEAU DE GRIGNY ET VIRY-CHÂTILLON CONJUGUE CHALEUR RENOUVELABLE ET RÉHABILITATION URBAINE

Les villes de Grigny et Viry-Châtillon ont créé, avec l'aide du SIPPEREC, la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) Grigny-Viry pour financer, construire et exploiter le réseau de chaleur alimenté par la géothermie. L'objectif : mettre en place un service public de chauffage urbain pour maîtriser durablement les coûts de la chaleur et lutter contre la précarité énergétique. À terme, plus de 97 GWh de chaleur seront produits chaque année.

À GRIGNY : FORAGE EN COURS

Le 3 octobre 2016 a été inauguré le lancement du chantier de forage à Grigny. Ce forage doit aboutir à la mise en service d'un réseau de chaleur géothermique sur Grigny et Viry-Châtillon dès la saison de chauffe 2017/2018. L'objectif est d'alimenter en chauffage et en eau chaude 10 000 logements, à un prix maîtrisé dans le temps. Au total, ce sont 15 000 tonnes de CO₂ qui seront économisées chaque année, soit l'équivalent des émissions de 5 000 véhicules.

Cette opération est pilotée par la SEER (Société d'exploitation des énergies renouvelables) dont la Présidente est Thérèse Leroux, Vice-présidente du SIPPEREC et Déléguée de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne et la Directrice générale, Martine Flamant. Le capital de la SEER est détenu à 51 % par le SIPPEREC et à 49 % par les villes de Grigny et Viry-Châtillon.



Lancement officiel du forage à Grigny le 3 octobre 2016



Forage d'un doublet (deux puits)
à **1 600 m** de profondeur



97 GWh
de chaleur produite par an



Un réseau de chaleur
de **11 km**



29,1 MILLIONS D'EUROS
investis par les membres
de la SEER



15 000 TONNES
de CO₂ évitées chaque année



10 000
équivalents logements
raccordés au réseau de chaleur

GLOSSAIRE

ANAH : Agence nationale de l'habitat

LE PROJET EST SOUTENU PAR LA RÉGION ET L'ADEME

L'investissement global est de 29,1 millions d'euros, dont 2,6 versés par le Fonds de soutien à l'investissement local, 8,9 millions d'euros émanant de la région et de l'ADEME, le reste étant couvert par des emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts, du Crédit coopératif, de la Banque postale et du Crédit mutuel Arkea, avec la garantie du Conseil départemental de l'Essonne.

LA PRÉ-COMMERCIALISATION A DÉBUTÉ

Des accords de polices d'abonnement ont été signés par l'Immobilière 3F, la copropriété Grigny 2, ainsi que par les deux villes pour les équipements publics desservis.

À terme, 10 000 logements devraient bénéficier de chaleur renouvelable, donc ceux de la copropriété de Grigny 2, qui font l'objet d'un vaste plan de sauvegarde (porté par l'ANAH et la région) et bénéficieront d'une réduction des charges de chauffage importante. Ce plan prévoit neuf à dix millions d'euros de travaux pour permettre le raccordement de cette copropriété à la géothermie ainsi que des travaux indispensables à une meilleure maîtrise des charges. La SEM SIPEREC assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux. La mise en service est attendue pour fin 2017.

“

La SEER est un outil efficace pour maîtriser durablement les coûts de la chaleur et agir localement contre le réchauffement climatique en diminuant par cinq les émissions de carbone. Ce projet de géothermie est socialement utile et écologiquement responsable. Il contribue fortement au redressement de la copropriété dégradée de Grigny 2 et, plus largement, au devenir du quartier de la Grande Borne.

”



Thérèse LEROUX,
Présidente de la SEER Grigny-Viry,
Vice-présidente et Déléguée de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne,
Vice-présidente du SIPPEREC



REPRÉSENTANTS DU SIPPEREC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE GRIGNY VIRY-CHÂTILLON

Thérèse LEROUX,

Présidente de la SEER Grigny-Viry,
Vice-présidente et Déléguée de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne,
Vice-présidente du SIPPEREC

Philippe RIO,

Vice-président de la SEER Grigny-Viry,
Maire de Grigny,
Membre du Bureau du SIPPEREC

Jean-Marie VILAIN,

Vice-président de la SEER Grigny-Viry,
Maire de Viry-Châtillon

Fatah AGGOUNE,

Vice-président SIPPEREC et Délégué de Gentilly

Yasmine BOUDJENAH,

Déléguée de Bagneux

Jacques BOUVARD,

Vice-président SIPPEREC et Délégué de Rosny-sous-Bois

José GUNTZBURGER,

Délégué de Fontenay-aux-Roses

Vincent PHALIPPOU,

Délégué de Chevilly-Larue

Jean-Pierre RIOTTON,

Membre du Bureau du SIPPEREC et Délégué de Sceaux

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, UNE OPPORTUNITÉ POUR LES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC conduit des projets « clés en main » pour les collectivités d'Île-de-France qui souhaitent produire localement de l'électricité d'origine solaire photovoltaïque. Il leur propose aussi de reprendre en gestion leurs installations existantes. La région Île-de-France lui a ainsi confié l'exploitation et le développement de son parc.

UN PARC DE 73 CENTRALES SOLAIRES

Le SIPPEREC exploite aujourd'hui 73 centrales photovoltaïques, dont deux en autoconsommation, dans 35 villes, ce qui représente une puissance installée de 2,8 mégawatts crête (MWc) pour une production annuelle de 2,4 GWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 850 foyers. Au total, cette production évite l'émission de 215 tonnes de CO₂ par an.

LE SIPPEREC INVESTIT DANS 44 CENTRALES EN PROPRE

Les actuels tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque étant de moins en moins favorables à la réalisation de nouvelles centrales couplées à des réfections de toitures, le SIPPEREC a intensifié ses actions complémentaires, de façon à répondre au mieux aux attentes des collectivités, notamment dans le cadre des nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, le syndicat est aujourd'hui davantage sollicité pour des missions d'accompagnement sur des centrales prévues dans le cadre de programmes de constructions ou des reprises en exploitation de centrales existantes. C'est, par exemple, le cas de la région Île-de-France, avec qui le SIPPEREC a engagé un travail visant à la reprise de huit installations ainsi qu'à un accompagnement sur cinq lycées neufs. La réglementation thermique 2020 devrait accélérer le développement du photovoltaïque en Île-de-France. Dans de nombreux cas, celle-ci devrait en effet rendre nécessaire l'intégration de panneaux photovoltaïques aux bâtiments neufs pour respecter les normes de consommation d'énergie.

LE SIPPEREC ACCOMPAGNE TOUS LES PROJETS D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES DES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre de constructions neuves ou d'opérations de réhabilitation, le SIPPEREC propose d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'installations photovoltaïques et de les aider sur les aspects administratifs et techniques :

- dimensionnement du projet et réalisation de la demande de raccordement ;
- accompagnement lors des études, de la passation des marchés et de l'exécution des travaux ;
- participation aux réunions de lancement et de chantier ;
- assistance lors de la mise en service de l'installation.

Le SIPPEREC accompagne les collectivités tout au long de leurs projets, depuis l'élaboration du programme jusqu'à la mise en service, de façon que les futures installations puissent répondre au mieux aux différents objectifs fixés et aux normes en vigueur. Le SIPPEREC propose ensuite à la collectivité d'assurer l'exploitation et la gestion des centrales construites.



Panneaux solaires sur le toit du gymnase Pascal Tabanelli à Champigny-sur-Marne

ÉNERGIES RENOUVELABLES : LE SIPPEREC PROPOSE AUX COLLECTIVITÉS UN MIX ÉNERGÉTIQUE AMBITIEUX ET INNOVANT

Hydrogène ou biométhane : le SIPPEREC prépare l'arrivée en Île-de-France des énergies renouvelables de demain.

L'HYDROGÈNE, ENTRE ÉLECTRICITÉ VERTE ET MOBILITÉ DE DEMAIN

Attaché à la promotion des énergies renouvelables et de la mobilité propre, le SIPPEREC a été identifié par l'ADEME comme un acteur majeur de la filière hydrogène en Île-de-France. À cet effet, le syndicat adhère désormais à l'AFHYPAC, et a constitué un groupe de travail pour installer des moyens de production d'hydrogène destinés aux véhicules, dans une logique de maillage régional et de valorisation des énergies renouvelables locales. Il s'est également rapproché du SYDEV (syndicat d'énergie de la Vendée), l'un des huit « territoires hydrogènes » labellisés par le ministère de l'Environnement.



Cofinancée par l'ADEME, une étude a été lancée, afin de permettre au syndicat de formuler rapidement des propositions sur la mobilité hydrogène en Île-de-France. Parmi les pistes envisagées figure aussi le recours à l'hydrogène pour stocker de l'électricité renouvelable et de la cogénération (électricité et chaleur) à l'échelle de bâtiments ou de groupes de bâtiments.

EXPLICATION : L'HYDROGÈNE RENOUVELABLE CRÉE UN CYCLE VERTUEUX

Brûlé, l'hydrogène peut dégager de la chaleur, assurer la force mécanique d'un moteur, et, dans une pile à combustible, il produira à la fois de l'électricité et de la chaleur. Il est aujourd'hui essentiellement issu de gaz ou d'hydrocarbures, générant des gaz à effet de serre. Obtenu par électrolyse, l'hydrogène n'est « vert » que si l'électricité nécessaire est également d'origine renouvelable. En assurant le stockage des énergies renouvelables, l'hydrogène amorce un cycle doublement vertueux : il pallie l'intermittence de la production, et sa conversion en électricité ne produit que de l'eau. Il contribue ainsi à dépolluer les centres urbains denses. En outre, il permet de recharger très rapidement un véhicule, pour un potentiel d'autonomie bien plus important que celui d'un véhicule équipé de batteries électriques classiques.

IDENTIFIER LE POTENTIEL DE MÉTHANISATION EN ÎLE-DE-FRANCE

Dans le même esprit prospectif, le SIPPEREC et le département de l'Essonne, en partenariat avec la SEM Énergies Posit'IF (initiée par le Conseil régional d'Île-de-France), a lancé une étude pour identifier les projets de méthanisation et les secteurs d'implantation possibles, en Essonne. L'étude de potentiel a été présentée en juillet 2017.

LA SEM ÉNERGIES POSIT'IF, UN OUTIL DÉDIÉ À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le SIPPEREC est actionnaire de la SEM Énergies POSIT'IF. Créée par la région Île-de-France, cette SEM assure la rénovation énergétique de logements très mal isolés dans les copropriétés du parc privé. Pour faciliter le montage financier de ces opérations, Énergies POSIT'IF recourt au tiers financement. Encouragé par la loi de transition énergétique, ce mécanisme consiste à verser les fonds nécessaires aux travaux. Les économies d'énergie réalisées sont ensuite utilisées pour rembourser la SEM.

Début 2017, le portefeuille d'Énergies POSIT'IF comptait 27 contrats signés (ou en cours de signature) avec des copropriétés franciliennes, cinq audits, 15 maîtrises d'œuvre de conception, trois maîtrises d'œuvre d'exécution et quatre ingénieries financières.



INVESTIR ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES RENOUVELABLES AVEC LA SEM SIPEnR

En cohérence avec la loi de transition énergétique pour une croissance verte ainsi que le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), la SEM SIPEnR accompagne différents acteurs (collectivités, bailleurs, aménageurs...) dans leurs projets en énergies renouvelables. Présidée par Jacques Bouvard, Vice-président du SIPPEREC, la SEM SIPEnR est gérée par un conseil d'administration, comprenant sept administrateurs et cinq censeurs, accompagné d'un comité d'investissement.

UNE SEM DÉDIÉE AUX PROJETS « VERTS »

- Les énergies nouvelles offrent de nombreuses opportunités d'investissements durables, innovants et créateurs d'emplois non délocalisables.
- La SEM SIPEnR s'appuie sur l'expérience de ses actionnaires pour développer et financer des projets dans les énergies renouvelables.
- Structure souple, avec des profils d'investissements adaptables, la SEM SIPEnR peut porter intégralement les projets, en conduire le développement, le portage financier, les travaux et l'exploitation, ou encore assurer des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.



“

Notre SEM dispose aujourd'hui de partenaires solides et d'un important portefeuille de projets, pour accélérer la transition énergétique.

”



Jacques Bouvard
Président de la SEM SIPEnR



- SIPPEREC 67,5 %
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS 21 %
- ENERSIEIL 7 %
Société anonyme d'économie mixte locale ENERSIEIL, créée en 2012 par le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire
- AGEMO 1,5 %
Association des maîtres d'ouvrage en géothermie
- SEML SERGIES 1 %
Société d'économie mixte locale, SERGIES a été créée en 2001 par le syndicat des énergies de la Vienne (SIEEDV)
- SEM SAGECHAU 1 %
Société alfortvillaise pour la gestion du chauffage urbain
- SEM SOLEIL 0,5 %
Société d'économie mixte, SOLIDARITÉ ÉNERGIE INNOVATION LOIRE, a été créée en 2012 par le syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire
- ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT 0,5 %
Le mouvement Énergie partagée accompagne et finance les projets citoyens de production locale d'énergies renouvelables

LA SEM BÉNÉFICIE DE PARTENARIATS EXPÉRIMENTÉS

La SEM est entrée au capital d'ENERSIEIL, SEM de production d'énergies renouvelables du syndicat d'énergies d'Indre-et-Loire, à hauteur de 50 000 euros. La SEM a également pris une participation de 6 % au capital de la SEM SipeEnR du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, soit 76 500 euros. Les autres actionnaires sont le SDESM (76 %), la Caisse des dépôts (14 %) et ENERSIEIL (4 %).

En 2016, afin de développer ses activités, la SEM SipeEnR a procédé à une augmentation de capital, à laquelle ont souscrit le SIPPEREC, la Caisse des dépôts et les SEM ENERSIEIL et SERGIES. En mars 2017, le SYCTOM est entré au capital de la SEM à hauteur de 1,5 %, les actions correspondantes étant cédées par le SIPPEREC.

LE PORTEFEUILLE DE PROJETS SE DÉVELOPPE

Parc éolien d'Avessac

La SEM a pris une participation à hauteur de 23 % dans le parc éolien d'Avessac, projet participatif en Loire-Atlantique, porté par SERGIES (51 %) et l'association Éoliennes en pays de Vilaine (23 %), ainsi qu'Énergie partagée (3 %). Situé dans l'une des zones les plus ventées de France, il s'agit du premier parc financé à 100 % par des citoyens et des collectivités. Il est entré en service en avril 2017.

Géothermie à Grigny

La SEM SipeEnR est maître d'ouvrage délégué d'un plan de sauvegarde pour la copropriété Grigny 2, qui prévoit la réalisation d'environ neuf millions d'euros de travaux pour permettre le raccordement de cette copropriété à la géothermie, ainsi que des travaux indispensables à une meilleure maîtrise des charges relatives aux fluides. Les travaux devraient se terminer d'ici la fin de l'année 2017.

Parcs solaires

En matière de solaire photovoltaïque, la SEM continue à prospecter pour trouver des opérations solaires photovoltaïques en Île-de-France compétitives pour répondre aux prochains appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Elle s'appuie notamment sur ses partenariats avec la SEM du SDESM, la SEM Énergies POSIT'IF ainsi qu'Énergie partagée.

La SEM développe également d'autres projets de parcs au sol en France avec ses partenaires locaux.

Méthanisation

Une étude de faisabilité a été lancée en partenariat avec la SEM Énergies POSIT'IF dans l'Essonne, sur le pays de Limours et les communes avoisinantes. Un premier recensement des gisements mobilisables a été effectué et fait état d'un potentiel intéressant.

Une autre étude est en cours en partenariat avec la ville de Jouy-en-Josas. Celle-ci a également mis en valeur un potentiel intéressant.

L'EXPERTISE DE LA SEM SipeEnR FAVORISE SON DÉVELOPPEMENT

En 2016, le SIPPEREC et le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) ont conclu un partenariat pour la transition énergétique dans le département de l'Eure. Il est, par exemple, prévu de construire des centrales photovoltaïques au sol dans des sites appropriés. Pour mener à bien ces études et les travaux qui suivraient, les deux syndicats ainsi que SipeEnR ont constitué un groupement de commandes.



Chantier de construction du parc éolien d'Avessac

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR UN AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

- 80** L'actualité des réseaux numériques
- 82** Le SIPPEREC aménage le territoire en très haut débit
- 88** Les réseaux câblés
- 90** Le réseau IRISÉ
- 92** Le réseau SÉQUANTIC
- 94** Le réseau THD EUROP'ESSONNE
- 96** Le réseau OPALYS
- 98** Des services pour accompagner les collectivités



90

adhérents
à la compétence
réseaux numériques
répartis sur
six départements
franciliens



4 200 km

de réseaux d'initiative
publique en fibre optique
déployés en Île-de-France



610 000

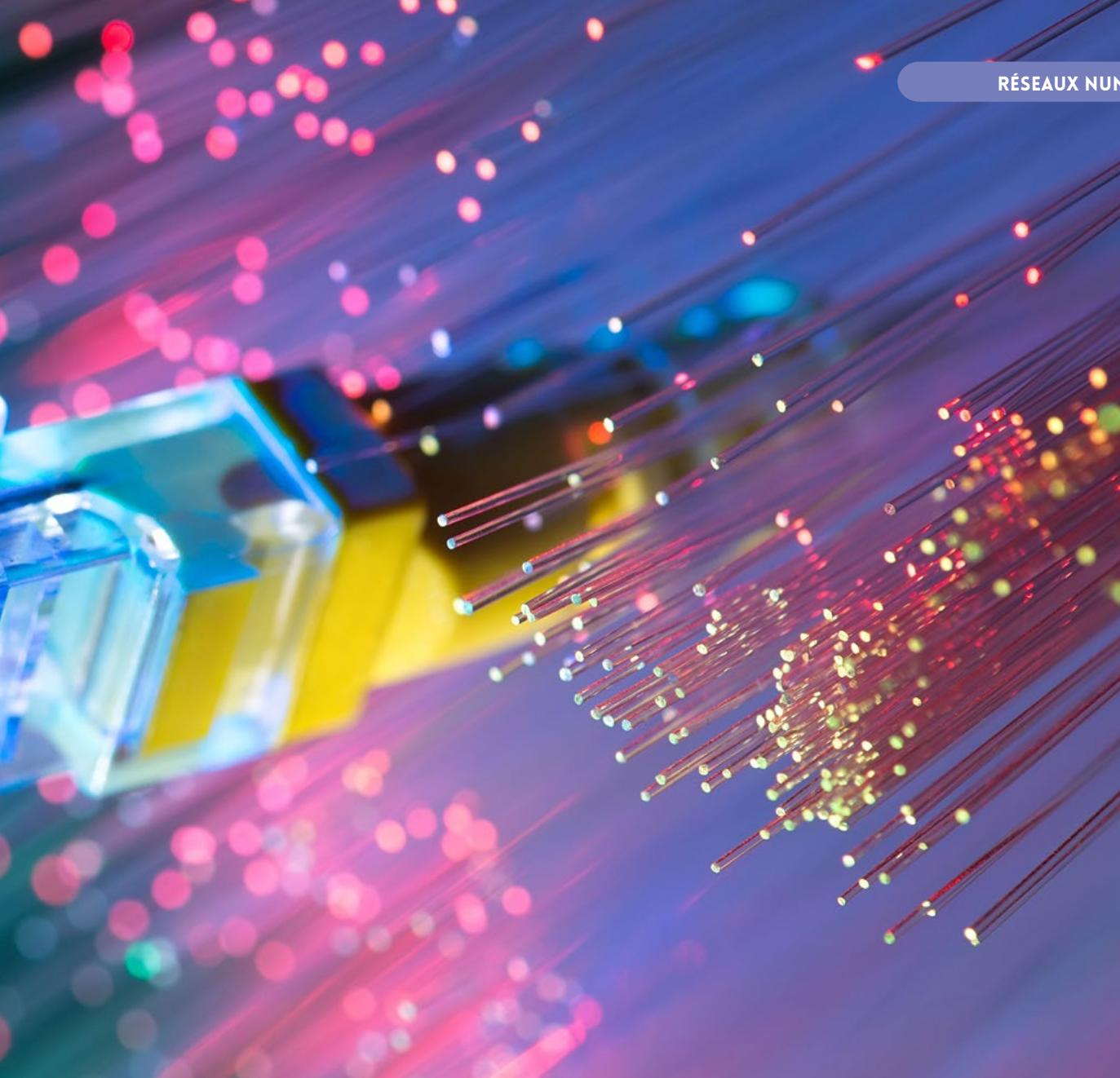
foyers desservis en très haut
débit (réseaux câblés et réseaux
de fibre optique)



17

**contrats de délégation
de service public (DSP)**
dont 13 contrats
de réseaux câblés





RÉSEAUX NUMÉRIQUES

Le SIPPEREC développe depuis vingt ans en Île-de-France et sur le territoire métropolitain un patrimoine public de réseaux numériques unique par son importance. En améliorant considérablement l'offre de services apportée aux citoyens, aux acteurs économiques et institutionnels, l'accès au très haut débit constitue un levier d'attractivité des collectivités territoriales. La réduction de la fracture numérique est aussi l'une des conditions nécessaires au développement économique et à l'égal accès pour tous au service public.

L'ACTUALITÉ DES RÉSEAUX NUMÉRIQUES

En 2016, le très haut débit continue de progresser sur le plan national, mais reste inégalement distribué. Si la gestion des données est bien perçue comme un enjeu stratégique, elle nécessite d'être optimisée dans les administrations, avec la mise en place d'outils adaptés.

ADOPTION DE LA LOI RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE

Datée du 7 octobre 2016, la loi République numérique s'est fixé comme objectif d'actualiser le « logiciel républicain ». Elle vise l'ouverture des données publiques, un accès amélioré à Internet et la protection des internautes. Elle crée ainsi un « droit à l'oubli » pour les mineurs et améliore à la marge la « loyauté des plateformes ». Dans ce texte figurent aussi de nombreuses dispositions techniques visant à accroître la couverture du territoire en très haut débit. Il en est ainsi des droits irrévocables d'usages (IRU)*, désormais reconnus comme des investissements, des possibilités de regroupement des syndicats mixtes ouverts, de l'éligibilité au suramortissement productif du co-investissement dans les réseaux d'initiative publique ou encore d'un encouragement financier à mutualiser les raccordements en fibre. Dans le mobile, la loi améliore la transparence des données de couverture en 3G et 4G.



À SAVOIR

La loi République numérique élargit l'accès aux données publiques de l'énergie, des valeurs immobilières et des jurisprudences des tribunaux civils et administratifs. L'ouverture des données reste pour l'instant limitée aux administrations employant un minimum de 50 agents et aux collectivités de plus de 3 500 habitants.

PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT : LES INQUIÉTUDES DE LA COUR DES COMPTES

Dans un rapport publié en janvier 2017, la Cour des comptes dresse un bilan mitigé du plan France très haut débit. Le calendrier de raccordement des 35 millions de foyers au très haut débit ne sera pas respecté, estime-t-elle, et un décalage de huit ans est probable (soit 2030 au lieu de 2022). En outre, la facture devrait passer de 20 à 34,9 milliards d'euros, en raison du choix privilégié de la desserte en fibre optique. À ce titre, la Cour préconise de recourir à des technologies alternatives et de mieux coordonner les initiatives.

.....

GLOSSAIRE

AMII : Appel à manifestation d'intention d'investissement. Cet appel, organisé dans le cadre du Programme national très haut débit, vise à recueillir les intentions d'investissement des opérateurs privés pour déployer dans les cinq ans des réseaux très haut débit en dehors des zones très denses.

ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. C'est une autorité administrative indépendante chargée de réguler le secteur des télécommunications en France.

IRU : « *Indefeasible right of use* » ou « droit d'usage irrévocabile ». Il permet d'utiliser une partie des capacités d'un réseau, notamment en fibre optique, sur une période de temps déterminée. Les IRU acquis bénéficient de dispositions comptables les assimilant largement à des investissements.

FTTH : « *Fiber to the Home* » en anglais signifie « fibre déployée jusqu'à la maison ». C'est un moyen d'accès au très haut débit, dans lequel la fibre optique est utilisée de bout en bout jusqu'au domicile de l'abonné.



LA 5G OFFRIRA DES DÉBITS DIX FOIS PLUS PUISSANTS

Les opérateurs et équipementiers accélèrent les tests en vue d'expérimenter le prochain standard de téléphonie mobile : la 5G. Les débits devraient être multipliés par dix, par rapport à la 4G, offrant des solutions nouvelles : voitures autonomes, télésurveillance, e-santé... La 5G pourrait être commercialisée en 2020.

SFR INVESTIT POUR RATTRAPER SON RETARD DANS LE MOBILE ET LE FTTH*

Régulièrement mis à l'index pour sa mauvaise qualité de service, qui lui a fait perdre 2,5 millions d'abonnés en deux ans, SFR a entrepris d'investir significativement pour améliorer la couverture de son réseau mobile. En 2016, son réseau d'antennes 4G a ainsi été doublé, pour atteindre 9 835 supports. L'opérateur est désormais en mesure de dépasser ses concurrents, visant la couverture de 90 % de la population fin 2017, puis 99 % fin 2018. Dans le fixe, l'opérateur entend accélérer le déploiement de la fibre et a demandé, pour ce faire, de rééquilibrer l'accord avec Orange, dans les zones non denses (programme AMII*), où 80 % des 12,3 millions de foyers concernés doivent être raccordés par l'opérateur historique. SFR estime être en mesure d'investir deux milliards d'euros par an, considérant qu'il s'agit du chantier prioritaire après celui de la remise à niveau des réseaux câblés.

... ET VA DEVENIR ALTICE

Le groupe ALTICE a décidé de changer les noms de SFR et de Numéricable, trop associés ces dernières années à des problèmes de qualité. Les offres seront commercialisées sous le nom de la maison mère. ALTICE, devenant donc la marque officielle, regroupera aussi les offres de Numéricable et Virgin mobile, marques ayant également disparu. Seules les offres médias (BFM, RMC, Libération, etc.) restent commercialisées sous leur propre nom.

COVAGE RACHÈTE TUTOR

Courant 2016, COVAGE a procédé au rachat de la société TUTOR. Le rapprochement de ces deux sociétés, très actives dans le déploiement des réseaux d'initiative publique, concerne directement le SIPPEREC, qui a confié deux délégations de service public (DSP) à TUTOR. À ce titre, le délégataire a confirmé qu'il respecterait les engagements pris, et la Caisse des dépôts a signifié au SIPPEREC qu'elle resterait présente au capital de TUTOR investissements, holding qui contrôle SÉQUANTIC. En Île-de-France, COVAGE exploite déjà plusieurs réseaux d'initiative publique (RIP) : Sem@Fibre, THD Seine Essonne, Yvelines entreprises, THD Seine...

FORTE HAUSSE DE PLAINTES DES CONSOMMATEURS

La grogne des consommateurs vis-à-vis des opérateurs est en forte hausse. L'Association française des utilisateurs de télécommunications a reçu 68 % de plaintes en plus en 2016 dans l'Internet fixe et 37 % dans les mobiles. SFR est largement visée, concentrant 39 % des procédures.



À SAVOIR

Le SIPPEREC participe activement aux travaux du GRACO (groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs) et à ceux de l'AVICCA (association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel), dont Serge Franceschi, Vice-président du SIPPEREC, assure aussi la vice-présidence.

LE SIPPEREC AMÉNAGE LE TERRITOIRE EN TRÈS HAUT DÉBIT

Depuis vingt ans, en proposant aux collectivités sa compétence optionnelle « réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », le SIPPEREC développe un patrimoine public de réseaux de communications électroniques très haut débit performant et à coût maîtrisé, au service des citoyens, administrations et entreprises.

LE SIPPEREC, PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS

Le SIPPEREC peut accompagner les collectivités pour mettre en place rapidement une couverture complète et homogène de leur territoire en très haut débit. En faisant confiance au syndicat et à ses partenaires, de nombreuses collectivités ont ainsi mis en place des réseaux d'initiative publique (RIP) à très haut débit innovants et performants. Cette expertise est reconnue par les pouvoirs publics, notamment dans un récent rapport de la chambre régionale des comptes, rendu public en décembre 2016.

Le SIPPEREC gère 17 délégations de service public de réseaux de communications électroniques très haut débit, couvrant plus de 4 200 km. Ces réseaux représentent, en cumulé, une valorisation d'actifs de 434 millions d'euros, et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 64,4 millions d'euros. Le SIPPEREC apporte également son appui aux communes pour la gestion opérationnelle et prévisionnelle de leur sous-sol. Dans un secteur où l'évolution législative et réglementaire est permanente, le SIPPEREC joue aussi un rôle de veille et de conseil auprès des communes adhérentes.



COMMISSION « COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES »

COPRÉSIDÉE PAR :

Jacques BOUVARD,

Vice-président, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois

Gilles GAUCHE-CAZALIS,

Vice-président, Maire-adjoint de Nanterre

Thérèse LEROUX,

Vice-présidente, Maire de Villiers-sur-Orge

COMPOSÉE DE :

Silvia CAPANEMA-SCHMIDT, Déléguée de Saint-Denis

Pierre CULOT, Délégué de Clichy-la-Garenne

Bernard DESBANS, Délégué d'Élancourt

Patrick DONATH, Délégué de Bourg-la-Reine

Karim EL BACHTANY, Délégué de Colombes

Jean-Jacques GRESSIER, Délégué de Joinville-le-Pont

Youssef JIAR, Délégué de Villepinte

Ghania LATEB, Déléguée du Kremlin-Bicêtre

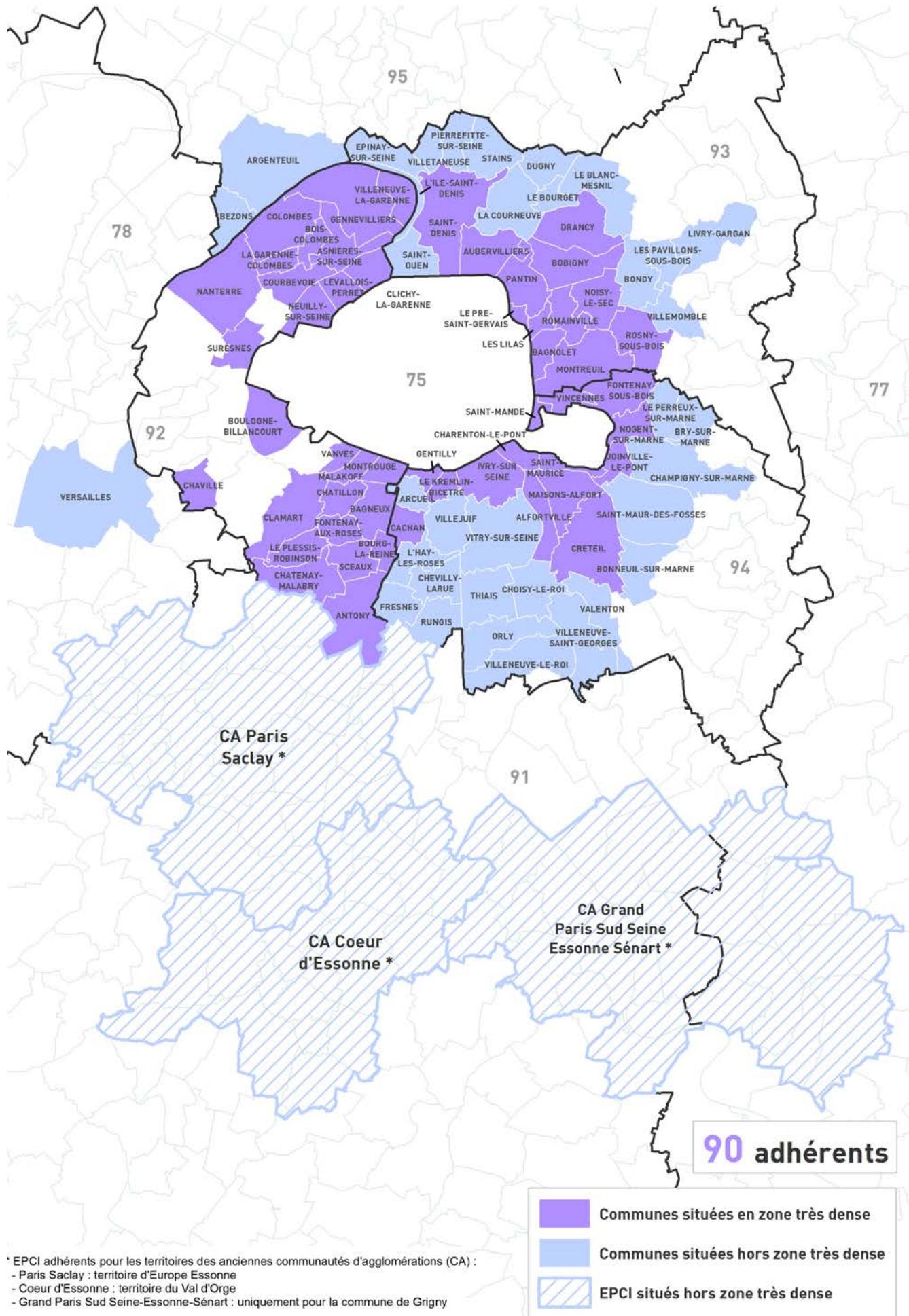
Pierre MARTEAU, Délégué de la communauté Paris Saclay

François PELLETANT, Délégué de la communauté Paris Saclay

Frédéric SITBON, Délégué d'Asnières-sur-Seine

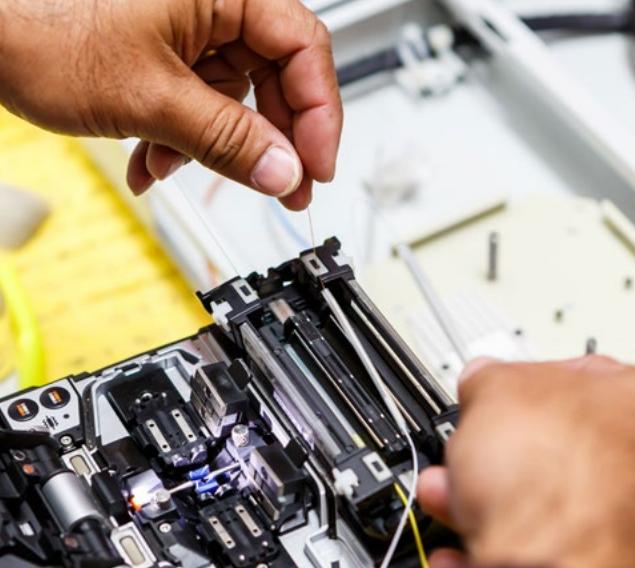
Dominique VERGNE, Délégué du Perreux-sur-Marne

Arnold VOILLEMIN, Délégué de Livry-Gargan



¹ EPCI adhérents pour les territoires des anciennes communautés d'agglomérations (CA) :

- EPCI adhérents pour les territoires des anciennes communautés d'agglomérations
 - Paris Saclay : territoire d'Europe Essonne
 - Cœur d'Essonne : territoire du Val d'Orge
 - Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart : uniquement pour la commune de Grigny



LE SIPPEREC, ACTEUR PUBLIC MAJEUR DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Depuis plus de quinze ans, avec un investissement public réduit, le SIPPEREC déploie des réseaux très haut débit complémentaires dans 119 communes. Plus de 4,1 millions d'habitants, soit un tiers de la population francilienne, sont concernés par les réseaux très haut débit du SIPPEREC.

Ces réseaux ont permis l'émergence, puis la quasi-généralisation d'offres à très haut débit. Ainsi, IRISÉ, infrastructure de fibre optique de collecte et raccordement, connecte plus de 300 établissements publics et 437 grands comptes entreprises. Ce réseau est, en outre, devenu un élément clé de la couverture mobile 3G et 4G, avec le raccordement en fibre optique des points hauts des opérateurs. De même, le déploiement du réseau EUROP'ESSONNE (réseau FTTH – FTTO*) progresse significativement, permettant un raccordement en fibre à la fois des foyers et des entreprises dans 14 communes, en complémentarité avec les zones où interviennent les opérateurs privés. Quant au réseau SÉQUANTIC, réseau de fibre optique orienté majoritairement vers les entreprises, il a favorisé l'émergence d'offres avec des débits diversifiés. Les déploiements spécifiques du réseau SÉQUANTIC se poursuivent également sur le territoire de l'ex-communauté d'agglomération du Val d'Orge (désormais intégrée à Cœur d'Essonne Agglo), afin d'équiper en fibre optique les foyers les moins bien desservis en haut débit et les sites professionnels.

Enfin, le recours à des « plaques » intercommunales pour créer des réseaux câblés, qui ont tous été modernisés ces dernières années, permet aujourd'hui de desservir les foyers avec des offres « quadruple play », proposant aux abonnés des débits de 100 Mbit/s. S'y ajoute, conformément à la loi, l'ouverture de ces réseaux à la concurrence, avec des offres de location de fourreaux ou de services de gros (connectivité optique, opérateur d'immeuble, bande passante...).

Contrainte par l'évolution du cadre réglementaire, l'extension d'OPALYS, réseau de fibre à l'abonné raccordant 36 447 logements, ne progresse plus depuis plusieurs années. Néanmoins, le rachat de SFR par Numéricable a permis de relancer le dialogue, avec, pour objectif, de poursuivre la couverture en fibre optique des 13 communes concernées, dont le territoire est très largement situé en zones de basse densité.

QUATRE RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE (RIP) DÉVELOPPÉS PAR LE SIPPEREC SONT CONSTITUÉS EXCLUSIVEMENT DE RÉSEAUX DE FIBRE OPTIQUE DE BOUT EN BOUT. IL S'AGIT DES RÉSEAUX IRISÉ, OPALYS, SÉQUANTIC, EUROP'ESSONNE.



LE RÉSEAU IRISÉ

compte près de 1 000 km de fibre optique et permet aujourd'hui à de nombreuses entreprises et sites publics (hôpitaux, universités, mairies...) de bénéficier de services de connectivité optique (fibre noire).

LE RÉSEAU SÉQUANTIC

compte 800 km de fibre optique et dessert, pour sa part, plus de 800 sites (entreprises et sites publics) qui peuvent ainsi bénéficier des offres de service très haut débit proposées par une cinquantaine d'opérateurs.

LE RÉSEAU OPALYS

permet d'accélérer la couverture très haut débit sur le territoire de 13 communes des départements du 92, 93 et 94 avec la desserte de + 36 000 foyers fibre optique jusqu'au domicile (FTTH).

LE RÉSEAU EUROP'ESSONNE

dessert en fibre optique + de 36 000 foyers sur le territoire de la communauté Paris Saclay. Il permet également à l'ensemble des entreprises et sites publics installés sur les 14 communes concernées d'accéder aux services très haut débit proposés sur le réseau.

UN AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE COHÉRENT ET CONSTRUIT DANS LA DURÉE

Depuis 1999, le SIPPEREC a contribué méthodiquement à l'aménagement numérique du territoire des collectivités d'Île-de-France adhérent à sa compétence « télécoms », en veillant à intégrer les besoins du secteur public, des entreprises et des particuliers.

Le recours systématique à la délégation de service public a permis de préserver les finances des collectivités, la très grande majorité des réseaux ayant été développée uniquement avec le financement des concessionnaires. Les subventions parfois accordées sont systématiquement liées à des situations d'enclavement numérique, et un strict contrôle du respect des engagements pris est effectué avant leur versement. Par son action au plus près des besoins des villes et de leur tissu économique, le syndicat a permis le développement d'une réelle concurrence, avec des services adaptés, compétitifs et innovants, tout en garantissant l'équité de traitement, principe fondateur du service public.

Les actions du SIPPEREC en matière de très haut débit ont eu pour objectifs constants :

- **de contribuer à la constitution d'un patrimoine d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques** permettant aux collectivités de fonder leur stratégie de développement économique, d'améliorer leurs services aux administrés, et de maîtriser leurs propres coûts de télécommunications ;
- **d'accroître ainsi la couverture du territoire en très haut débit** et la rendre plus homogène, notamment entre zones denses et moins denses ;
- **de s'adapter à un environnement stratégique et réglementaire qui, en quinze ans, a vu :**
 - les acteurs évoluer d'une situation en pleine dynamique d'ouverture concurrentielle à une situation de reconsolidation et de **resserrement du secteur « grand public »** autour de **quatre opérateurs nationaux**
 - **le marché des entreprises prendre de plus en plus d'ampleur** au fur et à mesure de la croissance de la demande en débits et en services à des tarifs compétitifs
 - **l'émergence et le développement d'objets connectés** en lien avec les applications de la « ville intelligente » : monitoring urbain (eau, assainissement, éclairage public, vidéo protection, transports...), de la gestion de l'environnement (risques naturels, pollution, bruits...), de l'efficacité énergétique (bâtiments publics, *smart grids*...).

LA FIBRE JUSQU'À L'ABONNÉ



Les réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH pour « Fibre to the Home ») permettent de bénéficier des avantages de la fibre optique sur l'ensemble de la ligne (très haut débit, stabilité du signal, symétrie pour tous les usagers concernés).
Source : Mission Très Haut Débit.

“

Des réseaux tous bénéficiaires en termes de marge

”

Citation extraite du rapport de la chambre régionale des comptes, décembre 2016 (p. 8)



À SAVOIR

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SALUE L'ACTION DU SIPPEREC

L'action du SIPPEREC a été reconnue dans un rapport de la chambre régionale des comptes publié en décembre 2016. Évaluant l'action du syndicat de 2008 à 2014, elle rappelle que le SIPPEREC est un acteur majeur du très haut débit en Île-de-France, ses différents réseaux concernant 4,1 millions d'habitants, soit un tiers de la population de la région. La chambre observe que ces réseaux ont commencé à être déployés avant l'appel à manifestation d'intérêt (AMII) de 2011, y voyant une réelle capacité d'anticipation. Le syndicat a également articulé ses déploiements avec ceux d'opérateurs privés, pour assurer la complémentarité de la desserte. Les résultats financiers des différentes concessions s'avèrent satisfaisants, avec un taux de marge moyen de 30 %. La chambre observe que le SIPPEREC a opté pour la « délégation de service public, modèle concessif aux risques et périls du concédant », qui permet également de « garantir la cohérence entre la construction et l'exploitation ainsi que l'évolutivité des compétences du personnel. »

Ce rapport est d'autant plus intéressant qu'il s'inscrit dans une analyse globale moins optimiste de la Cour des comptes (au terme de l'examen de 47 projets territoriaux) du déploiement du très haut débit en France, qui s'inquiète du retard important pris par le pays et de la dérive des coûts.



+ D'INFOS SUR

le rapport de chambre régionale des comptes est en ligne sur www.SIPPEREC.fr.

LES ATOUTS DES RÉSEAUX NUMÉRIQUES DU SIPPEREC

DES RÉSEAUX TRÈS HAUT DÉBIT DÉPLOYÉS DANS TOUS LES TYPES DE ZONES

- 60 % du territoire du SIPPEREC est situé en zone très dense.
- Des réseaux publics initiés avant le Plan France Très Haut Débit et à l'Appel à Manifestations d'Intérêt d'Investissements (AMII).
- Une articulation recherchée avec les déploiements des opérateurs privés en vue de garantir la complétude des déploiements en très haut débit.

DES RÉSEAUX DIVERSIFIÉS RÉPONDANT À DIFFÉRENTS TYPES D'USAGES

- Des réseaux très haut débit qui s'adressent à la fois aux opérateurs de détail (OPALYS, SÉQUANTIC, EUROP'ESSONNE) et aux utilisateurs finals (réseaux câblés).
- L'arrivée de nouveaux opérateurs (Coriolis/Canal+) devrait permettre de dynamiser la commercialisation de services auprès du grand public.
- Un marché de services pour les professionnels (entreprises, établissements publics) dynamique et en avance sur les prévisions des délégataires.

DES RÉSEAUX TOUS BÉNÉFICIAIRES

Fin 2015, le chiffre d'affaires cumulé des délégations de service public (DSP) du SIPPEREC s'établissait à 64,4 millions d'euros et leur excédent brut à 30,6 millions d'euros € soit un taux de marge moyen de 47 %.

“

Le SIPPEREC gère des réseaux très haut débit pour le tiers de la population francilienne

Citation extraite du rapport de la chambre régionale des comptes, décembre 2016 (p. 5)

”

LES ENJEUX ACTUELS

- Permettre aux communes de peser sur la stratégie d'aménagement numérique de leur territoire en conservant la maîtrise et la propriété publique des réseaux construits à l'initiative du syndicat.
- Assurer la complétude de la desserte des communes sur lesquelles les réseaux SIPPEREC sont déployés en obtenant, en particulier, que soit assurée la couverture des zones pavillonnaires.
- Obtenir que les opérateurs nationaux soient utilisateurs des réseaux d'initiative publique pour répondre aux attentes des usagers et assurer leur équilibre économique.
- Attirer l'attention du régulateur sur la situation spécifique des zones de basse densité dans les zones urbaines concernant les possibilités de financement des réseaux d'initiative publique (RIP).
- Obtenir la prise en compte de la spécificité des délégants de réseaux d'initiative publique (RIP) en Île-de-France dans les réflexions de la métropole du Grand Paris et instaurer un partenariat dans ce domaine entre MGP et SIPPEREC.

LES SERVICES DU SIPPEREC AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE RÉSEAUX NUMÉRIQUES

- **Le SIPPEREC initie les projets en très haut débit et met en place le cadre contractuel nécessaire à leur développement dans un souci de desserte équitable du territoire.**
- **Il contrôle la conformité de la réalisation des réseaux ainsi que les conditions d'exploitation et la qualité de service.**
- **En concertation avec les collectivités, le syndicat peut également négocier avec les concessionnaires des évolutions du cadre contractuel pour prendre en compte le contexte et les nouveaux besoins des usagers.**



Installation du réseau SÉQUANTIC au Plessis-Pâté.



À SAVOIR

- Les concessionnaires réalisent les investissements. Ils se chargent également des travaux et de l'exploitation des réseaux pendant toute la durée de la concession, et commercialisent leurs services auprès des usagers opérateurs.
- Les collectivités sont, quant à elles, chargées de piloter localement les déploiements en fonction de leurs objectifs d'aménagement du territoire et des besoins des particuliers, administrations et entreprises.

LES RÉSEAUX CÂBLÉS

Le SIPPEREC gère 13 réseaux câblés sur 43 communes. Confiés à NC Numéricable, ces réseaux desservent plus de 540 000 foyers qui bénéficient d'offres à plus de 100 Mbit/s.

Aujourd'hui, le syndicat est l'autorité concédante de 13 concessions de réseaux câblés, déployés sur 43 communes :

- 15 villes pour la plaque nord
- 17 villes pour la plaque sud
- 11 réseaux transférés au SIPPEREC

MODERNISATION DES RÉSEAUX CÂBLÉS

Déployés pour l'essentiel au début des années 2000, ces réseaux câblés utilisent une ingénierie différente de celles des réseaux de fibre optique à l'abonné, puisqu'ils utilisent le câble coaxial pour la desserte de l'abonné sur les derniers mètres. Pour autant, ces réseaux ont tous été modernisés depuis 2012, permettant de délivrer des services très haut débit proches de ceux proposés sur les réseaux en fibre jusqu'à l'abonné. Tous les réseaux câblés proposent désormais des offres à plus de 100 Mbit/s. Numéricable, filiale du groupe ALTICE, a annoncé début 2017 son intention de poursuivre la modernisation des réseaux câblés, afin de porter rapidement leur débit jusqu'à 1 Gbit/s, répondant ainsi au projet de l'Union européenne d'aller « vers une société européenne du gigabit ».

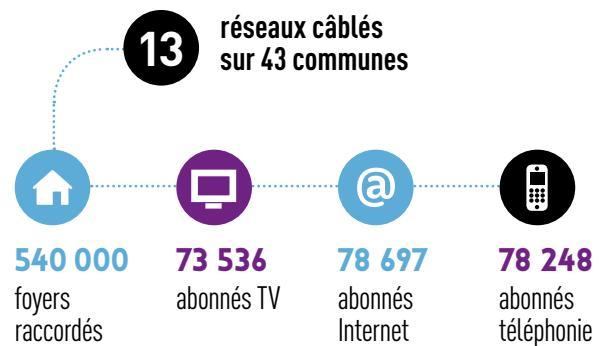
PLAQUES NORD ET SUD : L'ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT EST GÉNÉRALISÉ

Avec la fibre optique, le câble est l'autre réseau d'accès grand public au très haut débit. Le SIPPEREC a mobilisé le concessionnaire, ainsi que des acteurs publics, comme le département du Val-de-Marne, pour financer la modernisation de réseaux construits dans les années 2000. Aujourd'hui, les débits sont de l'ordre de 100 Mbit/s en voie « descendante » et de 10 Mbit/s en voie « remontante ». Les réseaux sont ouverts à la concurrence, permettant l'arrivée de nouveaux services et des prix attractifs. (Bouygues Telecom, La Poste, etc. proposent également des offres de services très haut débit sur les réseaux câblés).



À SAVOIR

La concession de la plaque nord court jusqu'en décembre 2023, tandis que celle de la plaque sud expire en 2019.

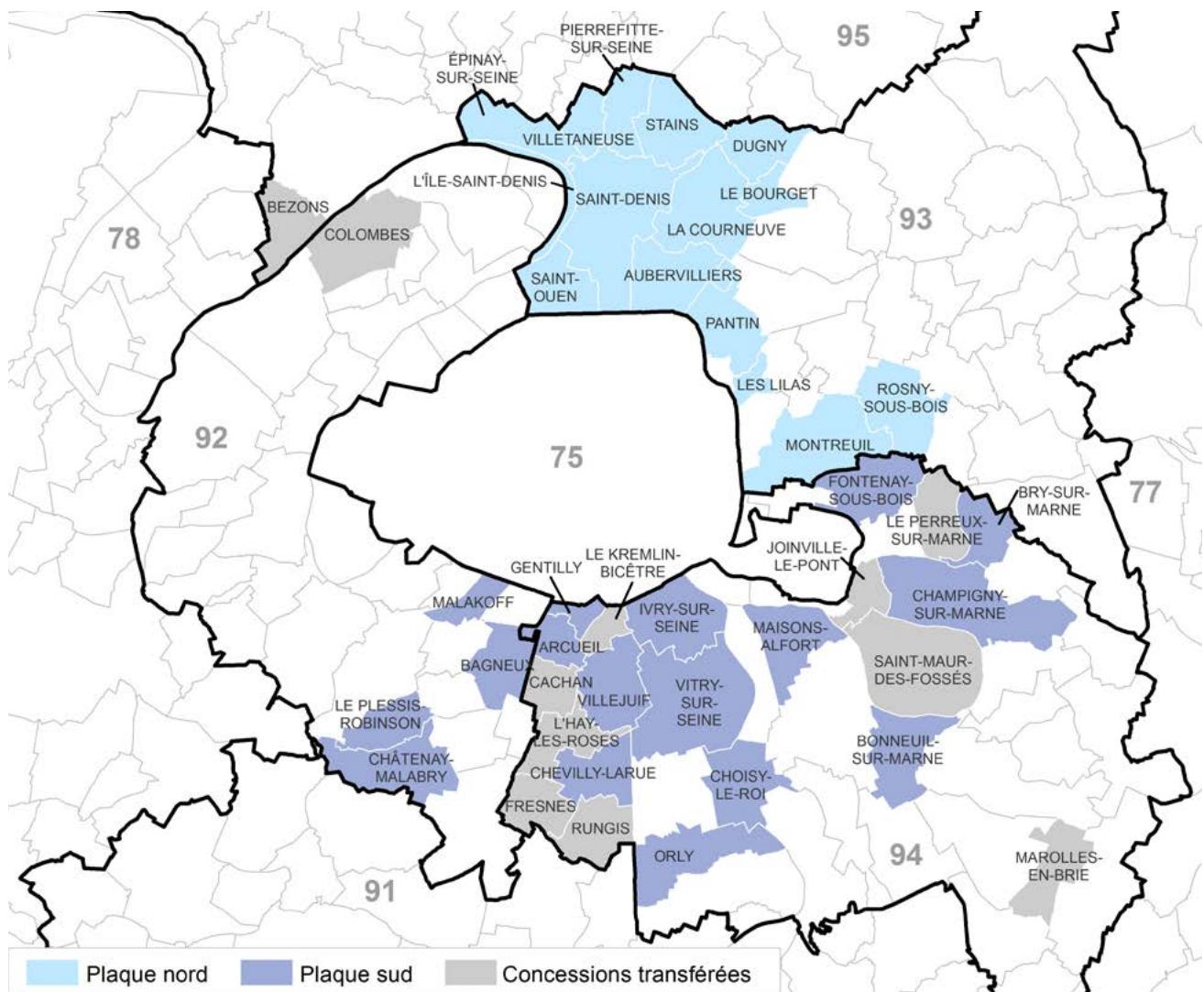


LE SIPPEREC SE PRÉPARE À LA FIN DE LA CONCESSION DE LA PLAQUE SUD

Confié à Numéricable (groupe ALTICE), le contrat de délégation de service public des réseaux câblés de la plaque sud arrivera à expiration en 2019. Le SIPPEREC prépare donc le renouvellement de cette concession, en formulant diverses hypothèses : prolongation en contrepartie de nouveaux investissements, mise en concurrence, reprise en régie, constitution d'une société publique locale... Une étude conjointe avec la Caisse des dépôts est en cours. Il s'agit également de faire l'état des lieux patrimonial, financier, technique et commercial de la concession, afin de proposer aux communes concernées une stratégie garantissant à la fois une dynamique d'innovation et le maintien des exigences de service public.

LES AUTRES RÉSEAUX CONCÉDÉS

En complément des « plaques » nord et sud, plusieurs villes ont confié au SIPPEREC la reprise de leurs réseaux, son expertise garantissant une optimisation des délégations de service public. Le syndicat en est désormais l'autorité concédante : il contrôle l'activité du concessionnaire et en rend compte régulièrement aux villes concernées. Onze villes (Bezons, Cachan, Colombes, Fresnes, Le Kremlin-Bicêtre, Le Perreux-sur-Marne, L'Haÿ-les-Roses, Marolles-en-Brie, Rungis, Saint-Maur-des-Fossés et Joinville-le-Pont) ont transféré leurs réseaux câblés au SIPPEREC, pour un total de 123 012 prises. Ces réseaux ont également été modernisés, afin de généraliser l'accès au très haut débit.



COMMISSION « RÉSEAUX CÂBLÉS »

COPRÉSIDÉE PAR :

Christian FAUTRÉ, Premier Vice-président, Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne

Jacques BOUARD, Vice-président, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois

COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, Délégué de Dugny • Éric AUVRAY, Délégué de Villetaneuse • Sylvain BERRIOS, Délégué de Saint-Maur-des-Fossés
 Benoît BLOT, Délégué du Plessis-Robinson • Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux
 Sabine BRUNET-DINE, Déléguée de Fresnes • Silvia CAPANEMA-SCHMIDT, Déléguée de Saint-Denis
 Gaëlle CERF, Déléguée de Saint-Ouen • David CHAULET, Délégué de Pierrefitte-sur-Seine
 Jean-François CHAZOTTES, Délégué d'Orly • Michel CIBOT, Délégué de Malakoff • Anthony DAGUET, Délégué d'Aubervilliers
 Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR, Délégué de Fontenay-sous-Bois • André DELUCHAT, Délégué de Chevilly-Larue
 Patrick DOUET, Délégué de Bonneuil-sur-Marne • François DUCELLIER, Délégué de Villejuif
 Karim EL BACHTANY, Délégué de Colombes • Jacques GODARD, Délégué du Bourget • Ali ID ELOUALI, Délégué de Choisy-le-Roi
 Patrick KONIECZNY, Délégué d'Épinay-sur-Seine • Gahnia LATEB, Déléguée du Kremlin-Bicêtre
 Patrick LEROY, Délégué de Rungis • Rachid MAIZA, Délégué de La Courneuve • Albertino RAMAEL, Délégué de Vitry-sur-Seine
 Christiane RANSAY, Déléguée d'Arcueil • Pierre RENAULD, Délégué de Bezons • Didier SEGAL-SAUREL, Délégué de Pantin
 Carl SEGAUD, Délégué de Châtenay-Malabry • Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, Déléguée de Stains
 Florence TORRECILLA, Déléguée de Marolles-en-Brie • Pierre VACANT, Délégué de L'Île-Saint-Denis
 Dominique VERGNE, Délégué du Perreux-sur-Marne • Manuel ZACKLAD, Délégué des Lilas
 Romain ZAVALLONE, Délégué d'Ivry-sur-Seine.

LE RÉSEAU IRISÉ

Le SIPPEREC est l'autorité concédante d'un réseau de fibre optique de collecte et de raccordement de grands comptes du secteur public et des entreprises. La concession est attribuée jusqu'en 2019 à IRISÉ. Le déploiement de plusieurs réseaux d'initiative publique (RIP), comme OPALYS, SÉQUANTIC les RIP Debitex en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise et le RIP Valofibre dans le Val-de-Marne, s'appuie largement sur IRISÉ, véritable autoroute du très haut débit.

UN RÉSEAU DE PLUS DE 989 km

Fin 2016, le réseau s'étendait sur plus de 989 km, dont les deux tiers (696 km) situés sur le territoire de la concession du SIPPEREC. 41 km d'infrastructures optiques supplémentaires ont été construits en 2016. Le taux moyen d'occupation de l'infrastructure s'établit à 34 %, en légère baisse par rapport au chiffre observé en 2015 (36 %), mais reste supérieur à celui de 2014 (29 %). IRISÉ est intervenu à 26 reprises à la suite d'incidents survenus sur le réseau, et a mené 80 opérations de dévoiement, dont une part importante (47) concerne les travaux de nouvelles lignes de transport en commun, notamment pour le futur réseau de métro du Grand Paris Express. Ces opérations sont intégralement prises en charge sur le plan financier par les organismes concernés (Société du Grand Paris).

CONTRÔLE DU SIPPEREC : LE RAPPORT D'ACTIVITÉ D'IRISÉ EST NON CONFORME AUX OBLIGATIONS DE LA CONCESSION

À nouveau, le SIPPEREC a refusé d'adopter le rapport d'activité d'IRISÉ, celui-ci présentant plusieurs éléments non conformes. En effet, IRISÉ délivrant des résultats calculés avec des clés de répartition, le SIPPEREC ne peut qu'estimer les éléments financiers qui lui sont transmis.

À 13,33 millions d'euros le chiffre d'affaires du périmètre délégué reste stable. Comme en 2015, on observe une amplification de la baisse des commandes de SFR (20 nouvelles commandes seulement ont été passées en 2016 contre plus de 650 en 2014), à laquelle s'ajoute la résiliation de contrats de location pour un montant global de 1,2 million d'euros. Segment historique de l'activité, le marché des opérateurs est stable et

représente 93 % de l'activité de l'exercice. IRISÉ génère, en 2016, un bénéfice net de 5,6 millions d'euros, dont 4,5 millions d'euros issus du périmètre concédé selon l'opérateur.

À l'échelle de la concession, la valeur nette comptable n'est pas clairement isolée. La classification de certains ouvrages en biens de reprise contraint le délégataire à appliquer des règles en matière d'amortissements que le syndicat conteste également.

Sur 67,6 millions d'euros d'actifs à fin 2016, les biens de retour ne concerneraient que 29,2 millions d'euros, les biens de reprise 25,6 millions d'euros et les biens propres 12,8 millions d'euros. IRISÉ n'identifie pas ce qui relève du périmètre de la concession et persiste à qualifier les infrastructures de raccordement de biens de reprise, classification que le SIPPEREC ne peut agréer.

Tout ouvrage faisant partie intégrante du réseau dans le périmètre délégué constitue, en effet, un bien de retour de la concession. Enfin, IRISÉ a qualifié en biens de reprise des biens classés jusqu'en 2009 comme biens de retour à valeur nette comptable nulle en fin de concession, approche non conforme avec le principe de permanence des méthodes comptables.

→ Prenant acte de ces divergences, les équipes d'IRISÉ et du SIPPEREC poursuivent leurs échanges relatifs à l'inventaire et à la qualification des biens de retour.



À SAVOIR

LE SIPPEREC TOUJOURS EN ATTENTE DES INDICATEURS DE QUALITÉ

En termes de qualité, le concessionnaire n'a toujours pas mis en œuvre les dispositions prévues à l'avenant 11 de juin 2007, concernant les campagnes annuelles de mesures de la qualité et de la continuité des fibres optiques de l'infrastructure passive. Aucun indicateur de qualité de service n'est transmis en dépit des demandes répétées du syndicat.



Installation du réseau IRISÉ

PRÉPARATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION IRISÉ

Le renouvellement de la délégation de service public interviendra en 2019. À cet effet, le SIPPEREC procède à une analyse financière, technique et commerciale du réseau concédé. Une analyse est en cours, visant à disposer d'un inventaire patrimonial fiable, exhaustif et localisé des ouvrages en concession.

En outre, le SIPPEREC conduit, avec la Caisse des dépôts, une étude technique et financière sur les différents scénarios envisageables : prolongation du contrat avec le déléataire en contrepartie de nouveaux investissements, mise en concurrence, poursuite de l'activité sous une autre forme juridique (Société publique locale, régie, etc.).

NOUVELLES DISPOSITIONS TARIFAIRES

En complément de la vente des IRUs* et des locations qui restent les produits les plus demandés, de nouvelles dispositions tarifaires ont été introduites en 2013, tenant compte des besoins exprimés par les utilisateurs. Ainsi, nombre d'administrations ou d'entreprises comptent plusieurs sites, qui nécessitent des connexions sécurisées et des applications partagées, sans que le trafic généré impose de recourir à des liaisons louées.

IRISÉ propose désormais à ses clients des offres « *Lan to Lan** », c'est-à-dire une liaison Ethernet entre plusieurs sites, à des tarifs attractifs, assortis de débits très évolutifs, entre 2 Mbit/s et 1 Gbit/s.

RÉSEAU IRISÉ : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

IRISÉ (SFR Collectivités)

OBJET

Établissement et exploitation d'une infrastructure métropolitaine de fibre optique

PÉRIMÈTRE

Communes adhérentes à la compétence réseaux numériques du SIPPEREC

SERVICES

Connectivité optique : fibre noire
Bande passante (services *Lan to Lan**)

CARACTÉRISTIQUES

696 km de fibre optique déployés sur le périmètre concédé

GLOSSAIRE

LAN (Local Area Network - Réseau local) : réseau local situé dans une zone réduite telle qu'un bâtiment.

On parle de réseau local étendu lorsque ce réseau relie des ordinateurs appartenant à un même réseau, par exemple les EPLE (établissements publics locaux d'enseignement) d'une même collectivité, mais situés dans des bâtiments distants.

IRU : « *Indefeasible right of use* » ou « droit d'usage irrévocable ». Il permet d'utiliser une partie des capacités d'un réseau, notamment en fibre optique, sur une période de temps déterminée. Les IRU acquis bénéficient de dispositions comptables les assimilant largement à des investissements.

LE RÉSEAU SÉQUANTIC

Le SIPPEREC est l'autorité concédante du réseau de fibre optique orienté en priorité vers les entreprises de type PMI/PME et les sites publics, confié à SÉQUANTIC (groupe COVAGE).

UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE QUI CONFIRME LES BESOINS EN TRÈS HAUT DÉBIT

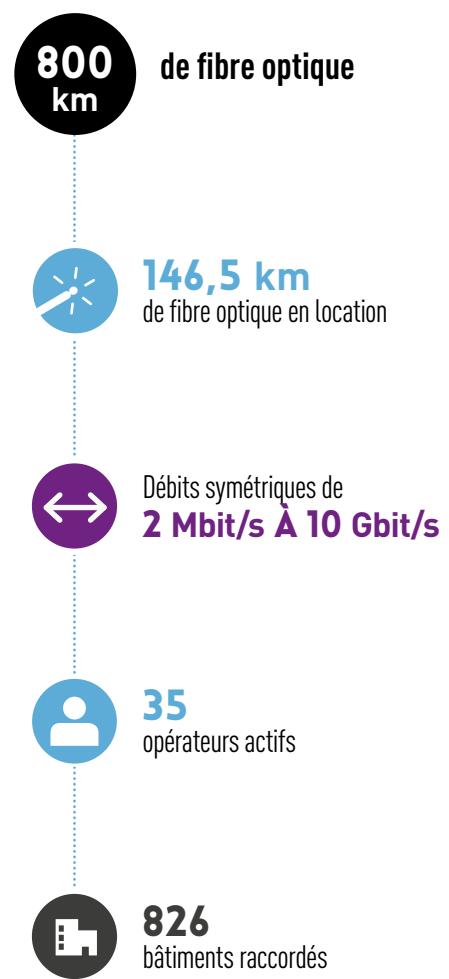
Réseau de desserte à très haut débit pour les sites professionnels, SÉQUANTIC a poursuivi son développement en 2016, avec une augmentation sensible du linéaire déployé et du nombre de sites raccordés. SÉQUANTIC Télécom exploite désormais une infrastructure fibre optique de près de 800 km, qui dessert 826 sites utilisateurs professionnels.

SÉQUANTIC a raccordé 152 nouveaux sites en 2016, et compte désormais 35 opérateurs actifs, dix collectivités territoriales et sept établissements publics parmi ses clients. L'opérateur observe une demande croissante d'offres de services dont le débit est supérieur à 10 Mbit/s, celles-ci correspondant à 80 % des commandes passées en 2016. Et les besoins en bande passante continuent d'évoluer à la hausse. Les débits égaux ou supérieurs à 100 Mbit/s représentent désormais plus de 25 % des commandes des usagers.

En forte progression, le chiffre d'affaires s'élève à 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 3,9 millions d'euros un an auparavant (+ 14 %). En revanche, le résultat net est en recul (292 500 euros au 31 décembre 2016, contre 777 500 euros fin 2015).

AUGMENTATION DES DÉBITS, PRIX EN BAISSE

L'offre SÉQUANTIC s'adresse particulièrement aux petites et moyennes entreprises (32 000 entreprises sont potentiellement concernées), avec une gamme de services et de tarifs très étendue, qui correspond à tous les besoins. En parallèle de l'augmentation régulière des débits, SÉQUANTIC baisse ses prix, afin de mieux répondre aux besoins des usagers. Ainsi, le délégataire a remplacé son offre *Cross Lan* par des offres BPE (bande passante en entreprise), ce qui se traduit par une baisse des prix d'abonnements de l'ordre de 30 % pour les services activés. SÉQUANTIC a également simplifié son offre et diminué le montant des frais de raccordement.



NOUVELLE EXTENSION À LONGPONT-SUR-ORGE

Sur le territoire des communes de l'ex-communauté d'agglomération du Val d'Orge, désormais intégrée à Cœur d'Essonne Agglomération, les travaux de déploiement du réseau grand public (FTTH) ont été finalisés en 2016. SÉQUANTIC va poursuivre le développement de la couverture du réseau déjà déployé sur Longpont-sur-Orge. 1 420 prises supplémentaires seront construites en 2018. Cœur d'Essonne Agglomération participera à ces travaux, à hauteur de 518 000 euros, pour un montant global d'investissements de premier établissement estimé à 834 200 euros.

DES OFFRES POUR LES PARTICULIERS

Depuis mai 2016, CORIOLIS propose son « triple play avec les offres Canal Plus » et, désormais, la fibre Vidéo Futur propose son offre « Triple play » avec une offre de VOD. Celles-ci enrichissent le choix des services proposés aux particuliers sur ces réseaux. Elles comprennent un accès à Internet jusqu'à 1 Gbit/s.

COVAGE RACHÈTE TUTOR

Fin 2016, COVAGE a procédé au rachat de la société TUTOR. COVAGE a confirmé au SIPPEREC qu'il respectera les engagements pris par le délégataire. La Caisse des dépôts restera présente au capital de TUTOR INVESTISSEMENTS, société holding qui détient 100 % des titres de la société SÉQUANTIC Télécom.

RÉSEAU SÉQUANTIC : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

SÉQUANTIC Télécom (COVAGE)

OBJET

Établissement et exploitation d'un réseau fibre jusqu'à l'abonné, en priorité vers les entreprises (FTTO)

PÉRIMÈTRE

- Communes adhérentes à la compétence télécoms et potentiel de 32 000 entreprises raccordables
- Avenants de 2013, 2015 et 2016 : desserte de la communauté d'agglomération du Val d'Orge, des communes d'Argenteuil, Villeneuve-Saint-Georges et Valenton, de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne, de la commune de Longpont-sur-Orge

SERVICES

Liaisons d'accès FTTO, passives (fibre noire) et actives (BPE). Liaisons d'accès FTTH, passives et actives

VOD

Vidéo à la demande



LE RÉSEAU THD EUROP'ESSONNE

Le SIPPEREC a confié à TUTOR la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de collecte et de desserte en fibre optique jusqu'à l'abonné en direction des sites résidentiels et des entreprises des communes de l'ancienne communauté d'agglomération Europ'Essonne.

UN RÉSEAU POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES

Entièrement construit en fibre, ce réseau dessert 14 communes, dans le périmètre de l'ex-communauté d'agglomération d'Europ'Essonne (désormais intégrée au territoire de la nouvelle agglomération Paris Saclay créée le 1^{er} janvier 2016). Il veille à une parfaite articulation avec les initiatives privées, se concentrant, par exemple, dans les zones mal desservies par l'ADSL. Ce réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH – FTTO) dessert les zones d'habitat résidentiel (collectifs et pavillons), les entreprises insérées dans le tissu résidentiel et celles présentes dans les zones d'activités économiques.

LE DÉPLOIEMENT SE POURSUIT

Mené en plusieurs étapes, le déploiement du réseau se poursuit de manière satisfaisante. De 2016 à 2017, THD EUROP'ESSONNE a mené à bien la couverture intégrale du territoire des quatre communes de Linas, Marcoussis, Montlhéry et Villejust, dernière phase de construction du réseau, pour fournir des services aux collectivités, établissements publics et entreprises, ainsi qu'une offre FTTH pour le grand public.



UN DÉPLOIEMENT EN QUATRE ÉTAPES

1 et 2 - Desserte de 8 107 sites professionnels et déploiement du réseau d'accès pour 11 000 sites résidentiels (Ballainvilliers, Champlan, Épinay-sur-Orge, La Ville-du-Bois et Saulx-les-Chartreux) achevé en 2015

3 - Extension du réseau FTTH à plus de 10 000 sites résidentiels supplémentaires (Chilly-Mazarin, Longjumeau, Nozay et Villebon-sur-Yvette)

4 - Extension du réseau FTTH à 2 419 sites utilisateurs finals professionnels et à 10 300 sites résidentiels supplémentaires (Montlhéry, Marcoussis, Linas et Villejust) livrée en 2017

LA COMMERCIALISATION PROGRESSE SIGNIFICATIVEMENT

Le catalogue de services à destination des entreprises s'est diversifié avec l'arrivée d'offres BPE (bande passante en entreprise), assorties d'une baisse des prix d'abonnements de l'ordre de 30 % pour les services activés et d'une simplification des dispositifs de raccordement. Fin 2016, 151 sites professionnels étaient raccordés.

Une trentaine d'opérateurs commerciaux proposent leurs services sur le réseau (SFR Business Team, Adista, Neo Telecom, Acropolis Telecom, K-Net, Interoute, Alphalink, Navaho, Nerim...). On recensait, au 31 octobre 2016, 1 600 foyers raccordés ou en cours de raccordement au réseau FTTH. Sept opérateurs leur proposent des offres FTTH, combinant bouquets télévisés, Internet THD et téléphonie : Comcable, Kiwi-fibre, K-Net, Ozone, Wibox, Coriolis, la fibre Vidéo Futur.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 (841 000 euros) progresse par rapport à l'année précédente (684 000 euros) en 2015. Il en est de même pour les charges d'exploitation, en raison de la mise en service de nouvelles infrastructures qui progressent.

LA FIBRE OPTIQUE FAIT SALLE COMBLE SUR LE TERRITOIRE DE PARIS SACLAY

Dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique visant à couvrir tous les sites résidentiels sur le territoire de la communauté d'agglomération Paris Saclay, le SIPPEREC et le groupe COVAGE ont organisé quatre réunions publiques à Linas, Villejust, Marcoussis et Monthléry en mai et juin dernier, en présence des opérateurs qui commercialisent leurs services sur le réseau public. Ces manifestations ont rencontré un vif succès, rassemblant près de 1 000 personnes intéressées par les perspectives d'éligibilité de leur logement au très haut débit.



La réunion publique à Marcoussis, le 29 mai dernier, a réuni plus de 300 personnes.

RÉSEAU THD EUROP'ESSONNE : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE
TUTOR EUROP'ESSONNE

OBJET
Établissement et exploitation
d'un réseau fibre à l'abonné
résidentiel (FTTH)
et entreprises (FTTO)

PÉRIMÈTRE
14 communes de l'ancienne
communauté d'agglomération
Europ'Essonne

SERVICES
Liaisons d'accès FTTH,
passives et actives
Liaisons d'accès FTTO passives
(fibre noire) et actives

LE RÉSEAU OPALYS

Le SIPPEREC a mené, en 2016, des négociations avec SFR pour trouver un accord concernant OPALYS, un réseau de desserte en fibre optique jusqu'à l'abonné, dont le développement est entravé depuis plusieurs années par des contentieux. L'objectif est d'aboutir à un accord équilibré qui rend toute liberté d'intervention aux communes et au SIPPEREC pour développer le très haut débit.

PLUS DE 3 000 NOUVEAUX RACCORDEMENTS

Malgré la suspension des travaux de déploiement par le délégataire depuis 2012, les raccordements paliers ont continué à progresser de façon significative en 2016, portant ainsi le taux de réalisation à 60 % sur l'ensemble du réseau. Les engagements de co-investissements des opérateurs se sont poursuivis en 2016 avec 3 028 nouveaux raccordements effectués, dont 9 % ont été réalisés par l'opérateur Orange, 37 % par l'opérateur SFR et, pour la première fois, 24 % par l'opérateur Free, qui marque ainsi son investissement commercial sur le périmètre de la délégation.

Globalement, le taux de raccordement progresse sur l'ensemble des 13 communes et se situe entre 43 % et 76 %.

Les taux de raccordement sont particulièrement élevés sur les deux communes de Noisy-le-Sec et Livry-Gargan, avec des taux de 75 % et 76 %.

LA POURSUITE DES NÉGOCIATIONS POUR TROUVER UNE ISSUE SATISFAISANTE AU DIFFÉREND AVEC LE DÉLÉGATAIRE

En cours d'exécution de la convention de délégation de service public, plusieurs différends ont opposé le syndicat à son délégataire, OPALYS Telecom. Après avoir suspendu ses déploiements en 2012, mettant en cause les évolutions du contexte réglementaire survenues depuis 2009, le délégataire a ouvert un contentieux en 2015 en vue d'obtenir la résiliation de la convention de délégation de service public.

Les pénalités émises à deux reprises par le SIPPEREC, contestées par le délégataire, ont été validées par le tribunal administratif de Paris, puis la cour administrative d'appel de Paris.

Dans ce contexte, le délégataire s'est rapproché du syndicat en vue de parvenir à un accord amiable respectant les intérêts des deux parties.

Le SIPPEREC et OPALYS Telecom ont poursuivi leurs discussions tout au long de l'année 2016, afin de mettre au point un protocole permettant de déboucher sur la résiliation anticipée de la délégation de service public OPALYS et la cession du réseau au délégataire.



11
nœuds de raccordement optique (NRO)



36 449
logements raccordables



22 049
logements raccordés



À fin 2016, la valeur brute cumulée du réseau s'élève à
20,5 MILLIONS €



RÉSEAU OPALYS : DONNÉES CLÉS

DÉLÉGATAIRE

OPALYS Telecom (SFR Collectivités)

OBJET

Établissement et exploitation d'un réseau de fibre à l'abonné résidentiel (FTTH)

PÉRIMÈTRE

13 communes (Bagnolet, Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le-Pré-Saint-Gervais, Livry-Gargan, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Romainville, Thiais, Villemomble, Villeneuve-le-Roi)

SERVICES

Liaisons d'accès FTTH, passives et actives : cofinancement (Orange, Free, SFR) location, collecte active (SFR)



COMMISSION « OPALYS »

COPRÉSIDÉE PAR :

Stéphane SALINI,
Vice-président, Conseiller municipal de Drancy
Gilles GAUCHE-CAZALIS,
Vice-président, Maire-adjoint de Nanterre

COMPOSÉE DE :

Richard DELL'AGNOLA,
Délégué de Thiais
Stéphane DE PAOLI,
Délégué de Bobigny
Karim HAMRANI,
Délégué de Noisy-le-Sec
Christophe IPPOLITO,
Délégué de Nogent-sur-Marne
Sajjad KHOKHAR,
Délégué de Bagnolet
Bruno LOTTI,
Délégué de Romainville
Jean-Marc MERRIAUX,
Délégué du Pré-Saint-Gervais
Philippe RANQUET,
Délégué du Blanc-Mesnil
Jean-Pierre ROMPILLON,
Délégué de Villeneuve-le-Roi
Arnold VOILLEMIN,
Délégué de Livry-Gargan

DES SERVICES POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

En complément de son rôle d'autorité concédante pour les réseaux de communications électroniques, le SIPPEREC propose aux collectivités adhérentes des outils, afin de favoriser l'arrivée du très haut débit pour tous.

LA GESTION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Face à la multiplication des opérateurs de télécommunications et à la difficulté technique du contrôle des réseaux existants, le SIPPEREC a créé, dès 1997, un guichet unique pour contrôler et percevoir la redevance d'occupation du domaine public due aux communes par les opérateurs télécoms (RODP Télécom). Ce travail s'accompagne d'un archivage exhaustif des permissions de voirie accordées aux opérateurs et transmises par les collectivités. Il comprend également la fourniture de documents types actualisés dans le cadre d'une veille réglementaire et juridique.

En 2016, le montant total de la redevance s'est établi à 1,8 million d'euros.

Orange reste le principal opérateur, avec 2 237 km de réseaux aériens, 35 250 km de fourreaux souterrains et 3 875 m² d'emprises au sol. Numéricable affiche 4 159 km de réseaux souterrains.



LA VEILLE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le SIPPEREC assure une veille permanente du secteur numérique et informe les adhérents via les différents moyens de communication mis en place (petits-déjeuners d'information, comptes rendus d'information, site Internet).

LA GESTION DES FOURREAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Outre un rôle de conseil technique et réglementaire lors des études de déploiement de fourreaux de télécommunications, le SIPPEREC propose également d'en assurer la gestion, le contrôle et la maintenance pour le compte des villes. Il met ces fourreaux à disposition de tous les opérateurs de communications électroniques de manière transparente et non discriminatoire.



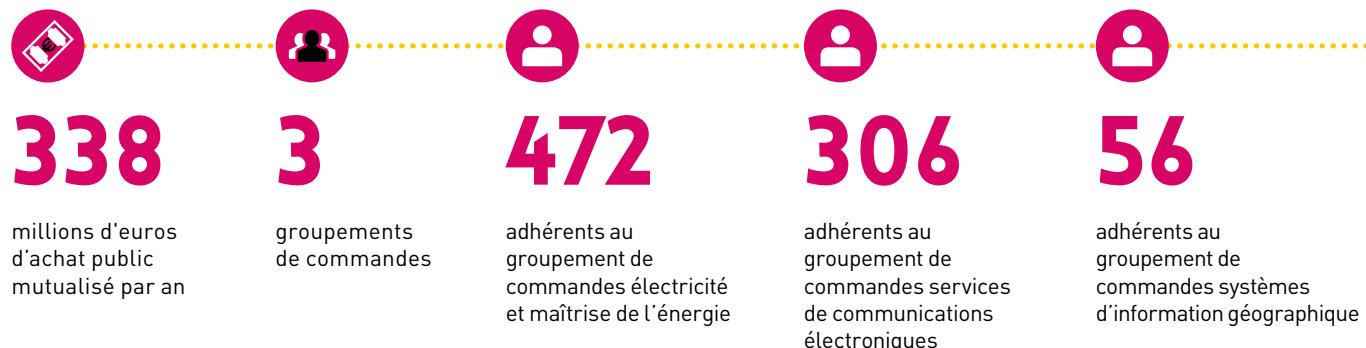
LES DIAGNOSTICS DE TERRITOIRE

Les collectivités peuvent recourir au SIPPEREC pour établir un diagnostic des perspectives et besoins de leurs territoires en matière d'accès au très haut débit. Le SIPPEREC assure la coordination des études pour le compte des collectivités adhérentes. La collectivité assure leur financement, et met à disposition des prestataires retenus les données cartographiques nécessaires.



MUTUALISER LES ACHATS PUBLICS POUR MAÎTRISER LES DÉPENSES

- 
- 102 Mutualiser les achats publics
 - 104 Le groupement de commandes services de communications électroniques
 - 106 Le groupement de commandes systèmes d'information géographique et données
 - 108 Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie





ACHATS MUTUALISÉS

Pour faciliter l'acquisition par les collectivités et établissements publics de produits et services de qualité aux meilleurs prix, le SIPPEREC propose de mutualiser ces achats au sein de trois groupements de commandes : électricité et maîtrise de l'énergie, services de communications électroniques et systèmes d'information géographique. Objectif : bénéficier de services performants à des prix compétitifs.

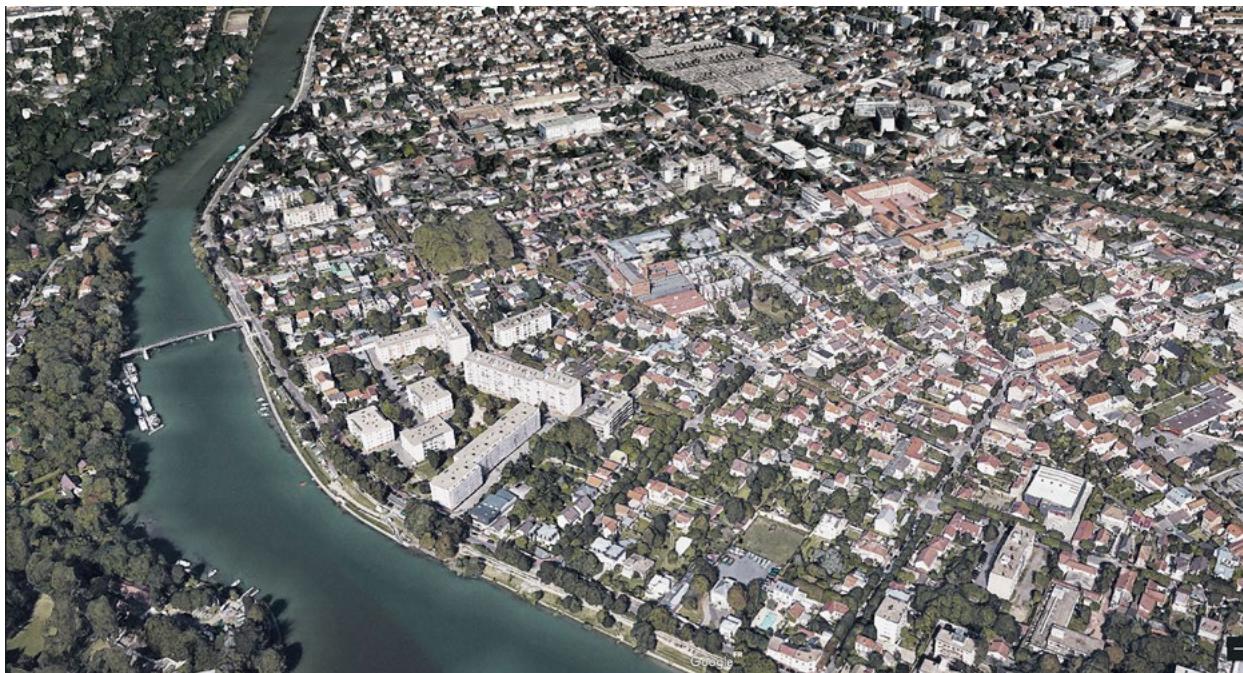
MUTUALISER LES ACHATS PUBLICS

Énergie, numérique, système d'information géographique (SIG) : en fédérant les achats de plusieurs centaines de collectivités et établissements publics, le SIPPEREC fournit un service efficace, évolutif et innovant.

◦ **Efficace** : le regroupement des besoins permis par la mutualisation assure des volumes qui renforcent la concurrence et génèrent des gains très significatifs lors de l'attribution des marchés. S'y ajoutent une forte réduction du nombre de procédures et des coûts administratifs induits pour les adhérents.

◦ **Évolutif** : grâce à une concertation régulière avec ses membres, le SIPPEREC définit des offres au plus près des besoins des collectivités. En suivant de près les secteurs et les offres des fournisseurs, il propose régulièrement de nouveaux marchés et services.

◦ **Innovant** : achat d'électricité dans des délais très courts, diagnostics amiante, numérique à l'école, suivi et analyse des consommations, *open data*, etc. Les groupements d'achats sont des outils qui favorisent la mise en œuvre de pratiques expertes, avec des acheteurs spécialisés.



Vue aérienne de Saint-Maur-des-Fossés



LE GROUPEMENT DE COMMANDES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Lancé en 1999, le groupement de commandes pour les services de communications électroniques (GCSCe) compte désormais 306 adhérents. Il permet à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, de bénéficier de services diversifiés et performants à des prix très compétitifs.

DES MARCHÉS COMPÉTITIFS SUR LES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les marchés en cours de la septième consultation Voix-Données Fixe-Mobile, dont les 16 lots ont été attribués mi-2015 par le SIPPEREC jusqu'à fin 2018, proposent des conditions très favorables aux acheteurs.

Treize lots sont dits « techniques » : mobiles, numéros spéciaux, communications unifiées, « Cloud », Internet grand public, Internet professionnel, téléphonie fixe à bas et haut débit, information multicanal... et trois lots sont dédiés à l'accompagnement (gestion et optimisation des services de télécommunications). Une consultation bis Voix-Données Fixe-Mobile comprenant 14 lots a été proposée aux nouveaux adhérents de 2016 jusqu'à fin 2018.

En outre, un marché intitulé « Réseau fédérateur Voix-Données-Images » permet aux adhérents de mettre en place un réseau de fibre optique en propre ou en s'appuyant sur les RIP (réseaux d'initiative publique). Ces réseaux de très haut débit (THD) servent de support pour toutes les applications innovantes lancées par les collectivités. Attribué en 2014, il est valable jusqu'à fin 2018. Un marché « bis » est proposé aux nouveaux adhérents qui n'ont pas eu accès à la première consultation, sur la période de septembre 2016 à fin 2018.

Enfin, le marché « contrôle d'accès et vidéoprotection » complète le catalogue mis à disposition en proposant une large gamme de matériels, de technologies et de services visant à protéger les bâtiments et les espaces publics.

UN MARCHÉ POUR LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Le marché en cours de « services et équipements numériques éducatifs (SENE) » comprend quatre lots et a été attribué en mars 2014 pour une durée de quatre ans. Destiné aux nouveaux adhérents qui n'en bénéficiaient pas encore, un marché SENE « bis » a été attribué à l'automne 2016 jusqu'en avril 2018. Ces marchés permettent d'accompagner les adhérents dans la mise en œuvre du plan numérique pour l'éducation.

DE NOUVEAUX MARCHÉS PROPOSÉS AUX ADHÉRENTS :

- **un marché de solutions digitales** pour interagir avec la population intitulé « outils de relations citoyens » qui propose aux adhérents, d'une part de numériser l'accueil et le traitement des saisies citoyennes, et d'autre part de mieux cibler et évaluer leurs interactions avec les citoyens ;
- **des marchés innovants en lien avec la « ville connectée »** intitulés « services de diffusion et d'exploitation de données » (marchés de service et d'accompagnement). Ces lots ont pour objectif de permettre aux adhérents de se doter d'une plateforme de données multidomaines pour leur usage propre (interne et externe). Ces marchés introduisent également la possibilité de mutualiser l'usage de cette plateforme dans le cadre de jeux de données partagées permettant de fournir des services et des applications à plus forte valeur ajoutée.



À L'ÉCOUTE DES ADHÉRENTS

En trois ans, le nombre d'adhérents a augmenté de 40 %, le groupement représentant désormais 306 adhérents. Depuis la réforme territoriale de janvier 2016 et les transferts de marchés entre anciens EPCI et nouveaux établissements publics, de nouvelles collectivités peuvent accéder à certaines consultations du GCSCE.

L'importante gamme de services du groupement répond aux besoins exprimés par les adhérents, depuis les offres traditionnelles jusqu'aux nouveaux usages (services en nuage ou « Cloud », outils de relations citoyens et diffusion de données).

Le SIPPEREC assure un suivi de l'exécution des marchés, intervient si nécessaire auprès des prestataires (migrations techniques et/ou tarifaires, difficultés de déploiement, incidents...) et organise fréquemment des rencontres, afin d'informer les adhérents de l'évolution du secteur et mesurer leurs attentes.



À SAVOIR

Un audit des marchés en cours est mené tous les trois ans pour adapter les futures consultations aux besoins des adhérents et aux évolutions techniques.

306 ADHÉRENTS

(chiffres au 1^{er} juillet 2017), dont :



La région Île-de-France

- 4** départements
 - 6** communautés d'agglomération
 - 1** communauté urbaine
 - 6** établissements publics territoriaux (EPT)
 - 227** communes
 - 20** CCAS et **4** caisses des écoles
 - 18** offices publics de l'habitat (OPH)
 - 1** institut, **1** établissement public
 - 3** syndicats informatiques, **1** SIVOM
 - 1** maison départementale des personnes handicapées
 - 2** sociétés d'économie mixte
 - 8** syndicats intercommunaux
- Le CIG petite couronne, le SIPPEREC qui en est le coordonnateur

LE GROUPEMENT DE COMMANDES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DONNÉES

Le groupement de commandes systèmes d'information géographique (SIG) et données compte 56 adhérents.

Le groupement offre un large panel de prestations répondant aux besoins des adhérents en termes d'information géographique et de gestion de l'espace public (voirie, bâtiments, urbanisme...) : assistance pour la mise en place d'un SIG, logiciels SIG, collecte, traitement et intégration de données SIG, assistance à la gestion des DT/DICT (déclaration de travaux / déclaration d'intention de commencement de travaux), prises de vues aériennes, diagnostics de l'amiante et des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les voiries, détection et cartographie des réseaux, topographie, géomètre-expert...

Un nouveau marché a été attribué pour permettre d'acquérir une plateforme de diffusion des données sous la forme d'un portail géographique.

2000 km² ET DES MILLIONS DE DONNÉES

Coordonné par le SIPPEREC, le groupement de commandes système d'information géographique et données s'étend sur plus de 2 000 km² en Île-de-France, regroupant d'importants acteurs régionaux (SIAAP, ville de Paris, Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble, Paris Ouest La Défense...) et s'enrichit régulièrement de nouveaux services et données. Les adhérents au groupement disposent ainsi d'un important outil d'aide à la décision, pour gérer leur territoire, mais aussi communiquer auprès du public.

PRÉSENTATION DES MARCHÉS

DT/DICT :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la réforme DT/DICT
- Assistance à la gestion des DT/DICT
- Détection, cartographie et marquage/piquetage des réseaux

Topographie et géomètre-expert :

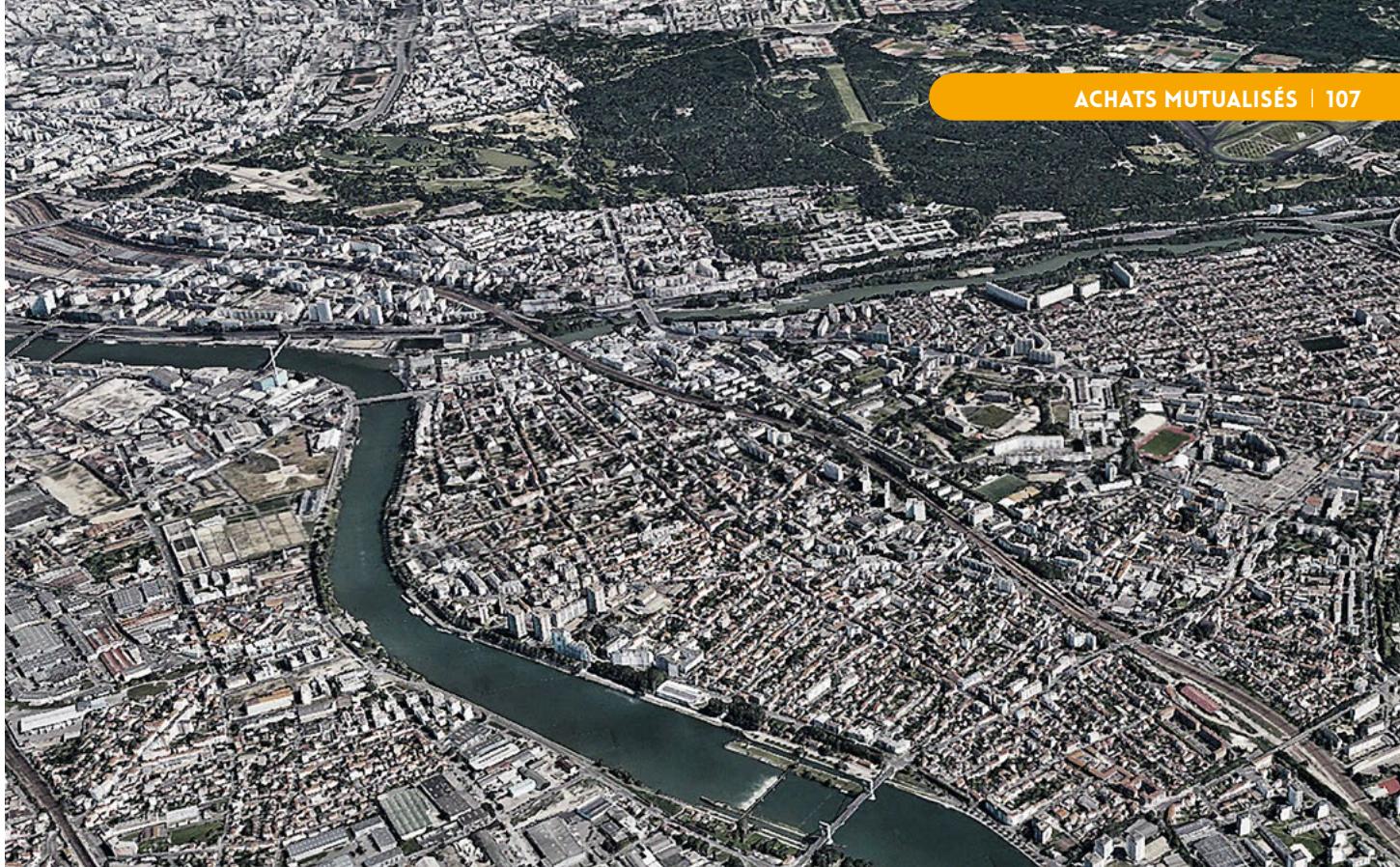
- Prestations topographiques courantes
- Prestations topographiques foncières (géomètre expert)

Amiante/HAP :

- Diagnostics de la présence d'amiante et d'HAP dans les enrobés de voirie

SIG :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place ou l'évolution d'un SIG
- Acquisition de logiciels SIG et prestations associées
- Prestations de collecte, traitement et intégration de données SIG
- Portail cartographique
- Prises de vues aériennes



LES AVANTAGES POUR LES ADHÉRENTS

En adhérant au groupement de commandes SIG, une collectivité :

- **maîtrise les dépenses** en mutualisant l'achat de données et de services associés ;
- **se décharge de l'organisation des appels d'offres** : recensement des besoins, souplesse des marchés à bons de commande sans engagement minimum ;
- **bénéficie de l'expertise technique et juridique du groupement**, et des retours d'expériences des autres membres sur des projets similaires ;
- **améliore la gestion interne de la collectivité** grâce à la création d'une base de données centralisée ;
- **facilite ses relations avec les partenaires** : fiabilité des informations et rapidité d'échange avec les différents opérateurs de réseaux intervenant sur le territoire ;
- **propose des services de qualité aux usagers et citoyens** : accès en ligne au cadastre, aux cartes des travaux en cours, présentation des aménagements futurs...



À SAVOIR

DES MARCHÉS POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS VERS LA VILLE CONNECTÉE

Pour aider les collectivités à exploiter leurs données, le SIPPEREC propose à ses adhérents des marchés de services et d'accompagnement autour des services de diffusion et d'exploitation des données. Un accompagnement spécifique sur la gouvernance et la gestion des données ainsi qu'un outil complet facilitant le recueil, le contrôle, l'analyse croisée et la diffusion des données sont proposés aux adhérents permettant de :

- se mettre en conformité à moindre coût avec les obligations sur la diffusion de données (loi NOTRe, loi Transition énergétique pour la croissance verte, loi pour une République numérique) ;
- créer les conditions d'une exploitation mutualisée et encourager l'analyse et la réutilisation des données pour favoriser l'innovation territoriale ;
- mieux connaître leur territoire, à travers de l'analyse de données, notamment en termes de gestion de services techniques impliquant des tiers (délégations de service public, marchés publics...).

LE GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Depuis 2004, le SIPPEREC coordonne un groupement de commandes pour aider les communes et établissements publics d'Île-de-France à maîtriser leurs coûts d'achat d'électricité, mais aussi à mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie et de développement durable. Avec 472 adhérents et une consommation annuelle d'électricité de 2,2 TWh, ce groupement de commandes figure parmi les premiers acheteurs publics français.

LE SIPPEREC, L'UN DES PREMIERS ACHETEURS PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

Regroupant 472 adhérents, représentant 45 000 points de livraison et 2,2 térawattheures (TWh) de consommation annuelle, il se situe dans les vingt premiers acheteurs d'énergie nationaux et les dix premiers acheteurs publics.

VOLATILITÉ DES PRIX ET MASSIFICATION DES BESOINS : L'ACHAT EXPERT

L'électricité n'étant pas stockable, ses prix s'ajustent en fonction du rapport entre la production et la consommation, ce qui entraîne une forte volatilité des prix. S'y ajoute une forte disparité des adhérents au groupement et de leurs consommations. Aussi, le SIPPEREC a développé une expertise reconnue pour évaluer les besoins, les analyser et les alléger pour acheter dans les meilleures conditions. Accessible en ligne et indépendant des fournisseurs, l'outil CALYPTEO intègre chaque mois les données de consommation des marchés et les dépenses afférentes, permettant au SIPPEREC et aux adhérents de suivre au plus près l'activité des sites, et de vérifier la facturation, comme les optimisations tarifaires.

**472
ADHÉRENTS**



La région Île-de-France

- 6** conseils départementaux
- 249** communes
- 31** communautés d'agglomération et communautés de communes
- 21** offices publics d'habitat
- 31** syndicats intercommunaux
- 89** collèges
- 22** CCAS
- 18** autres établissements publics
- 4** SEM



FOURNITURE DES SITES SUPÉRIEURS À 36 kVA

Un nouvel accord-cadre visant la fourniture d'électricité des sites dont la puissance est supérieure à 36 kVA (ex-tarifs « jaune » et « vert ») a été publié en février 2017. Plus de 9 000 sites sont répartis en neuf lots, pour une consommation annuelle de 1,7 TWh. Les marchés subséquents débuteront le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de trois ans.



À SAVOIR

Les avantages du groupement de commandes

Achat d'électricité : maîtrise des consommations et des coûts, suivi des évolutions réglementaires, etc.

Suivi des consommations : solution de pilotage accessible à tous les adhérents

Performance énergétique du patrimoine : accompagnement et réalisation des travaux

Mobilité propre : modernisation et optimisation des flottes de véhicules



À SAVOIR

Plus de 23,5 millions d'euros économisés par les adhérents

Bâtiments, éclairage public, sites avec des puissances souscrites supérieures à 36 kVA... : les économies générées par les marchés attribués sont de l'ordre de 23,5 millions d'euros par an.

UN OUTIL POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le groupement de commandes comprend un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique et environnementale du patrimoine, qui permet aux adhérents de répondre à ces nouvelles exigences réglementaires.

UN SERVICE EXPERT ET SUR MESURE POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Dès 2012, le SIPPEREC a développé une stratégie qui permet de capitaliser l'expérience nécessaire pour faire face à la disparition des tarifs réglementés de vente. Le groupement prend aussi en compte la spécificité de certaines activités ou certains contrats de ses adhérents, dans une logique de « sur-mesure ». Il a développé, au fil des années, une communication efficace, proche des adhérents : réunions, lettres d'information, « Web conférences » mensuelles, portail dédié, logiciel CALYPTEO de suivi et d'analyse des consommations...

DES OUTILS D'ANALYSE ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Parallèlement, le groupement met à disposition de ses adhérents des prestations d'expertise, de conseil et d'accompagnement avec trois marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique et environnementale du patrimoine et de l'éclairage public.

Les appels d'offres du SIPPEREC s'appuient sur CALYPTEO, un logiciel en ligne de suivi et d'analyse des consommations, dans le cadre d'un partenariat avec le SIGEIF. CALYPTEO dispose d'une très importante base de données, l'outil intégrant chaque mois les consommations et dépenses d'électricité et de gaz de chaque point de livraison (pour les adhérents du groupement de commandes gaz du SIGEIF).



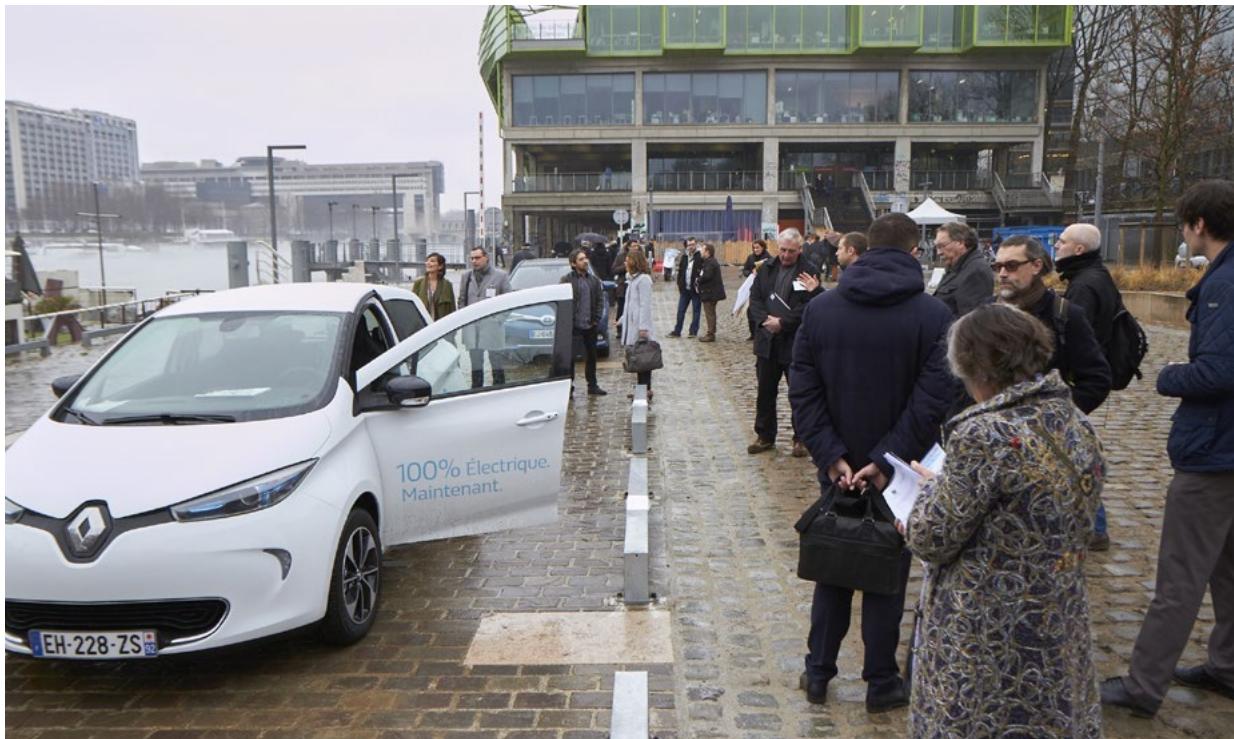
CHIFFRES CLÉS



45 000
points de livraison



2,2 TWh
de consommation annuelle



LE SIPPEREC LANCE DES MARCHÉS « MOBILITÉ PROPRE »

Le SIPPEREC a lancé de nouveaux marchés, afin d'aider les collectivités à acquérir des véhicules électriques et hybrides (automobiles, utilitaires, navettes, deux-roues, vélos...) et des infrastructures de charge (bornes de 3,7 kVA et 7, 4 kVA). S'y ajoute un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui propose quatre missions complémentaires : une étude de diagnostic de la flotte automobile, un plan de déplacement de l'administration, une étude d'implantation de bornes de recharge sur le domaine privé et une aide au suivi de la gestion de la flotte automobile.



Téléchargez la fiche mobilité propre sur www.SIPPEREC.fr



À SAVOIR

EN ROUTE VERS UNE MOBILITÉ PROPRE ET DURABLE

Le SIPPEREC a présenté à ses adhérents sa nouvelle offre concernant les véhicules propres lors du petit-déjeuner du 31 janvier 2017, organisé à la Cité de la mode et du design.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte demande désormais aux collectivités territoriales d'intégrer un minimum de 20 % de véhicules à faibles émissions de CO₂ lors du renouvellement de leurs flottes. Au-delà de cette obligation, la mobilité électrique intéresse aujourd'hui de nombreuses collectivités d'Île-de-France.

Les adhérents du groupement peuvent désormais commander des véhicules particuliers, des véhicules utilitaires, des minibus, des scooters, des vélos à assistance électrique, etc.

Le SIPPEREC apporte également aux communes adhérentes à la compétence électricité des subventions pour favoriser l'évolution des parcs automobiles vers la mobilité propre, ainsi que des subventions pour les bâtiments et l'éclairage public.

LISTE DES DÉLÉGUÉS

au 25 juillet 2017

COMMUNES

ALFORTVILLE

Serge FRANCESCHI
Adjoint au Maire
Vice-président du SIPPEREC
Richard ANANIAN
Adjoint au Maire

ANTONY

Maryse LEMMET
Conseillère municipale
Étienne CHARRIEAU
Adjoint au Maire

ARCUEIL

Daniel BREUILLER
Maire
Vice-président du SIPPEREC
Christiane RANSAY
Adjoint au Maire

ARGENTEUIL

Benoît CLAVEL
Conseiller municipal
Marie-France LE NAGARD
Adjoint au Maire

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Frédéric SITBON
Adjoint au Maire
Thierry Michel ISOARD
Conseiller municipal délégué

AUBERVILLIERS

Anthony DAGUET
Adjoint au Maire
Antoine WOHLGROTH
Conseiller municipal

AULNAY-SOUS-BOIS

Fouad EL KOURADI
Adjoint au Maire
Rémy MOZER
Conseiller municipal

BAGNEUX

Yasmine BOUDJENAH
Premier Adjoint au Maire
Sidi DIMBAGA
Adjoint au Maire

BAGNOLET

Sajjad KHOKHAR
Adjoint au Maire
Daouda KEITA
Adjoint au Maire

BEZONS

Pierre RENAULD
Gérard CARON
Adjoint au Maire

BOBIGNY

Stéphane de PAOLI
Maire
Christian BARTHOLME
Premier Adjoint au Maire

BOIS-COLOMBES

Sylvie MARIAUD
Adjoint au Maire
Philippe LE GORGEU
Conseiller municipal

BONDY

Sylvine THOMASSIN
Maire
Vice-présidente du SIPPEREC
Varravaddha ONG
Conseiller municipal

BONNEUIL-SUR-MARNE

Patrick DOUET
Maire
Denis OZTORUN
Premier Adjoint au Maire

BOULOGNE-BILLANCOURT

Anne-Charlotte LORBER
Conseillère municipale
Nicolas MARGUERAT
Conseiller municipal

BOURG-LA-REINE

Patrick DONATH
Maire
Joseph HAYAR
Conseiller municipal

LÉGENDE

Délégué titulaire
Délégué suppléant

BRY-SUR-MARNE

Emmanuel GILLES de la LONDE
Adjoint au Maire
Membre du Bureau du SIPPEREC
Jean-Pierre ANTONIO
Adjoint au Maire

CACHAN

Samuel BESNARD
Adjoint au Maire
Membre du Bureau du SIPPEREC
Pierre-Yves ROBIN
Conseiller municipal délégué

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Christian FAUTRÉ
Premier Adjoint au Maire
Vice-président du SIPPEREC
François COCO
Adjoint au Maire

CHARENTON-LE-PONT

Fabien BENOIT
Conseiller municipal
Benoît GAILHAC
Adjoint au Maire

CHÂTEENAY-MALABRY

Carl SEGAUD
Adjoint au Maire
Jean-Louis GHIGLIONE
Adjoint au Maire

CHÂTILLON

Jackie BOULAY
Adjoint au Maire
Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE
Conseillère municipale

CHATOU

Jean-Jacques RASSIAL
Adjoint au Maire
Michèle HOUSSIN
Conseillère municipale

CHAVILLE

Jacques BISSON
Adjoint au Maire
Nathalie NICODEME-SARADJIAN
Conseillère municipale

CHEVILLY-LARUE

Vincent PHALIPPOU
Conseiller municipal
André DELUCHAT
Adjoint au Maire

CHOISY-LE-ROI

Ali ID ELOUALI
Adjoint au Maire
Patrice DIGUET
Premier Adjoint au Maire

CLAMART

Jean-Patrick GUIMARD
Adjoint au Maire
Mathieu CAUJOLLE
Adjoint au Maire

CLICHY-LA-GARENNE

Pierre CULOT
Adjoint au Maire
Pierre-Marie GOUGOU-VEILLEFOSSE
Conseiller municipal délégué

COLOMBES

Karim EL BACHTANY
Adjoint au Maire
Samuel METIAS
Adjoint au Maire

COURBEVOIE

Jacques KOSSOWSKI
Député-maire
Marie-Pierre LIMOGÉ
Première Adjointe au Maire

COURTRY

Dominique DAVION
Adjoint au Maire
Dominique CIVEYRAC
Conseiller municipal

CRÉTEIL

Alain DUKAN
Premier Adjoint au Maire
Jean-François DUFEU
Conseiller municipal

DRANCY

Stéphane SALINI
Conseiller municipal
Vice-président du SIPPEREC
Farid AMARI
Adjoint au Maire

DUGNY

Michel ADAM
Adjoint au Maire
Thierry PICHOT-MAUFROY
Conseiller municipal

ÉLANCOURT

Bernard DESBANS
Adjoint au Maire
Anne CAPIAUX
Adjoint au Maire

ÉPINAY-SUR-SEINE

Patrice KONIECZNY
Premier Adjoint au Maire
Mohammed CHERFAOUI
Conseiller municipal délégué

FONTENAY-AUX-ROSES

José GUNTZBURGER
Dominique LAFON
Adjoint au Maire

FONTENAY-LÈS-BRIIS

Léopold LE COMPAGNON
Maire
Thierry DEGIVRY
Premier adjoint au Maire

FONTENAY-SOUS-BOIS

Loïc DAMIANI-ABOULKHEIR
Adjoint au Maire
Clémence AVONNON ZONON
Adjoint au Maire

FRESNES

Sabine BRUNET-DINE
Adjoint au Maire
Régis OBERHAUSER
Conseiller municipal

GENNEVILLIERS

Olivier MERIOT
Adjoint au Maire
Laurence LENOIR
Adjoint au Maire

GENTILLY

Fatah AGGOUNE
Adjoint au Maire
Vice-président du SIPPEREC
Franck BOMBLED
Conseiller municipal délégué

GONESSE Mohammed HAKKOU Adjoint au Maire <i>Marie-Annick TORDJMAN</i> <i>Conseillère municipale</i>	LE BLANC-MESNIL Philippe RANQUET Adjoint au Maire <i>Thierry MEIGNEN</i> <i>Maire</i>	L'HAÿ-LES-ROSES Vincent JEANBRUN Maire <i>Daniel AUBERT</i> <i>Adjoint au Maire</i>	MORANGIS Michel BECQUET Conseiller municipal <i>Henrique PINTO</i> <i>Adjoint au Maire</i>	PIERREFITTE-SUR-SEINE Dominique CARRÉ Adjoint au Maire <i>Jean-Pierre RENARD</i> <i>Conseiller municipal</i>
GRIGNY Philippe RIO Maire Membre du Bureau du SIPPEREC <i>Serge GAUBIER</i> <i>Conseiller municipal</i>	LE BOURGET Jacques GODARD Adjoint au Maire <i>Philippe ROBERT</i> <i>Conseiller municipal délégué</i>	L'ÎLE-SAINT-DENIS Pierre VACANT <i>Michel BOURGAIN</i> <i>Maire</i>	NANTERRE Gilles GAUCHE-CAZALIS Adjoint au Maire Vice-président du SIPPEREC <i>Zacharia BEN AMAR</i> <i>Adjoint au Maire</i>	PUTEAUX Bernard GAHNASSIA Adjoint au Maire Vice-président du SIPPEREC <i>Moussa GHANEM</i> <i>Conseiller municipal</i>
GROSLAY Guy DUMONT Adjoint au Maire <i>Christian VAUTHIER</i> <i>Adjoint au Maire</i>	LE KREMLIN-BICÊTRE Ghania LATEB Conseillère municipale déléguée <i>Léna AMOURA</i> <i>Conseillère municipale</i>	LIMEIL-BRÉVANNES Serge DALEX Adjoint au Maire <i>Gilles DAUVERGNE</i> <i>Adjoint au Maire</i>	NEUILLY-SUR-SEINE Serge VINENT-GARRO Adjoint au Maire <i>Éric SCHINDLER</i> <i>Conseiller municipal</i>	ROMAINVILLE Bruno LOTTI Adjoint au Maire <i>Isabelle BOULAUDAT</i> <i>Conseillère municipale</i>
ISSY-LES-MOULINEAUX Claire SZABO Adjoint au Maire <i>Annie PIOT</i> <i>Conseillère municipale</i>	LE PERREUX-SUR-MARNE Dominique VERGNE Adjoint au Maire <i>Jean CUVILLIER</i> <i>Conseiller municipal</i>	LIVRY-GARGAN Arnold VOILLEMIN Adjoint au Maire <i>Jean-Sébastien ROUCHET</i> <i>Conseiller municipal</i>	NOGENT-SUR-MARNE Jacques J.P. MARTIN Maire Président du SIPPEREC <i>Christophe IPPOLITO</i> <i>Adjoint au Maire</i>	ROSNY-SOUS-BOIS Jacques BOUVARD Adjoint au Maire Vice-président du SIPPEREC <i>Jean-Pierre BOYER</i> <i>Adjoint au Maire</i>
IVRY-SUR-SEINE Romain ZAVALLONE Conseiller municipal <i>Séverine PETER</i> <i>Adjoint au Maire</i>	LE PLESSIS-ROBINSON Benoît BLOT Adjoint au Maire <i>Frédéric TOUADI</i> <i>Adjoint au Maire</i>	MAISONS-ALFORT Thierry BARNOYER Adjoint au Maire Vice-président du SIPPEREC <i>Joseph NGIJOL</i> <i>Conseiller municipal</i>	NOISY-LE-SEC Karim HAMRANI Adjoint au Maire <i>Julien RAGAZ</i> <i>Conseiller municipal</i>	RUNGIS Patrick LEROY Conseiller municipal délégué <i>Patrick ATTARD</i>
JOINVILLE-LE-PONT Jean-Jacques GRESSIER Adjoint au Maire <i>Stephan SILVESTRE</i> <i>Conseiller municipal</i>	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS Jean-Marc MERRIAUX Conseiller municipal <i>Éléna ESTEVE</i> <i>Conseillère municipale</i>	MALAKOFF Michel CIBOT <i>Rodéric AARSSE</i> <i>Adjoint au Maire</i>	PARIS Jean-François CHAZOTTES Premier Adjoint au Maire <i>Geneviève BONNISSEAU</i> <i>Conseillère municipale</i>	SAINT-DENIS Silvia CAPANEMA SCHMIDT Conseillère municipale <i>Michel RIBAY</i> <i>Adjoint au Maire</i>
JOUY-EN-JOSAS Jean-Louis REALE Conseiller municipal <i>Jean-Jacques LORRIOT</i>	LES LILAS Manuel ZACKLAD Conseiller municipal <i>Claude ERMOCENI</i> <i>Premier Adjoint au Maire</i>	MAROLLES-EN-BRIE Florence TORRECILLA Conseillère municipale <i>Marie-Paule BOILLOT</i> <i>Adjoint au Maire</i>	PANTIN Didier SEGAL-SAUREL Conseiller municipal <i>Philippe LEBEAU</i> <i>Conseiller municipal</i>	SAINT-MANDÉ Dominique TINEL Conseiller municipal <i>Paul DESVAUX</i> <i>Conseiller municipal</i>
LA COURNEUVE Rachid MAIZA Adjoint au Maire <i>Yalini SANTHIRARASA</i> <i>Conseillère municipale</i>	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS Marc SUJOL Adjoint au Maire <i>Patricia CHABAUD</i> <i>Conseillère municipale</i>	MONTREUIL Gaylord LE CHEQUER Adjoint au Maire Vice-président du SIPPEREC <i>Pierre MONTIER</i> <i>Conseiller municipal</i>	PÉRIGNY-SUR-YERRES Jean-François JACQ Conseiller municipal <i>Clément FORESTIER</i> <i>Conseiller municipal</i>	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS Sylvain BERRIOS Député-maire <i>Pierre-Michel DELECROIX</i> <i>Adjoint au Maire</i>
LA GARENNE-COLOMBES Jean-François DRANSART Adjoint au Maire <i>Geneviève GAILLABAUD</i> <i>Adjoint au Maire</i>	LEVALLOIS-PERRET Sophie DESCHIENS Adjoint au Maire <i>Isabelle COVILLE</i> <i>Adjoint au Maire</i>	MONTROUGE Alain MILLOTTE Conseiller municipal <i>Clément FORESTIER</i> <i>Conseiller municipal</i>		

SAINT-MAURICE
Marie-Béatrice BERTRAND
Conseillère municipale déléguée
Michel BUDAKI
Conseiller municipal

SAINTOUEN
Gaëlle CERF
Conseillère municipale
Didier LEFORESTIER
Conseiller municipal

SCEAUX
Jean-Pierre RIOTTON
Conseiller municipal
Membre du Bureau du SIPPEREC
Philippe TASTES
Adjoint au Maire

STAINS
Fabienne TESSIER-KERGOSEN
Adjoint au Maire
Favella HIMEUR
Conseillère municipale

SURESNES
Amirouche LAIDI
Adjoint au Maire
Christiane BAUDAT
Conseillère municipale

THIAIS
Richard DELL'AGNOLA
Maire
Alain GRINDEL
Adjoint au Maire

VALENTON
Patrick RATTER
Adjoint au Maire
Serge MERCIER
Conseiller municipal

VANVES
Bertrand VOISINE
Adjoint au Maire
Vice-président du SIPPEREC
Michel DINGREVILLE
Conseiller municipal

VERSAILLES
François LAMBERT
Conseiller municipal délégué
Philippe PAIN
Conseiller municipal

VILLEJUIF
François DUCELLIER
Adjoint au Maire
Joseph MOSTACCI
Conseiller municipal

VILLEMOMBLE
Patrice CALMEJANE
Maire
Vice-président du SIPPEREC
Pascale LE DUVEHAT
Adjoint au Maire

VILLENEUVE-LA-GARENNE
Alain BORTOLAMEOLLI
Premier Adjoint au Maire
Frédéric BRAUN
Conseiller municipal

VILLENEUVE-LE-ROI
Jean-Pierre ROMPILLON
Adjoint au Maire
Roland MAUREL
Conseiller municipal

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
Daniel HENRY
Premier Adjoint au Maire
Charles KNOPFER
Adjoint au Maire

VILLEPINTE
Youssef JIAR
Adjoint au Maire
Claude MARIOT
Conseiller municipal

VILLETANEUSE
Éric AUVRAY
Conseiller municipal
Frédéric MALONGA
Adjoint au Maire

VILLIERS-SUR-MARNE
Jean-Philippe BEGAT
Adjoint au Maire
Karim TROQUET
Conseiller municipal

VINCENNES
Éric BENSOUSSAN
Adjoint au Maire
Gilles PANNETIER
Adjoint au Maire

VIRY-CHÂTILLON
Jean-Marie VILAIN
Maire
Jérôme BERENGER
Premier Adjoint au Maire

VITRY-SUR-SEINE
Albertino RAMAEL
Conseiller municipal
Sarah TAILLEBOIS
Adjoint au Maire

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION

CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION
Thérèse LEROUX
Vice-présidente
Vice-présidente du SIPPEREC
Philippe LE FOL
Vice-président

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
ROISSY PAYS DE FRANCE
Jean-Noël MOISSET
Vice-président
Guy de MIRAS
Conseiller municipal

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
GRAND PARIS SUD SEINE-ESSENNE-SÉNART
Philippe JUMELLE
Philippe RIO
Vice-président
Membre du Bureau du SIPPEREC

COMMUNAUTÉ PARIS SACLAY
François PELLETANT
Vice-président
Pierre MARTEAU
Adjoint au Maire

LÉGENDE

Délégué titulaire
Délégué suppléant

DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
Éric MEHLHORN
Vice-président
Damien ALLOUCH
Conseiller départemental

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
Pascal SAVOLDELLI
Vice-président
Daniel GUERIN
Vice-président

LÉGENDE

Délégué titulaire
Délégué suppléant

RÉGION

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
Béatrice LECOUTURIER
Conseillère régionale
Arnaud LE CLERE
Conseiller régional

LÉGENDE

Délégué titulaire
Délégué suppléant



L'équipe du SIPPEREC est à votre service dans les nouveaux locaux de la Tour Lyon Bercy (Paris Gare de Lyon).

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jacques J.P. MARTIN

COMITÉ DE RÉDACTION
Frédéric Moreau et le service
communication du SIPPEREC

CONCEPTION-RÉALISATION
sennse • 12896

CRÉDITS PHOTO

Avec l'aimable participation
des collectivités adhérentes au SIPPEREC

SIPPEREC, Jean-Luc VALLET,
Entre Ciel Terre et Mer/ectm.fr
SHUTTERSTOCK (Boonsom,
Frederic Legrand – COMEO, Arap,
Pryzmat, SpeedKingz, Kubais,
Prajak Poonyawatpornkul,
Everything I Do, Anna Aybetova,
Panumas Nikhomkhai, Nevodka,
Surachet Khamnsuk)
Wilfrid GREMILLET, EDF, ArGéo, YGéo,
Bagéops, Nicolas VERCELLINO,
SEER GRIGNY-VIRY, SEM SIPEnR,
GOOGLE MAPS

ILLUSTRATIONS

« Le réseau de distribution »
et « Mission très haut débit »

IMPRIMÉ PAR
LA CENTRALE en octobre 2017



SIPPEREC
Tour Lyon Bercy
173 / 175 rue de Bercy
CS 10205
75588 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 44 74 32 00
www.sipperec.fr